SCORE II

Suivi des **C**onsommations et **O**ptimisation des **R**atios **E**nergétiques

version **II**



PARTIE 1

Manuel d'utilisation conçu comme un pas-à-pas et illustré par les écrans qui apparaissent à chaque étape du travail.

L'utilisateur novice pourra s'approprier le logiciel en autodidacte.

Sommaire



Installation du logiciel

Le logiciel SCORE II a été développé sous *FileMakerPro 8 Advanced* compatible Mac et PC.

Les fichiers d'installation

Installer le CDrom dans votre lecteur de CD.

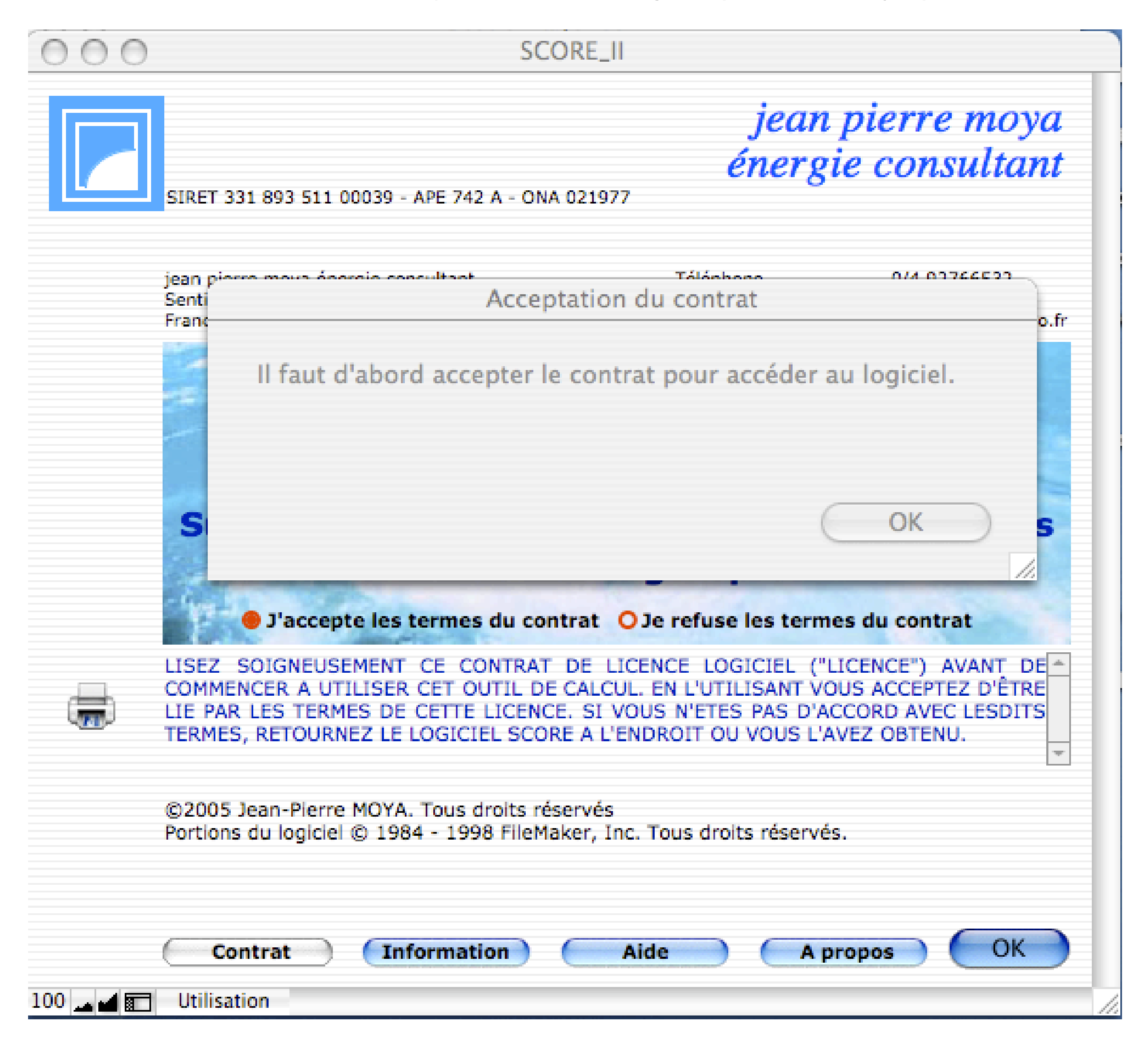
Glisser le contenu du CDrom sur votre disque dur.

Ouvrir le dossier intitulé "**SCORE II**".

Licence d'utilisation

Après avoir cliqué sur le fichier "Solution SCOREII base", il vous est demandé d'accepter ou de refuser les termes du contrat de licence.

Cette demande est formulée à chaque ouverture du logiciel (c'est comme ça !).



Si vous faites "OK",

Après avoir cliqué sur le bouton rouge "j'accepte les termes du contrat",

Vous accédez alors au contrat de licence. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Vous pouvez l'accepter ou le refuser. En acceptant les termes du contrat "J'accepte les termes du contrat", vous accéderez à la totalité du logiciel. Dans le cas contraire, le logiciel se referme.

Vous accédez ensuite à la base de données SCORE II.

Contrat de mise à disposition du logiciel

Entre

Jean Pierre MOYA, sentier de la Calade, 04110 Aubenas les Alpes, France, ci-après

Et la personne morale ou physique désignée nominativement au bas de ce document., ci-après dénommée l'UTILISATEUR,

Jean Pierre MOYA a développé un logiciel SCORE II, type système de gestion de base de données relationnelle, proposé à l'UTILISATEUR.

Ce contrat a pour but de définir les droits de l'UTILISATEUR ainsi que ses responsabilités.

La description technique du logiciel SCORE II indiquée dans cette présente convention est susceptible d'être modifiée ou mis à jour à tout moment par Jean Pierre MOYA.

L'UTILISATEUR signataire de la présente convention s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation du logiciel, à respecter et à faire respecter par les utilisateurs finaux les droits d'auteur protégeant la production du logiciel SCORE II.

Ce contrat concerne le logiciel SCORE II remis à l'UTILISATEUR. Cette base de données est un ensemble constitué de coordonnées et de données numériques.

Jean Pierre MOYA met tout en œuvre pour limiter le piratage de SCORE II afin de favoriser l'UTILISATEUR par le maintien de sa production au plus juste prix.

L'UTILISATEUR atteste reconnaître que le logiciel SCORE II est une œuvre originale de l'esprit protégé par des droits d'auteur. En France, le droit d'auteur est régi par le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) du 1er juillet 1992 qui regroupe les lois relatives à la propriété intellectuelle, notamment la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985.

Contractuellement Jean Pierre MOYA est l'auteur de SCORE II. Jean Pierre MOYA est donc amené à défendre ses droits d'auteur, droits qui leur appartiennent :

- Droit de divulgation.

Il s'agit du droit pour l'auteur de décider de mettre son œuvre à la disposition du public et de choisir les modes de divulgation. Par exemple, l'auteur peut accepter l'exposition publique de son œuvre mais refuser sa reproduction en cartes postales.

- Droit au respect de la paternité.

Il s'agit du droit pour l'auteur de voir son nom indiqué sur toute reproduction ou représentation de son œuvre à moins que celui ci ne souhaite garder l'anonymat.

- Droit au respect de l'œuvre.

Le respect de l'œuvre passe par le maintien de son intégrité formelle. Toute suppression, modification, adjonction sont donc interdites. Le respect dû à l'œuvre implique également que l'œuvre ne soit pas altérée dans son esprit. Tel sera le cas, lorsque l'œuvre sera présentée dans un contexte qui la dénigre.

La contrefaçon est susceptible d'être punie de deux ans d'emprisonnement et de 152 449 Euros (1 000 000 F) d'amende.

Octroi de licence : l'UTILISATEUR n'est pas propriétaire des fichiers du/des CD Rom SCORE II. L'UTILISATEUR a acquis une licence d'utilisation (sous forme de clé de protection) affectée à un seul poste informatique. Il est donc accordé à l'UTILISATEUR le droit non exclusif d'utiliser le CD Rom sur un ordinateur de son choix et un seul. La possibilité de l'utiliser sur plusieurs postes simultanément est soumise au paiement des licences correspondantes (clé de protection).

Les droits d'auteur sur l'œuvre ne doivent pas être confondus avec le droit de propriété du support de l'œuvre. L'article L 111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle pose le principe de l'indépendance de la propriété matérielle du support et de la propriété de l'œuvre incorporée dans le support.

Restriction d'emploi : L'UTILISATEUR s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les utilisateurs, ayants droits ou autres tiers sous sa direction ou son contrôle, respectent ce contrat.

Duplication : Bien entendu il est interdit de vendre ou de céder même gratuitement tout fichier issu de SCORE II à d'autres utilisateurs. Cette interdiction ne s'applique pas à l'export de données vers le logiciel du PNR Luberon à des fins de mise à jour de la base générale (limitée au périmètre du PNR Luberon).

L'ensemble des dispositions restrictives concerne de la même manière des données composites ou calculées à partir des données de SCORE II. La constitution de telles données constituera expressément un délit de dissimulation s'ajoutant à celui de piratage et de vol ou de contrefaçon d'œuvre de l'esprit.

Tous ces fichiers sont spécifiques (codage). DUPLIQUER OU LAISSER DUPLIQUER VOS FICHIERS ISSUS DE SCORE II ENGAGERA VOTRE RESPONSABILITÉ PÉNALE.

Limitation de responsabilité : L'UTILISATEUR est seul responsable de l'utilisation des fichiers SCORE II et de leur interprétation. Jean Pierre MOYA ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de SCORE II.

Divisibilité : si une des dispositions de ce contrat est déclarée invalide par une juridiction compétente, les autres dispositions n'en restent pas moins valides.

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, le tribunal sera seul compétent.

Assistance technique

Jean Pierre MOYA n'est pas une société commerciale d'édition de logiciels.

La remise du logiciel SCORE II est partie intégrante de la prestation de formation à l'utilisation du logiciel (hors coût matériel de duplication supplémentaire : CDrom, clé de protection, manuel, ... et hors coût abonnement aux DJU[i] indispensable à l'établissement des ratios énergétiques).

C'est pourquoi, il est proposé le mode d'assistance technique suivant :

- Lors d'une difficulté d'interprétation des données restituées, de saisie de données, d'affichage de données, d'une manière générale lors d'une difficulté rencontrée au moment de l'utilisation du logiciel SCORE II,

- L'utilisateur informe Jean Pierre MOYA de la difficulté rencontrée, soit :

  - par télécopie au numéro 04 92 76 65 33
  - par téléphone au numéro 04 92 76 65 32
  - par téléphone au numéro 06 80 13 07 25
  - par courriel à l'adresse suivante jpmoya@wanadoo.fr

- sous 48 heures maximum, Jean Pierre MOYA prend contact téléphoniquement avec l'utilisateur pour l'aider à résoudre la difficulté rencontrée. L'utilisateur aura préalablement indiqué des plages horaires possibles d'appel téléphonique.

Afin de faire bénéficier les utilisateurs du logiciel des informations communiquées à chacun, à l'issue de chaque réponse donnée, chacun des utilisateurs de SCORE II recevra une feuille de liaison (courrier électronique) comprenant, outre l'énoncé de la difficulté rencontrée, la réponse fournie.

Il est envisagé la création d'un groupe de discussion "Utilisateur SCORE II" sur Internet.

---

[i] L'abonnement aux DJU est à souscrire auprès de la SEDIT, Contacter : Odette Guibert au 01.30.85.20.16 ou E-mail : sedit-dr@costic.asso.fr pour toute information sur les prix (p.m. abonnement pour la saison 2006/2007, 115 € TTC).

Publication par décades des degrés-jours unifiés calculés par le COSTIC (organisme imposé par le CCTG-MArché d'exploitation de chauffage - Brochure n°2008 du Journal Officiel). Abonnement par saison de chauffe (septembre à juin). Trois formules : - Support papier - Support papier + disquette - Transmission par E-mail

Architecture du logiciel

Le logiciel comprend un certain nombre de tables toutes accessibles, des rubriques (dont certaines sont inaccessibles, notamment les rubriques de calcul).

Une table constitue un jeu unique d'enregistrements (1 commune constitue un enregistrement, 1 facture constitue un enregistrement, ...) et de rubriques

Ci-dessous la liste des tables de SCORE II :

Nom	Statistiques	Occurrences dans le graphe
Accueil	176 rubriques définies, 1 enregistrement	Accueil
Activité	30 rubriques définies, 3 enregistrements	Activité, Activité 2
Bâtiment	285 rubriques définies, 1048 enregistrements	Bâtiment, Bâtiment 2
Coffret	145 rubriques définies, 868 enregistrements	Coffret, Coffret 2
Commune	341 rubriques définies, 74 enregistrements	Commune, Commune 2, Commune 3, Commune 4
Compte	166 rubriques définies, 197 enregistrements	Compte, Compte 2
Courrier	14 rubriques définies, 15 enregistrements	Courrier, Courrier 2, Courrier 3
Eclairage	176 rubriques définies, 4471 enregistrements	Eclairage, Eclairage 2, ID_Eclairage 1
Energie	253 rubriques définies, 7634 enregistrements	Energie, Energie 2, ID_Bois, ID_Bois 2, ID_Chaleur, ID
Véhicule	59 rubriques définies, 1 enregistrement	Véhicule, Véhicule 2

La table **Accueil** : comprend les informations générales sur SCORE II, ainsi que la licence d'utilisation.

La table **Commune** : pour comparer les communes
c'est la liste des communes avec leurs principales données caractéristiques
c'est aussi la synthèse des résultats extraits de la table **Bâtiment**
c'est aussi la synthèse des résultats extraits de la table **Coffret**
c'est aussi la synthèse des résultats extraits de la table **Compte**

La table **Courrier**
c'est l'historique des courriers adressés aux communes

La table **Bâtiment** : pour comparer les bâtiments entre eux
c'est la liste des bâtiments avec leurs principales caractéristiques
c'est aussi la synthèse des résultats extraits de la table **Energie**

La table **Energie** : pour analyser les factures d'énergie et d'eau des bâtiments
c'est la liste des factures d'énergie

La table **Coffret** : pour comparer les coffrets d'éclairage public entre eux
c'est la liste des coffrets EP avec leurs principales caractéristiques
c'est aussi la synthèse des résultats extraits de la table **Eclairage**

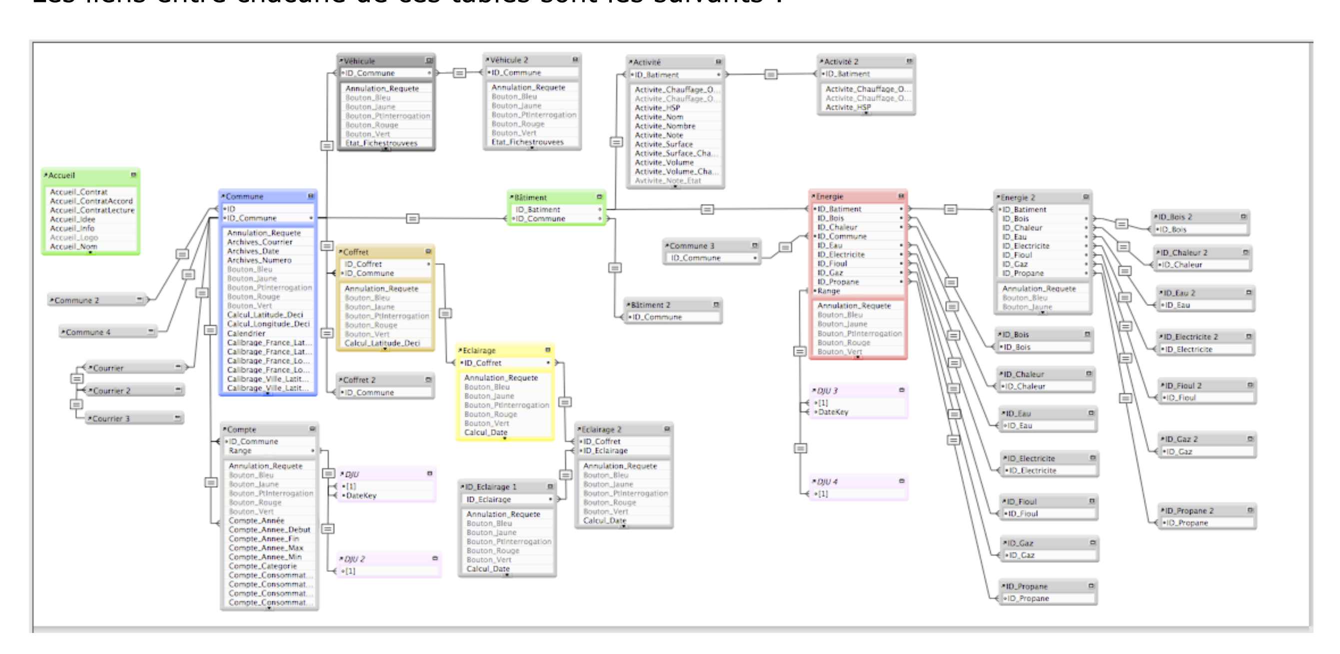
La table **Eclairage** : pour analyser les factures d'électricité de l'éclairage public
c'est la liste des factures d'électricité pour l'éclairage public

La table **Compte** : pour voir l'évolution des dépenses du compte compte administratif
c'est la liste des données énergie du chapitre 606 du compte administratif

La table **Activité** : pour les surfaces et les volumes (entre autres) des bâtiments
c'est la liste des activités (et espaces) recensés dans les bâtiments

La table **Véhicule** est en cours de construction.

Les liens entre chacune de ces tables sont les suivants :



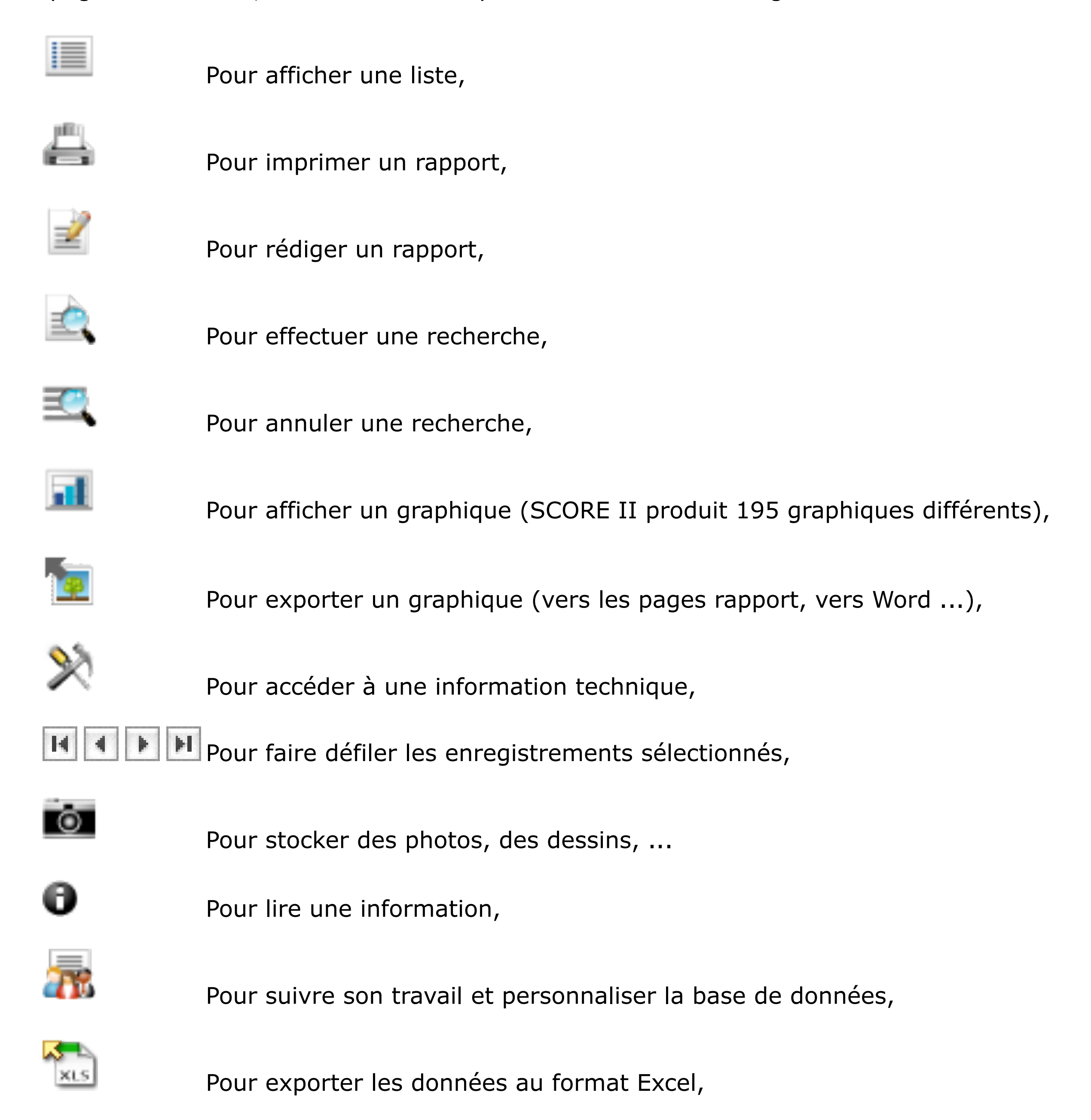
Chaque commune ayant un identifiant **ID_Commune**, attribué par le logiciel, qui est utilisé comme lien entre chaque table.

Logique d'utilisation

Chaque table comporte différentes pages dont le nom figure sur les onglets situés en haut de page active à l'écran.

Il suffit de cliquer sur un onglet pour accéder à la page concernée. Quand il y a un lien, le curseur de la souris se transforme en main avec index pointé et une infobulle apparaît.

Sur les pages accessibles, des icônes sont représentées. Ces icônes signifient :



Pour afficher une liste,

Pour imprimer un rapport,

Pour rédiger un rapport,

Pour effectuer une recherche,

Pour annuler une recherche,

Pour afficher un graphique (SCORE II produit 195 graphiques différents),

Pour exporter un graphique (vers les pages rapport, vers Word ...),

Pour accéder à une information technique,

Pour faire défiler les enregistrements sélectionnés,

Pour stocker des photos, des dessins, ...

Pour lire une information,

Pour suivre son travail et personnaliser la base de données,

Pour exporter les données au format Excel,

Seuls les champs sur fond jaune sont des champs dans lesquels il est possible d'entrer une donnée. Dans le cas contraire, le champ est sur fond grisé.

 Exportation de données SCORE II vers Excel

Les applications FileMaker Pro et Excel sont compatibles entre elles. Il est donc possible d'exporter depuis SCORE II des données vers Excel et inversement, à savoir importer des données depuis Excel vers SCORE II.

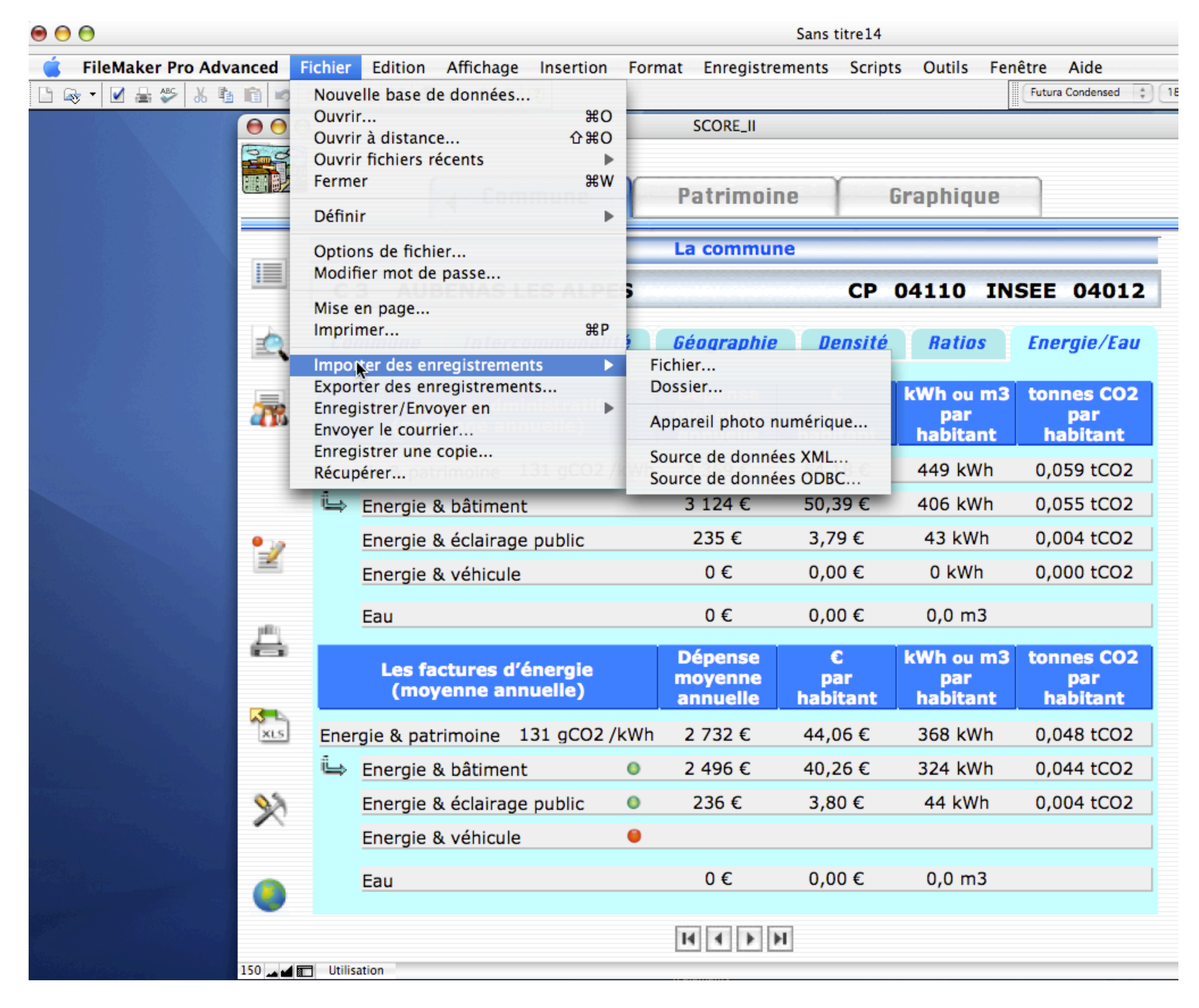
- **Pour exporter SCORE II vers Excel, il suffit de cliquer sur l'icône** 

En cliquant sur cet icône, vous générez un fichier Excel comportant toutes les données (d'entrée et de sortie) figurant sur la page active.

Importation de données depuis Excel

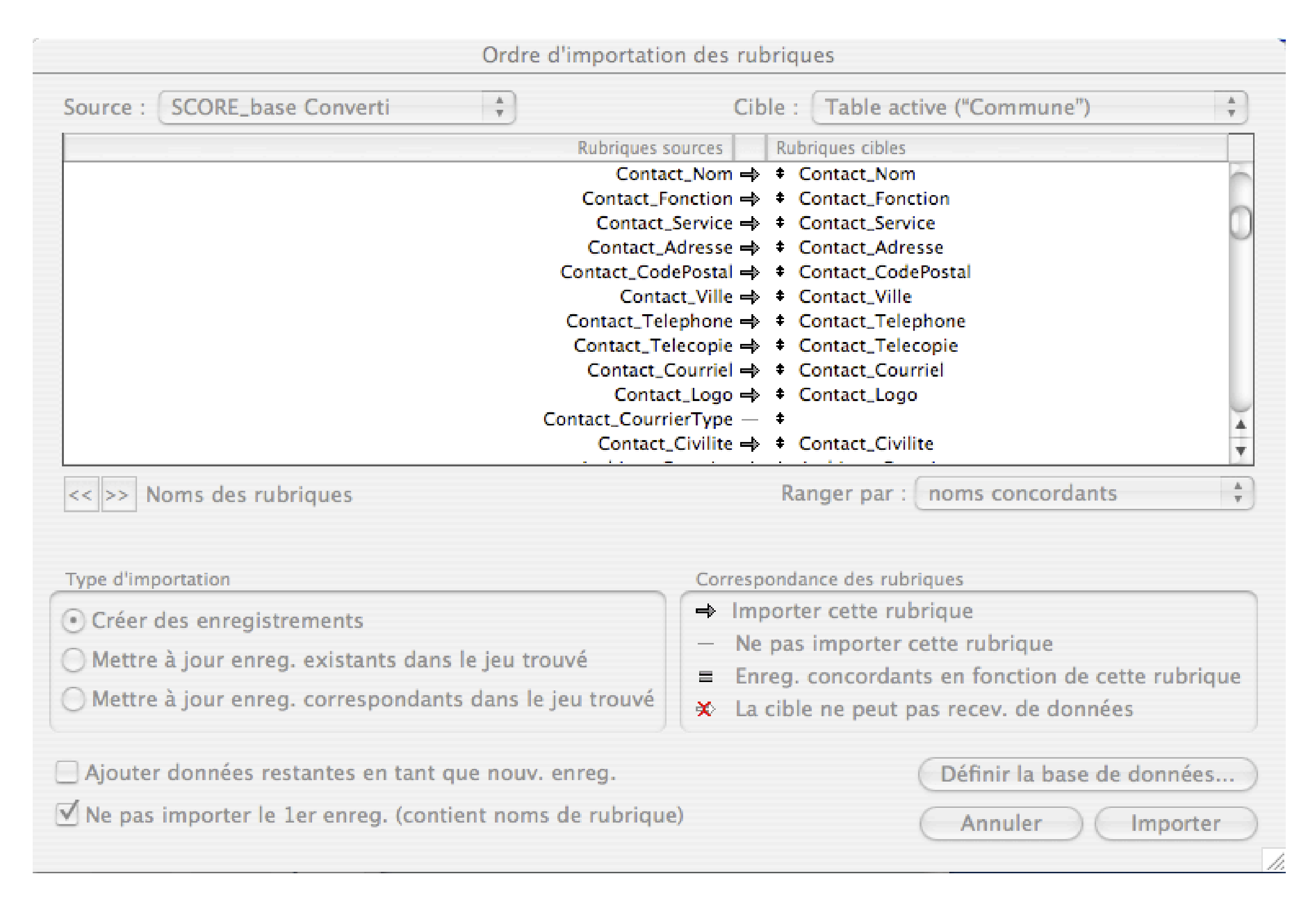
La procédure est un peu plus complexe.

- **A partir de la barre de menu, cliquer sur “Fichier”, puis sur “Importer des enregistrements”**



- **En cliquant sur Fichier ... Vous devrez alors rechercher (dans votre disque dur) le fichier dont vous souhaitez importer les données.**

Des que votre fichier, au format .xls, a été sélectionné, vous accédez à une page comme ci-dessous :



Il suffit alors de :

- Vérifier le **fichier source** (celui dont vous importez les données) - en haut à gauche
- Vérifier le **fichier cible** (table de SCORE II vers laquelle vous souhaitez rapatrier les données) - en haut à droite
- Faire correspondre les données des rubriques sources aux données des rubriques cibles (nom concordants), soit **Ranger par** ...
- Vérifier le **type d'importation**, puis si OK, cliquer sur le bouton "**Importer**".



Découverte du logiciel

Mode de construction

Vous venez d’accéder à la base de données, et la première page se présente comme ci-après :

SCORE_II

Commune | Patrimoine | Graphique

Liste des communes de la base de données

74 Communes 74

ID	Code postal & Ville	INSEE
C 1	84240 ANSOUIS	84002
C 2	84400 APT	84003
C 3	04110 AUBENAS LES ALPES	04012
C 4	84120 BEAUMONT DE PERTUIS	84014
C 5	84480 BONNIEUX	84020
C 6	84480 BUOUX	84023
C 7	84240 CABRIERES D'AIGUES	84024
C 73	84220 CABRIERES D'AVIGNON	84025
C 8	84160 CADENET	84026
C 9	84750 CASENEUVE	84032
C 10	84300 CAVAILLON	84035
C 11	04280 CERESTE	04045

Nouvelle commune ?

Fermer | A propos | Quitter

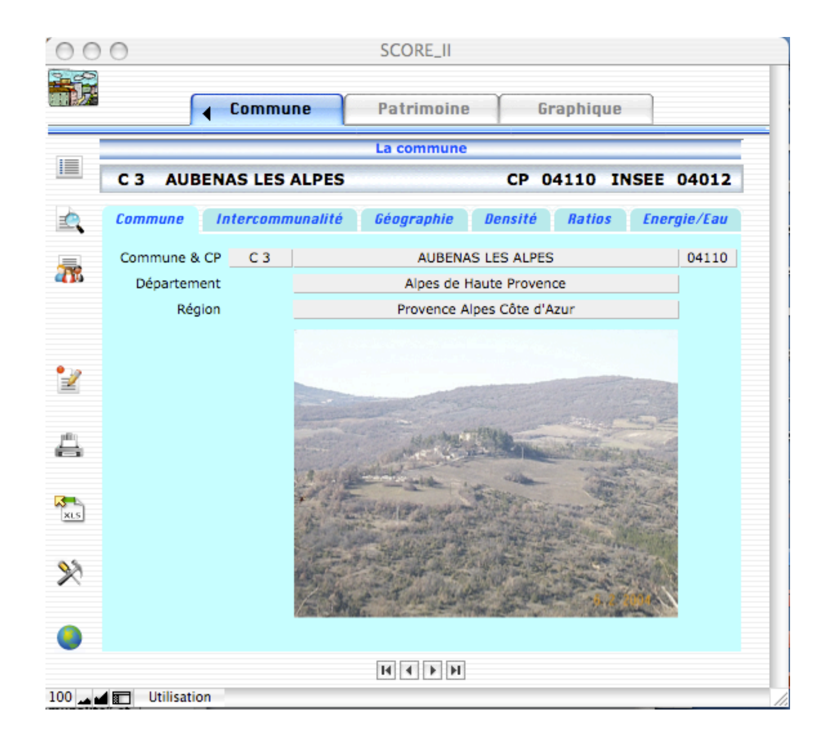
100 Utilisation

Cette page comporte des onglets en partie supérieure (Commune, Patrimoine, Graphique), des boutons de couleurs bleue en partie inférieure et des icônes sur le bandeau gauche. Toutes les pages du logiciel sont construites selon ce modèle.

- **Il suffit de cliquer sur les boutons pour accéder à une nouvelle page**. Certains boutons comportent des infobulles (information apparaissant dans un bandeau jaune lorsqu’on approche le curseur près de l’icône).

En cliquant sur le nom d’une commune figurant dans la liste, vous accédez aux données de la commune. Bien entendu, une commune figurant dans la liste est une commune qui a été créée, et pour cela il faut cliquer sur le bouton vert “Nouvelle commune”.

Accès aux données et informations



Les icônes (que vous retrouvez pratiquement sur toutes les pages) signifient :

Pour accéder à la liste des communes (et sur d'autres pages, pour accéder à la liste des bâtiments, des factures d'énergie, des coffrets d'éclairage public, ...)

Pour effectuer une recherche (recherche d'une commune, d'un bâtiment, d'une donnée, ...)

 Pour rédiger un rapport (de synthèse, sur un bâtiment, ...)

 Pour imprimer le rapport

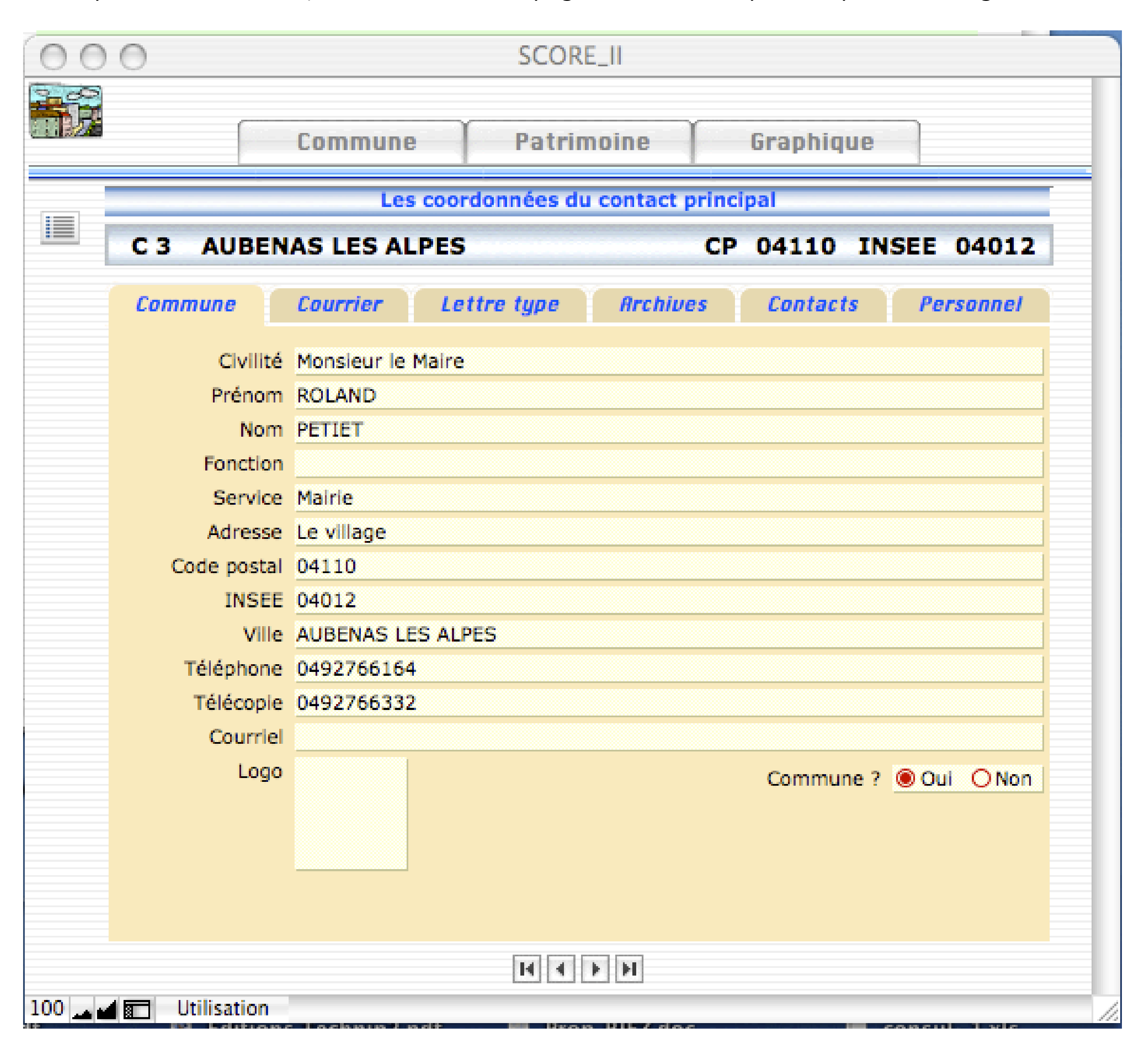
 Pour exporter les données au format Excel

 Pour accéder à des informations (signification de valeurs, données sur les tarifs, ...)

 Pour accéder à des cartes (certaines cartes géographiques)

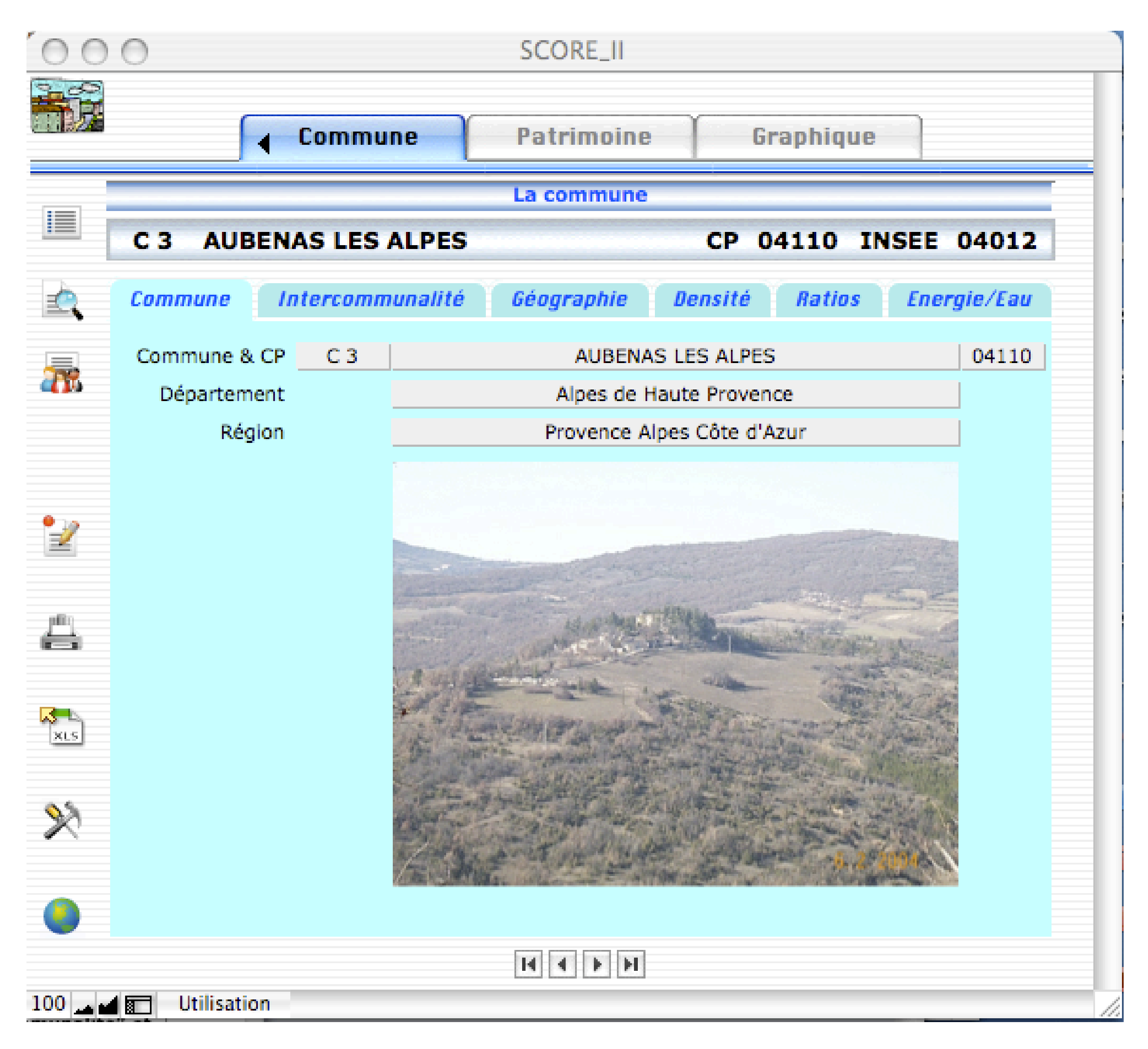
Cet icône est unique, il renseigne sur les coordonnées de la commune, les courriers échangés avec la commune, sur vos contacts, ...

En cliquant sur cet icône, vous accédez à la page suivante comportant plusieurs onglets :



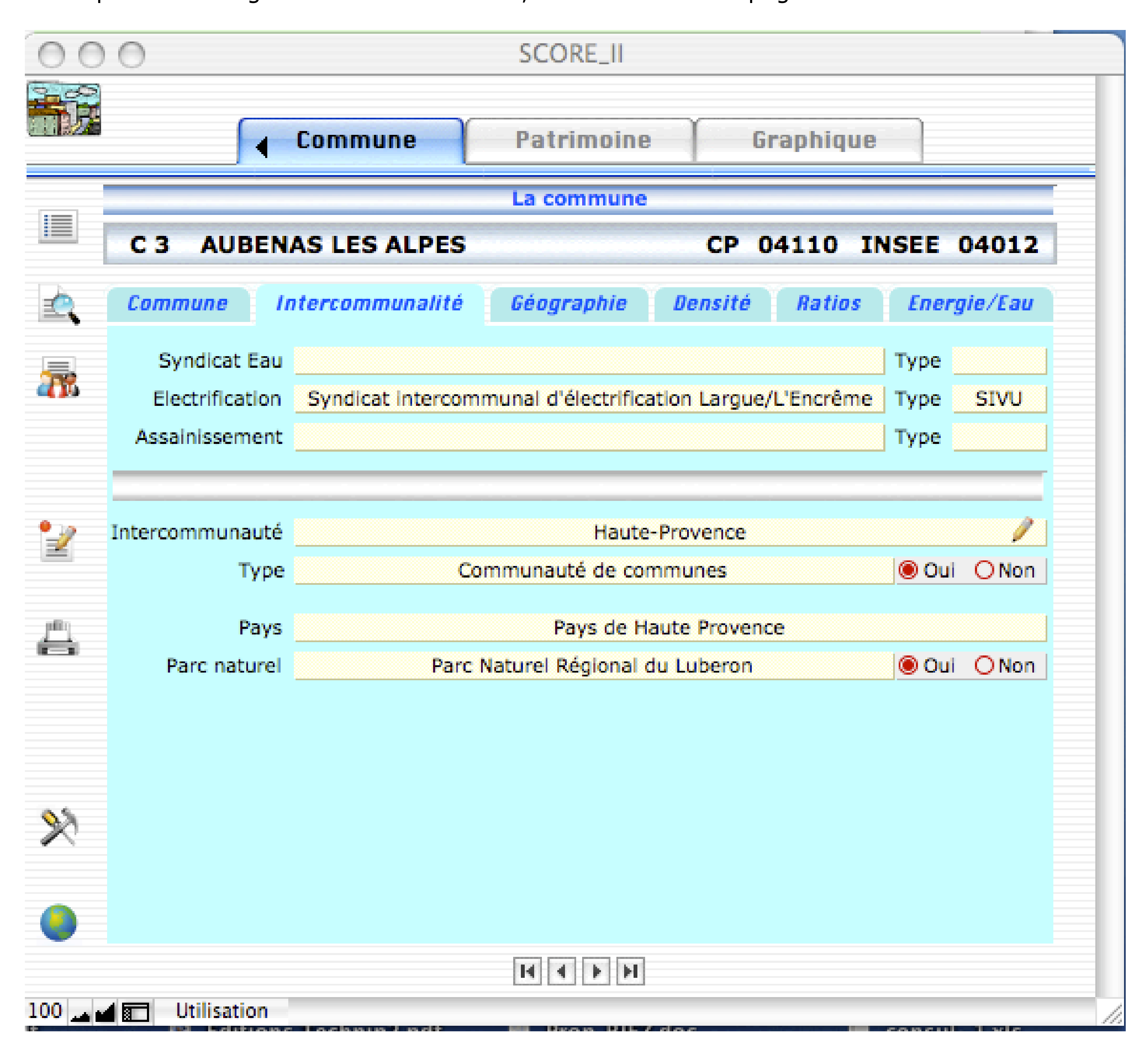
Tous les champs sur fond jaune sont à saisir.

En cliquant sur l'onglet "Commune", vous retournez à la première page, celle des données relatives à la commune sélectionnée.



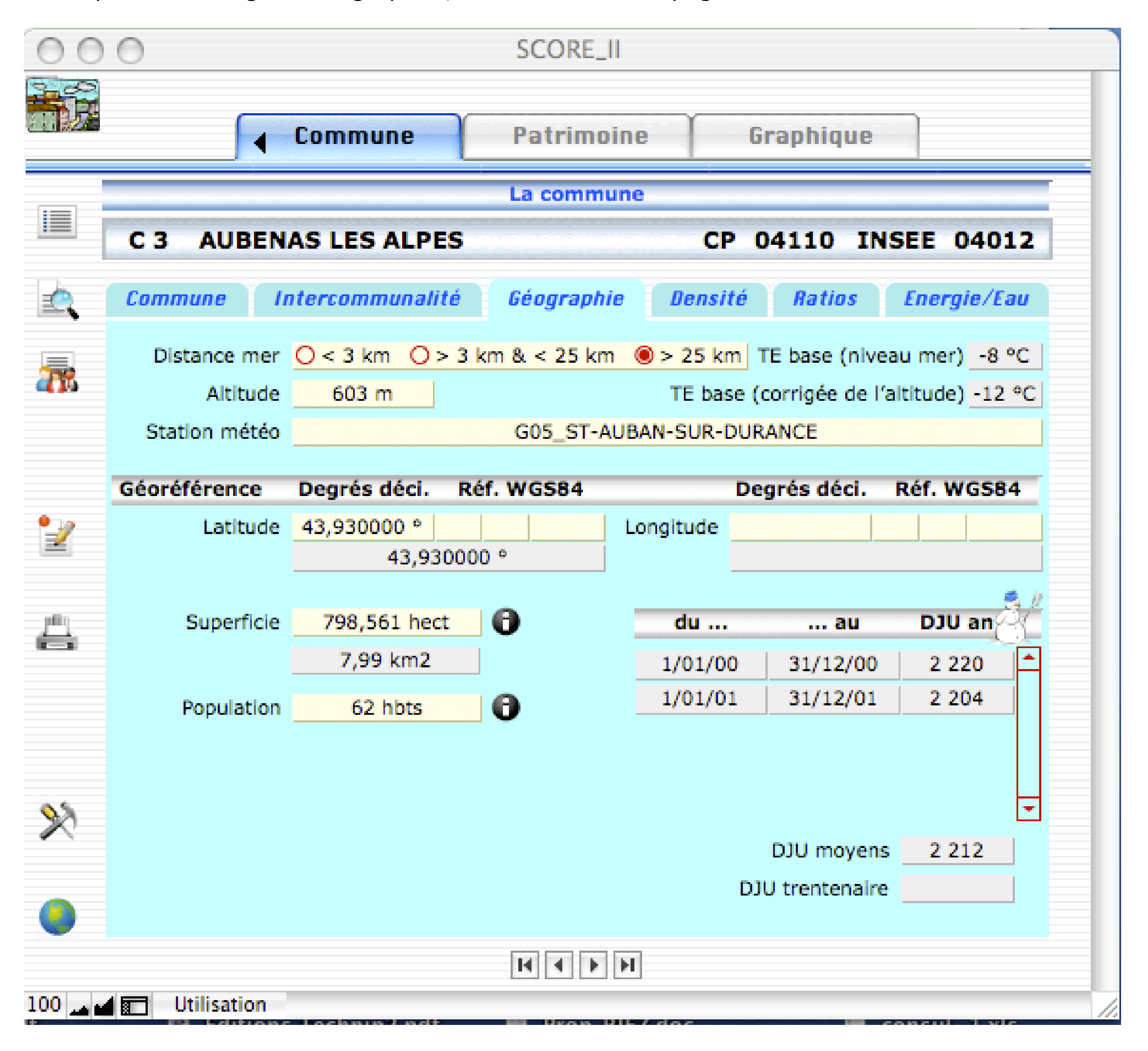
- En cliquant sur les différents onglets (Intercommunalité, Géographie, Densité, Ratios, Energie/eau), vous accéderez à des champs qu'il vous faudra saisir et à des données issues de l'analyse des factures d'énergie saisies.

En cliquant sur l'onglet "Intercommunalité", vous accédez à la page suivante :



- **Il vous faudra saisir les champs sur fond jaune**. Les champs sur fond gris sont des résultats, on ne peut pas les modifier. Seuls sont modifiables, les champs sur fond jaune.

En cliquant sur l'onglet "Géographie", vous accédez à la page suivante :

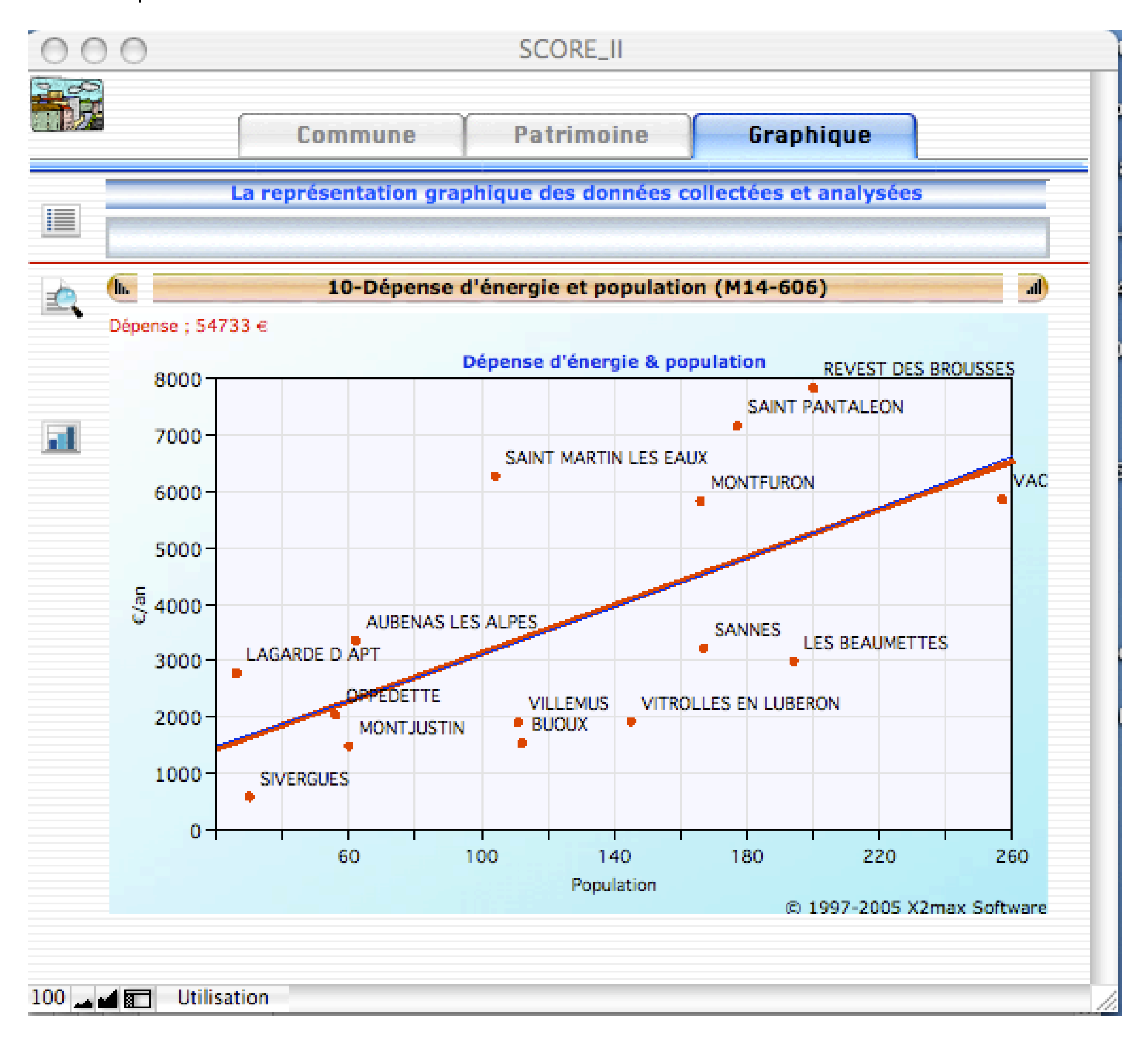


- **Tous les champs sur fond jaune sont à saisir** (sauf peut-être celui sur la longitude), car ils interviennent dans les calculs et ratios.

En cliquant sur les autres onglets "Densité, Ratios et Energie/eau) vous accéderez à des pages de données et de ratios issus de l'analyse des factures d'énergie saisies.

En cliquant sur l'onglet "Graphique" situé en haut de page, vous pourrez comparer des communes entre elles.

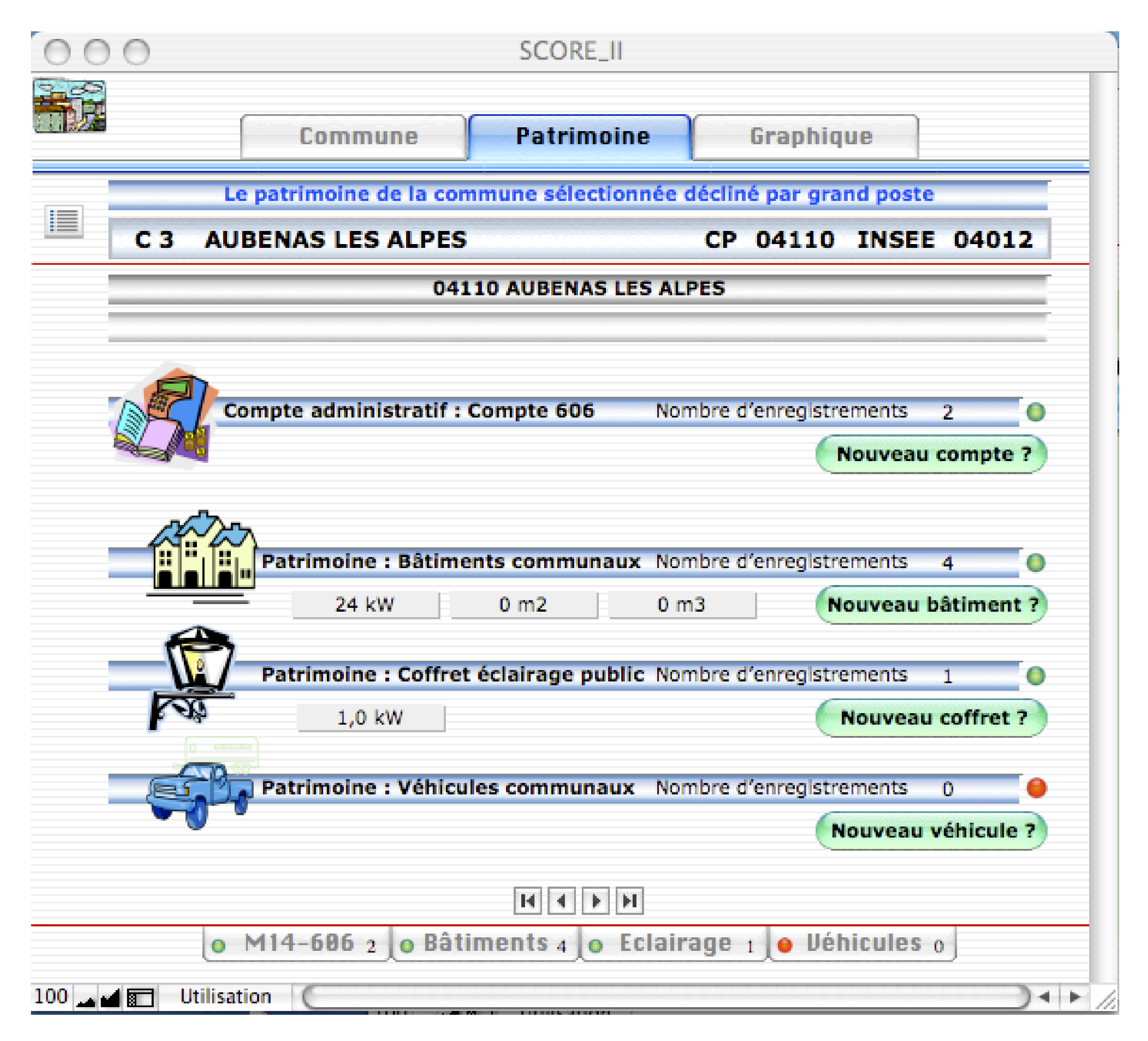
Par exemple :



- Pour cela, il suffit de choisir dans le menu déroulant (bandeau de couleur saumon au dessus du graphique) les données que l'on souhaite présenter sous forme graphique,

- et ensuite, il suffit de cliquer sur l'icône suivant [icône] pour afficher le graphique demandé.

Et maintenant, en cliquant sur l'onglet du haut de page "Patrimoine", vous accédez à la page suivante :

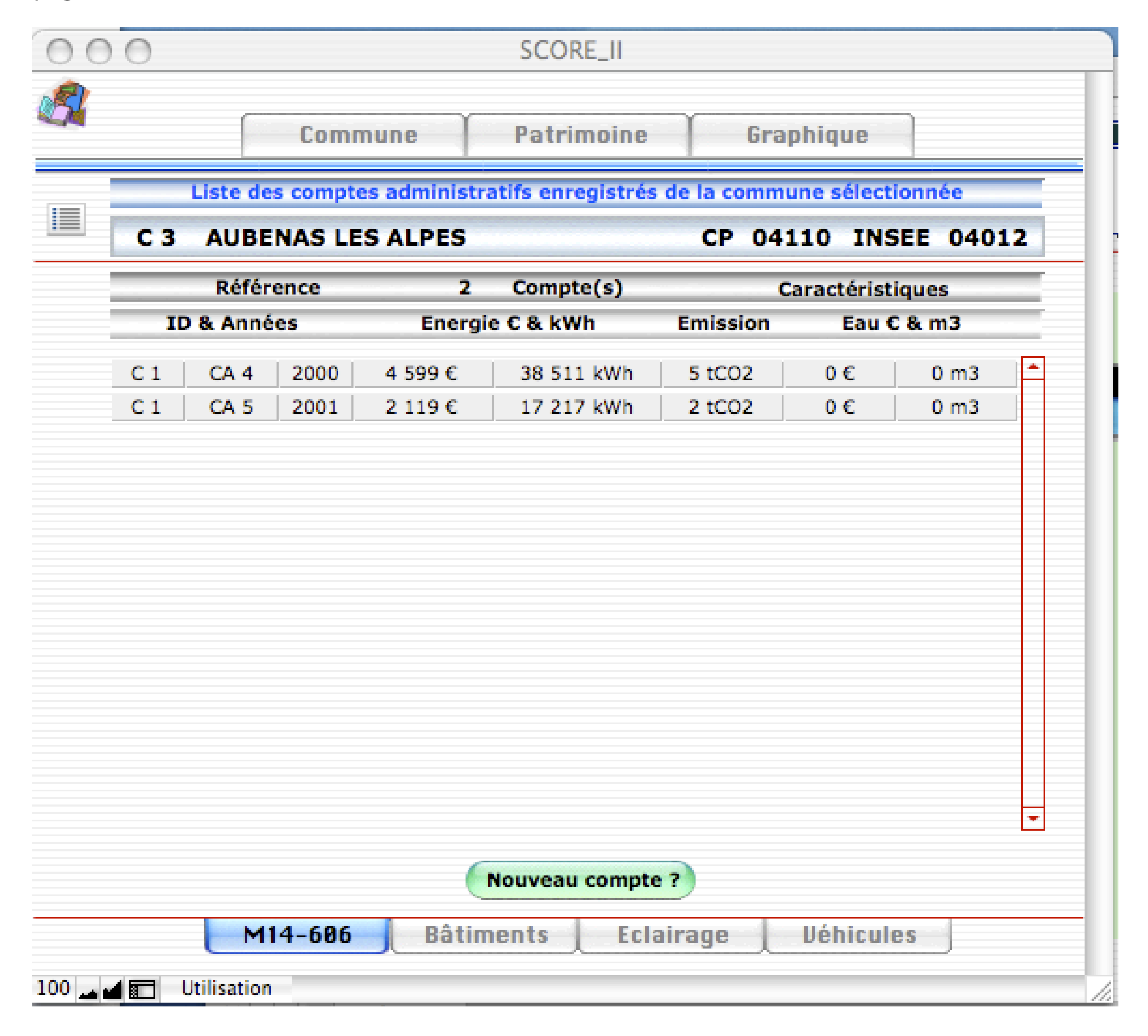


Où vous verrez que des informations figurent sur les onglets de bas de page.

- Quand le bouton est vert, cela signifie que des informations ont été saisies et on peut y accéder en cliquant sur l'onglet concerné (pour l'onglet Bâtiments, 4 bâtiments ont été entrés dans la base de données, un seul poste d'éclairage public, mais pas de véhicules, le bouton est rouge)

- Quand le bouton est rouge, l'onglet est inactif et il faut donc passer par les boutons verts situés sur le coté droit de la page.

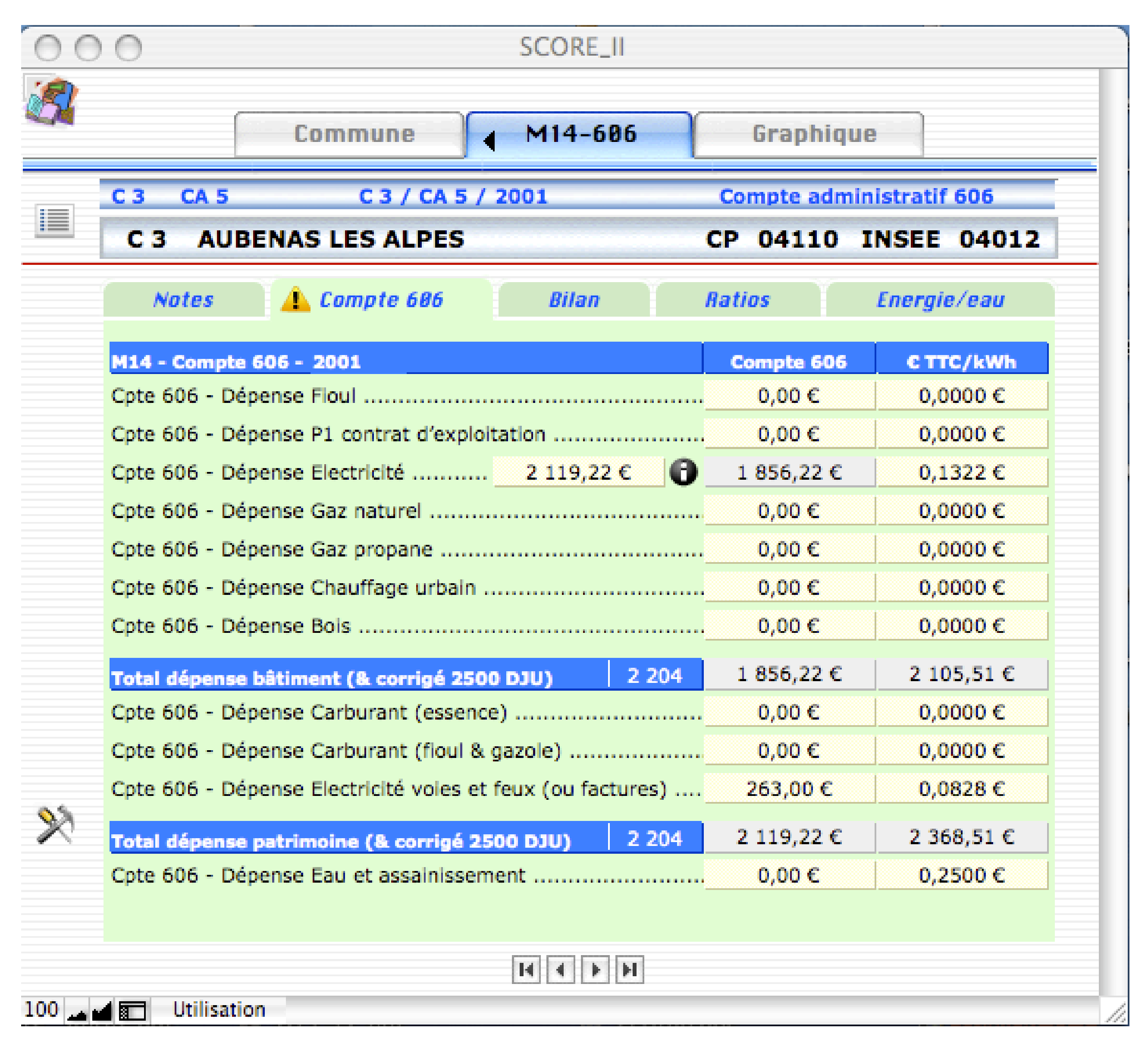
En cliquant sur l'icône représentatif du compte administratif (compte 606), vous accédez à la page suivante :



Cette page regroupe l'ensemble des comptes annuels enregistrés dans la base de données.

- **Il suffit de cliquer sur l'un des comptes pour accéder à son détail.**

En cliquant sur l'un des comptes, vous accédez à la page suivante :

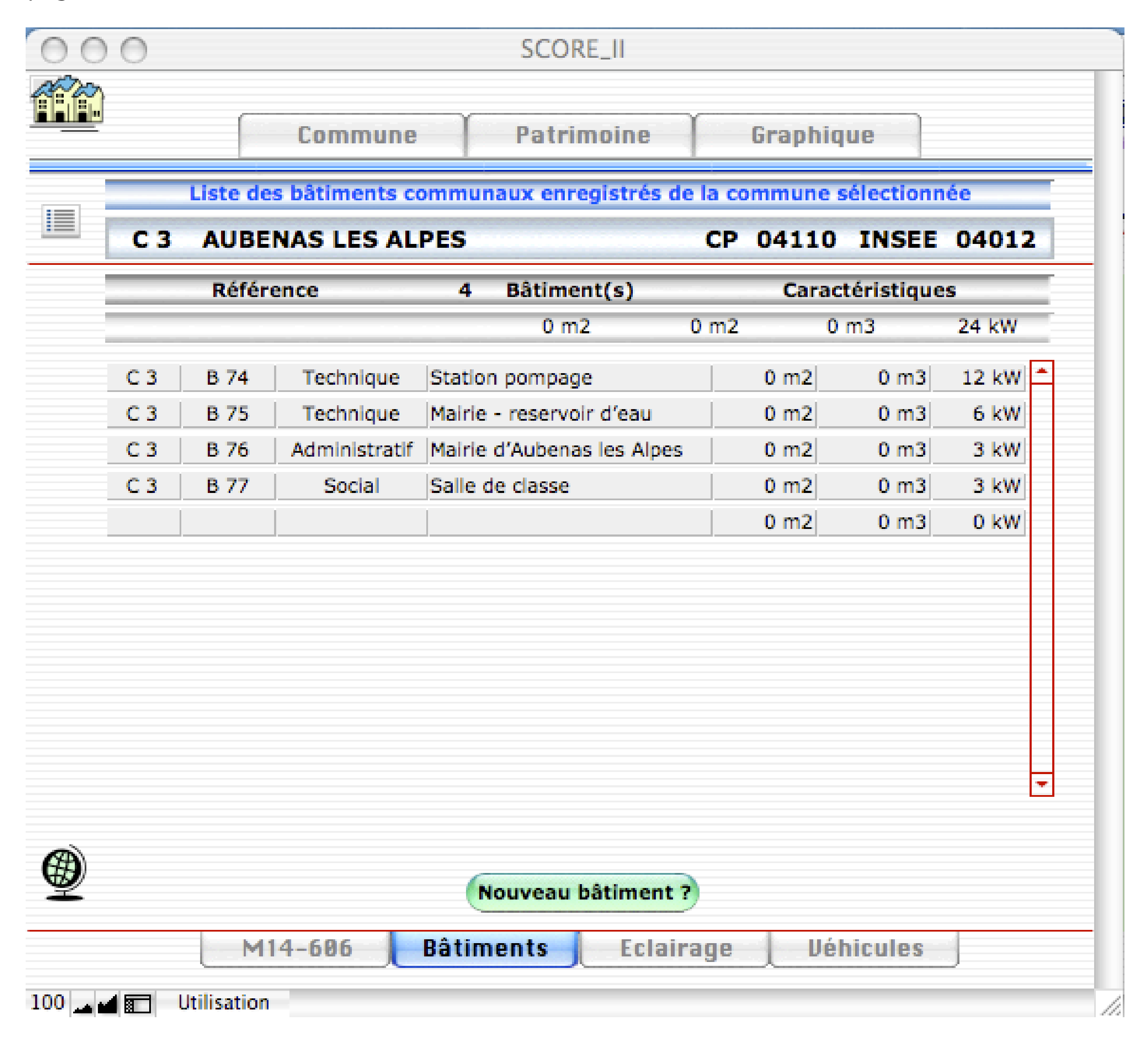


- **Il est impératif de saisir tous les champs sur fond jaune. En l'absence de données à saisir, inscrire alors la valeur 0.**

En cliquant sur l'onglet "Notes", d'autres champs seront à remplir (population par année, dates de début et de fin d'année civile) et sur les autres onglets (Bilan, Ratios, Energie/eau), vous découvrirez le résultat de l'analyse des données saisies.

En cliquant sur l'icône "Graphique" du haut de page, vous accédez à de nombreux graphiques de restitution des données.

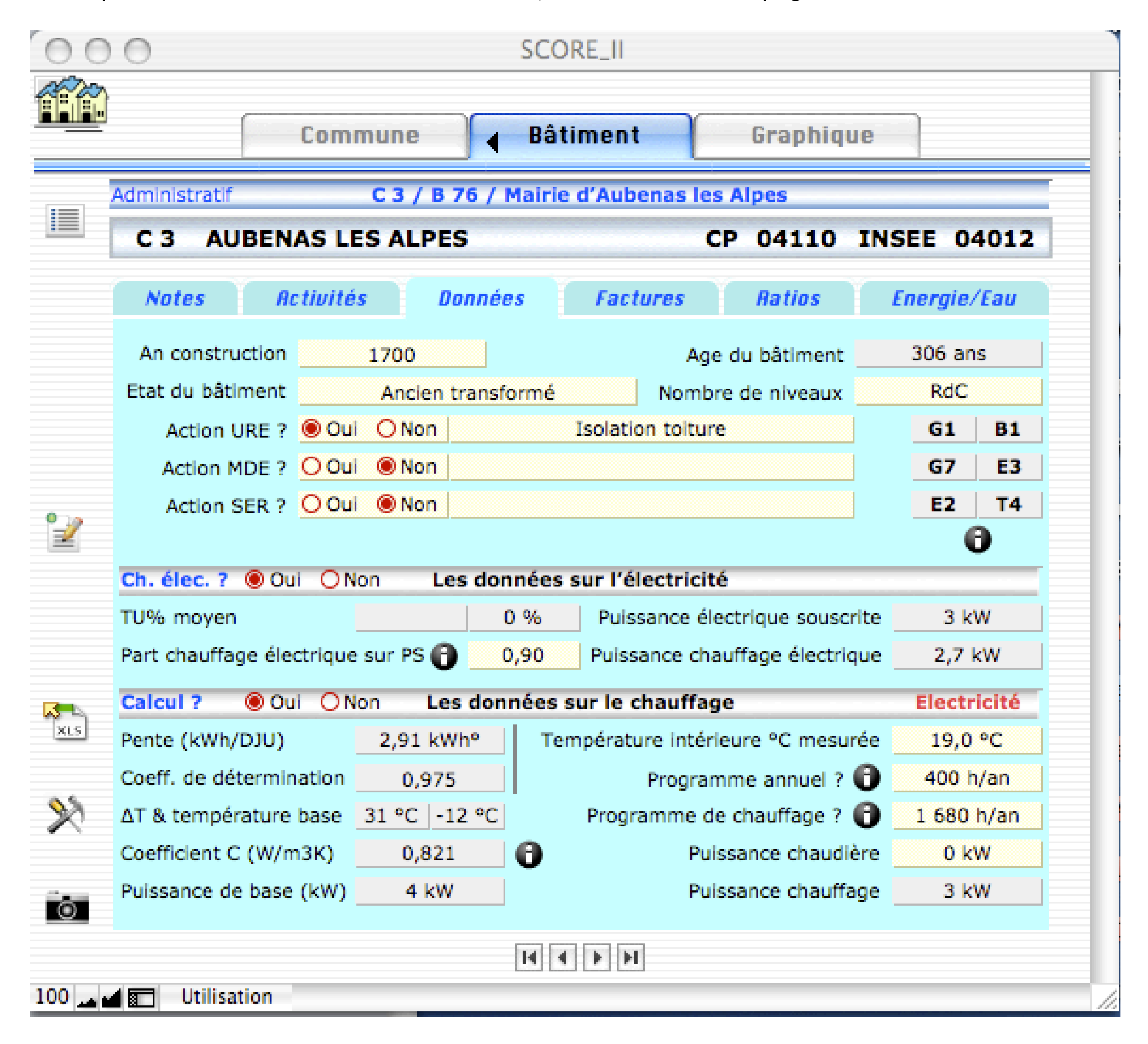
En cliquant sur l'icône représentatif du patrimoine (Bâtiments communaux), vous accédez à la page suivante :



Cette page regroupe l'ensemble des bâtiments enregistrés dans la base de données.

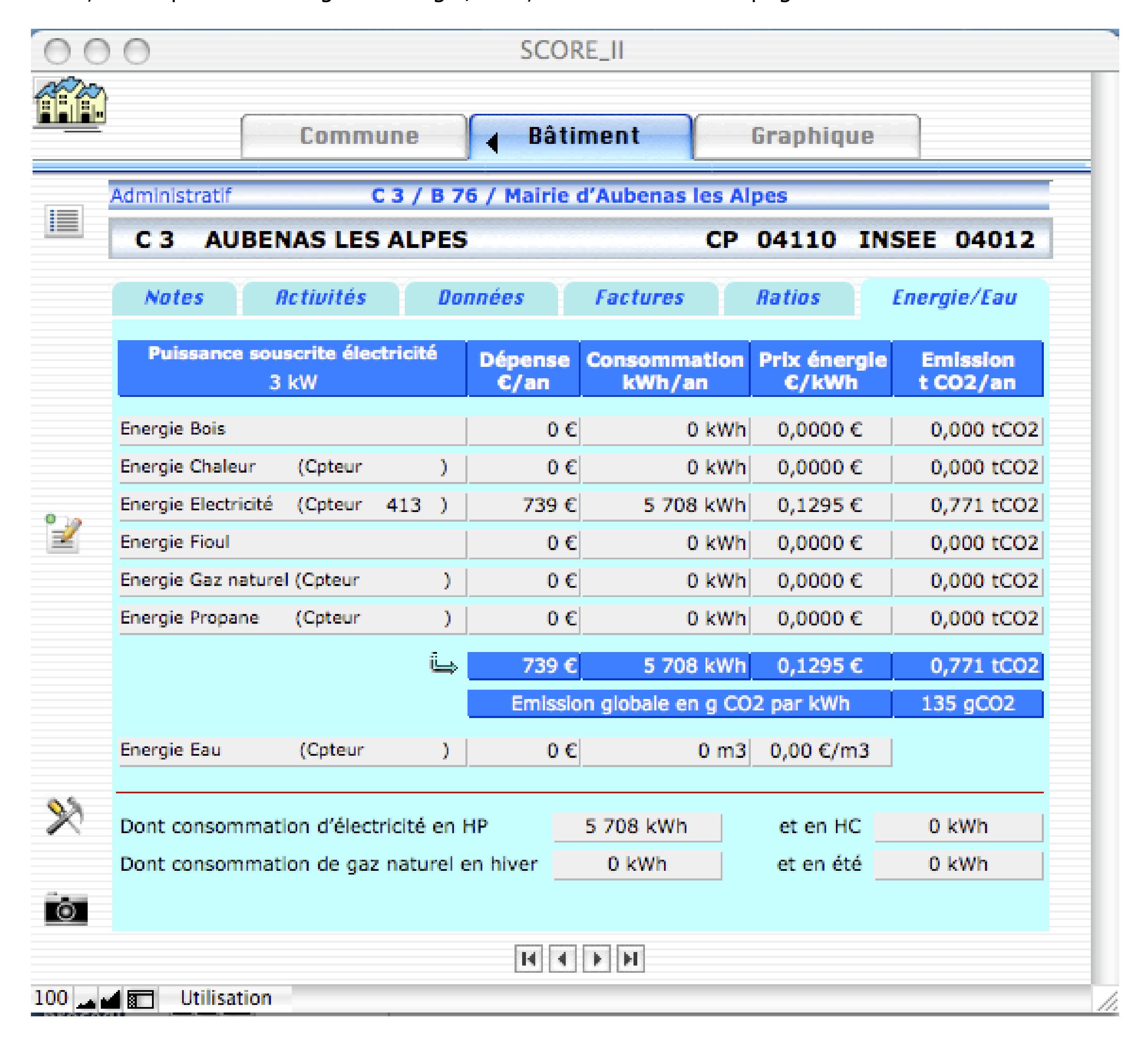
- **Il suffit de cliquer sur l'un des bâtiments pour accéder à son détail.**

En cliquant sur l'un des bâtiments de la liste, vous accédez à la page suivante :

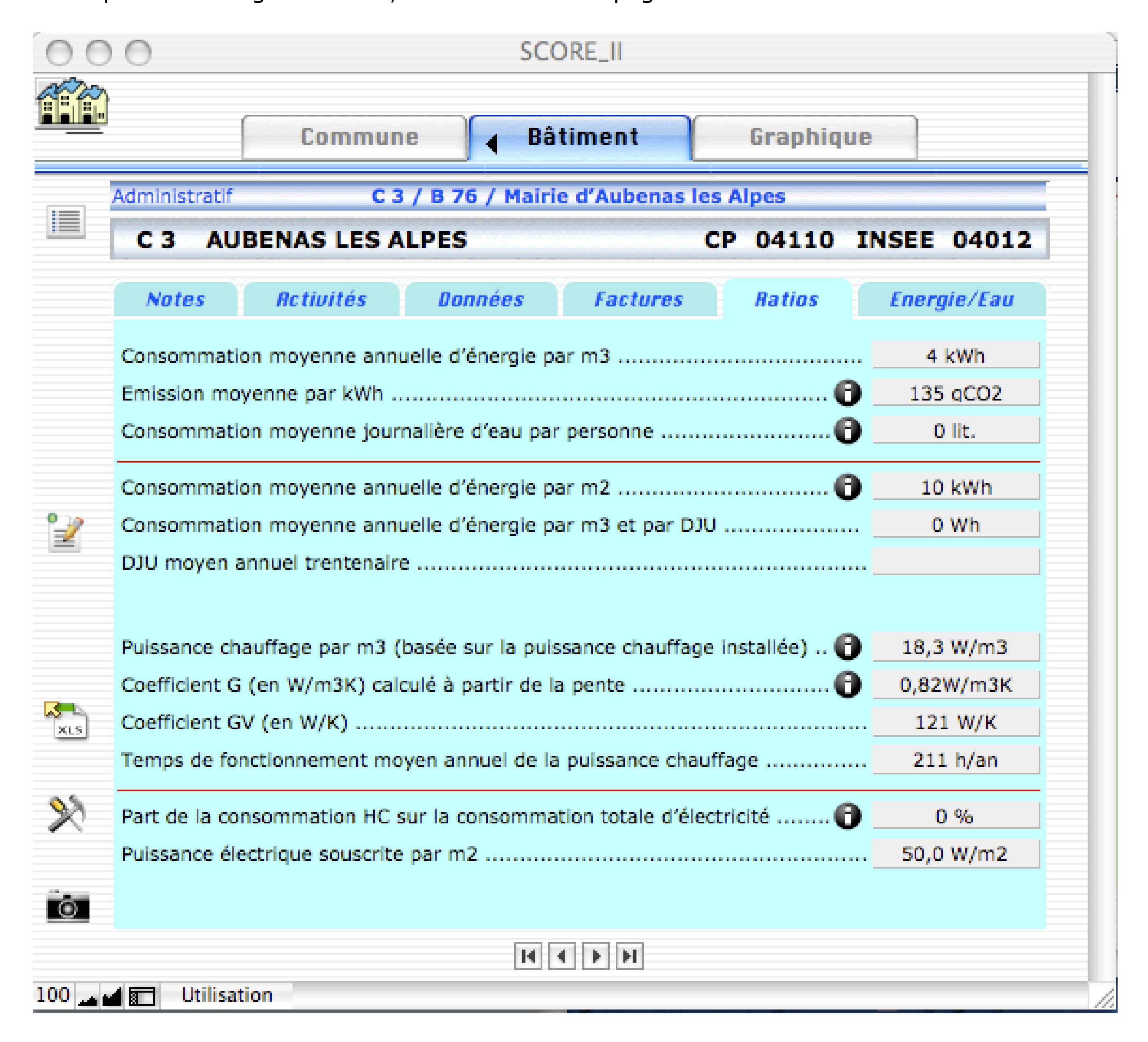


En cliquant sur les différents onglets ((Notes, Activités, Factures, Ratios, Energie/eau), vous accédez à la fois à des pages de saisies de données et de restitution de données.

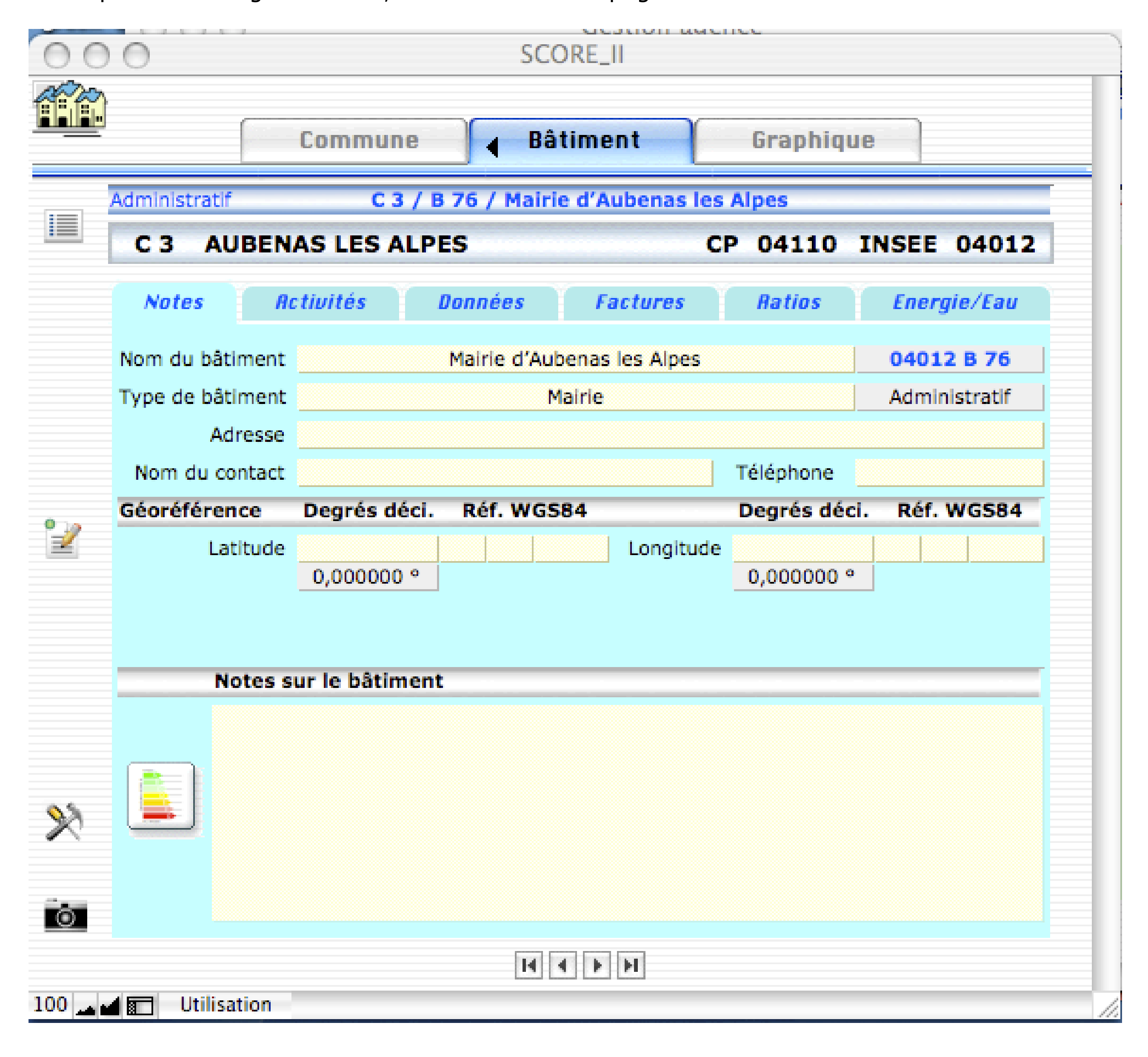
Ainsi, en cliquant sur l'onglet "Energie/Eau", vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l'onglet "Ratios", vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l'onglet "Notes", vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l'icône représentatif d'une étiquette énergie, vous accédez à la page suivante :

SCORE_II

Commune | Bâtiment | Graphique

Administratif C 3 / B 76 / Mairie d'Aubenas les Alpes

C 3 AUBENAS LES ALPES CP 04110 INSEE 04012

Certificat de performance énergétique

Classification SCORE II

Efficace

A B C D E F G

Peu efficace

	Energie consommation	CO2 émission	Eau consommation
	B	F	
	39 kWh	135 gCO2	0 lit.
	kWh/m3.an	gCO2/kWh	lit/jour.pers.

100 Utilisation

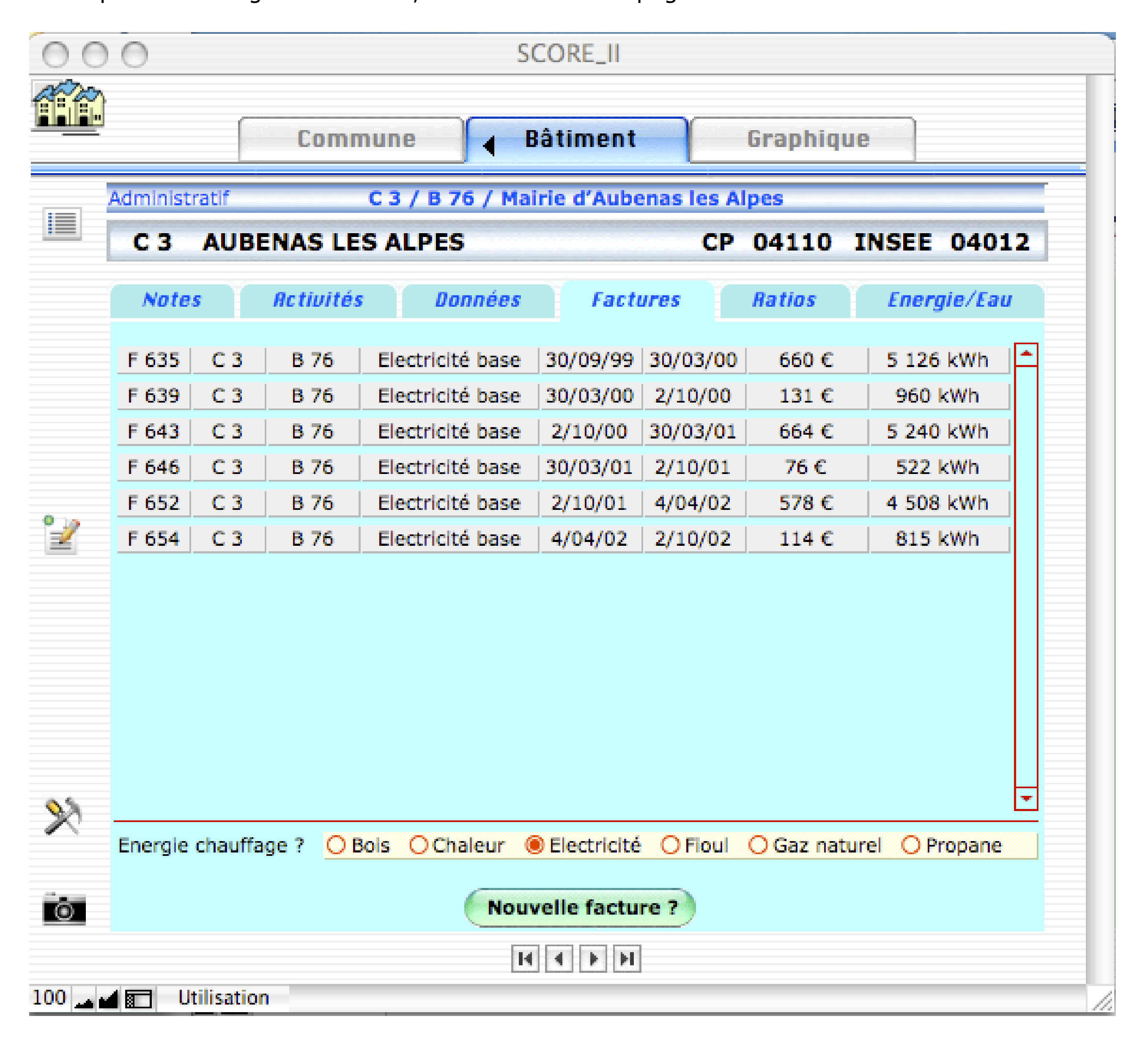
On reconnaît l'image de l'étiquette énergie caractérisant les appareils électroménagers.

Cependant ici, l'étiquette énergie concerne à la fois la consommation d'énergie du bâtiment, son émission de CO2 (gaz à effet de serre) et sa consommation d'eau. Elle ressemble à celle produite par la campagne européenne "Display", mais les valeurs retenues sont différentes.

On peut connaître les valeurs retenues en cliquant sur l'icône .

L'icône suivant permet d'accéder à la page d'établissement du rapport d'analyse sur le bâtiment sélectionné.

En cliquant sur l'onglet "Factures", vous accédez à la page suivante :



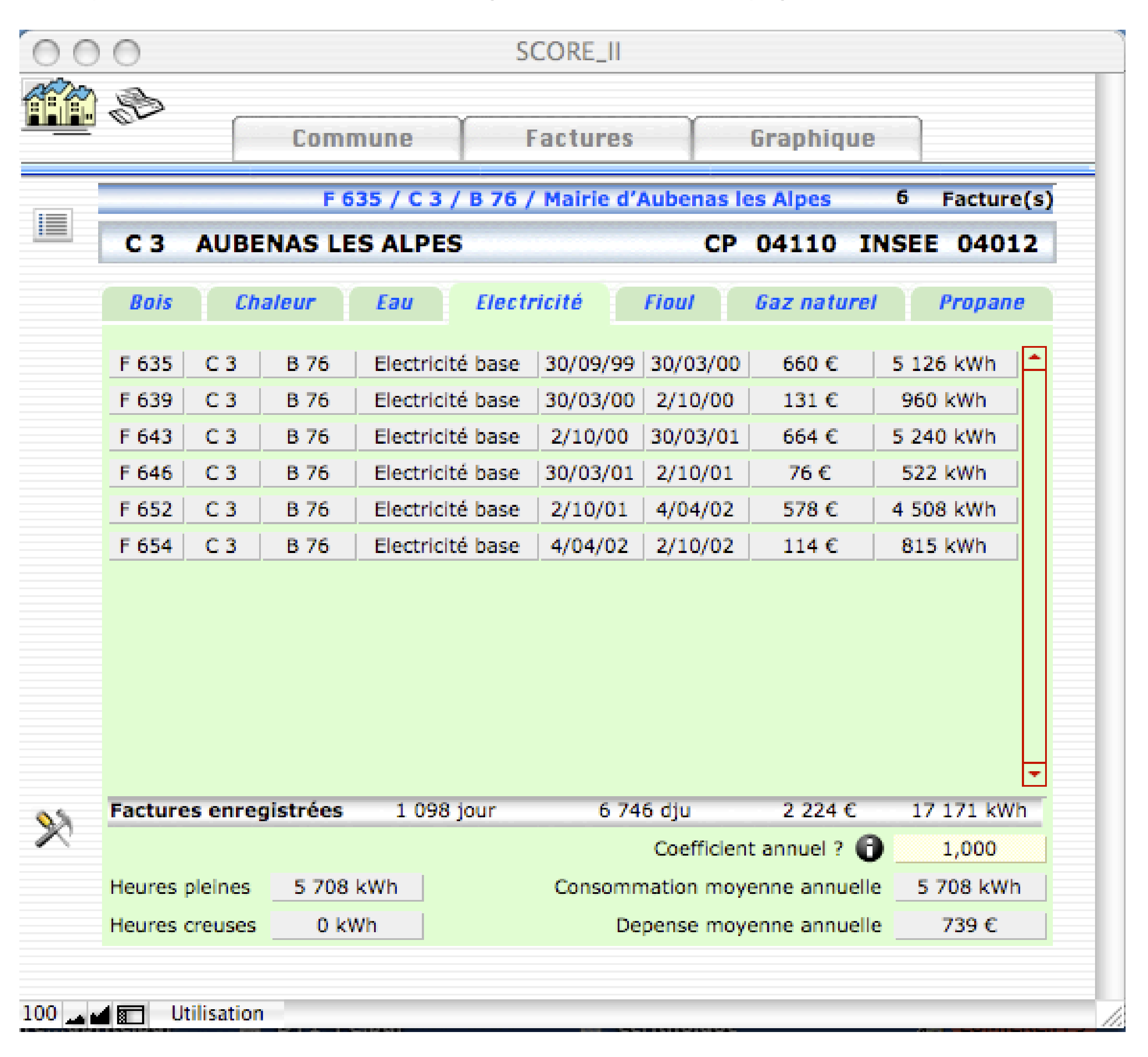
Sur cette page, figure l'ensemble des factures d'énergie saisies dans la base de données.

- **Pour toute nouvelle facture à saisir, il suffit de cliquer sur le bouton de couleur verte "Nouvelle facture ?".**

En cliquant sur l'une des factures, on arrive à son détail.

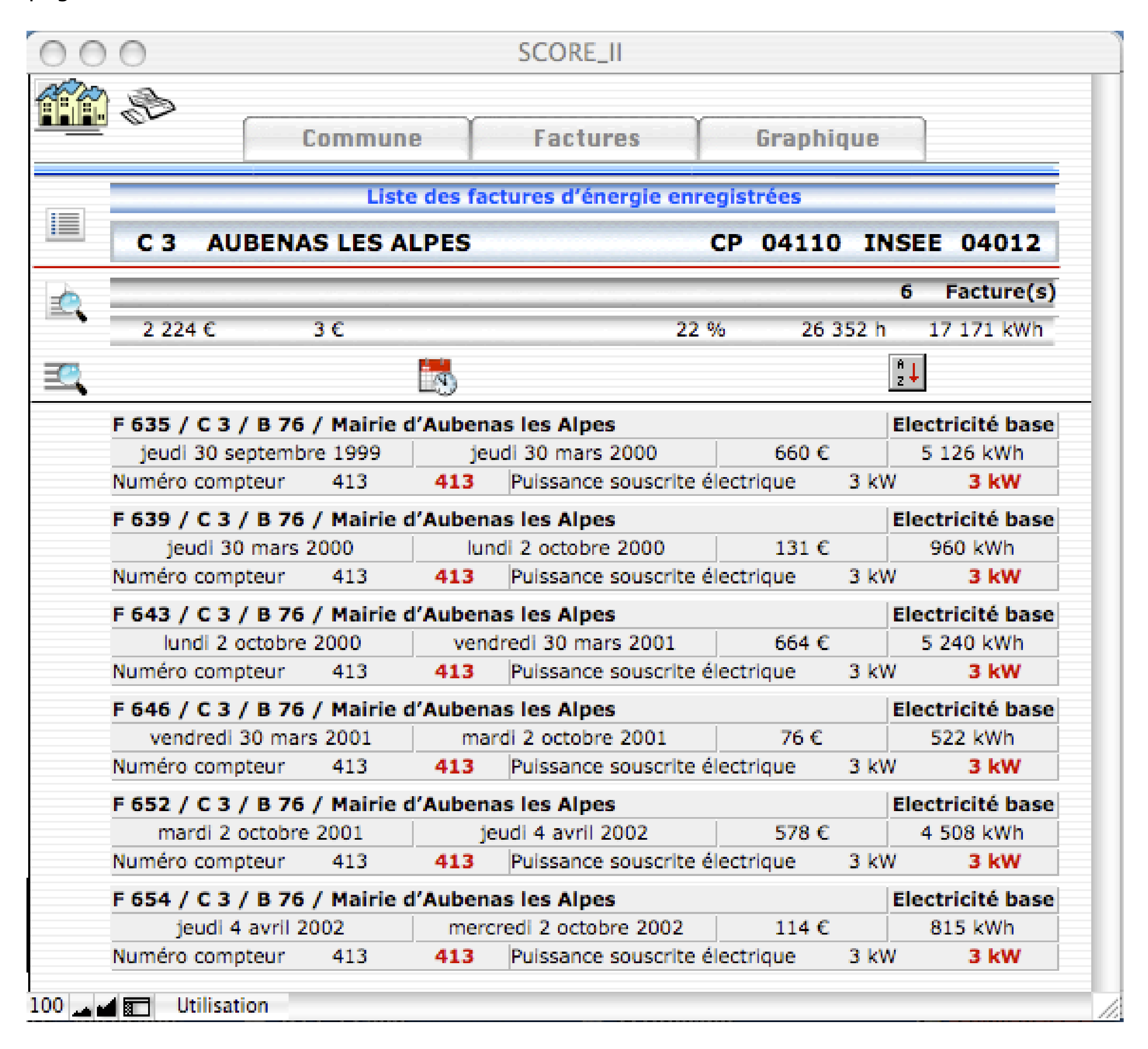
En cliquant sur l'icône "Graphique" du haut de page, vous accédez à de nombreux graphiques de restitution des données sur les bâtiments enregistrés.

En cliquant sur l'une des factures d'énergie, vous accédez à la page suivante :



- Les différents onglets (Bois, Chaleur, Eau, Electricité, Fioul, Gaz naturel, Propane) permettent de répartir les factures saisies selon l'énergie.

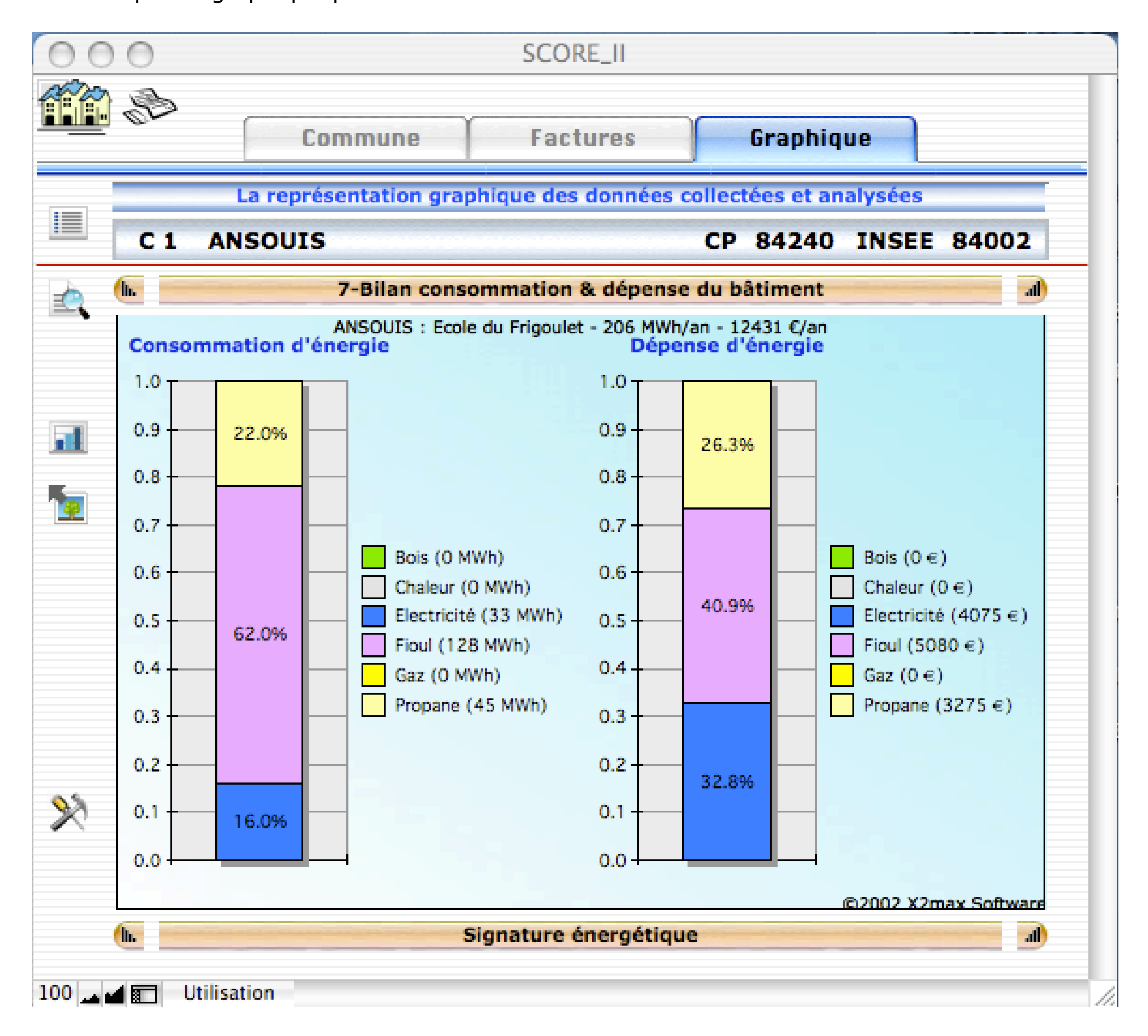
En cliquant à nouveau sur l'une des factures, selon l'énergie concernée, vous accédez à la page suivante :



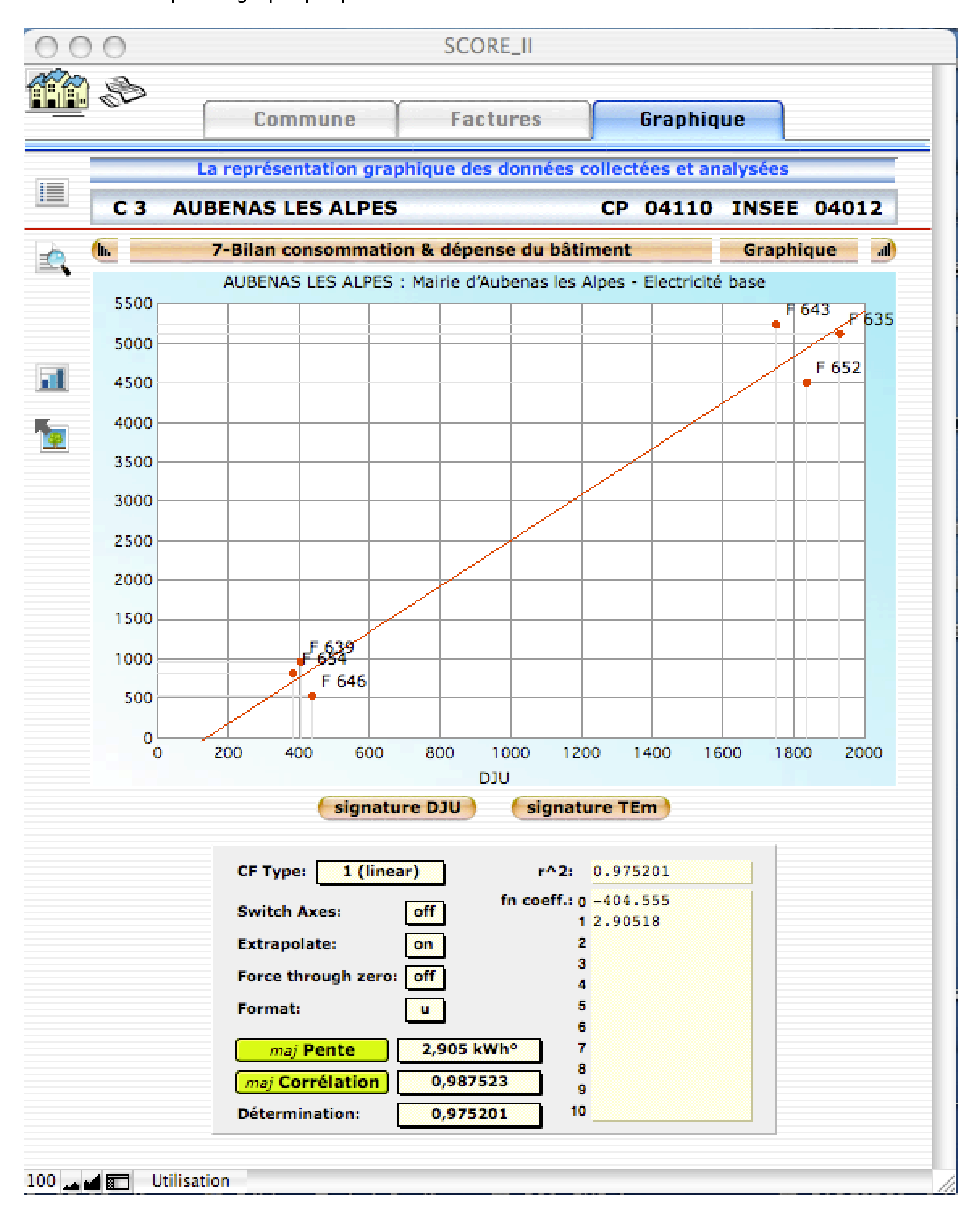
Cette page liste l'ensemble des factures d'énergie (ou d'eau) sélectionnées.

En cliquant sur l'icône "Graphique" du haut de page, vous accédez à de nombreux graphiques de restitution des données et d'analyse sur les factures d'énergie sélectionnées.

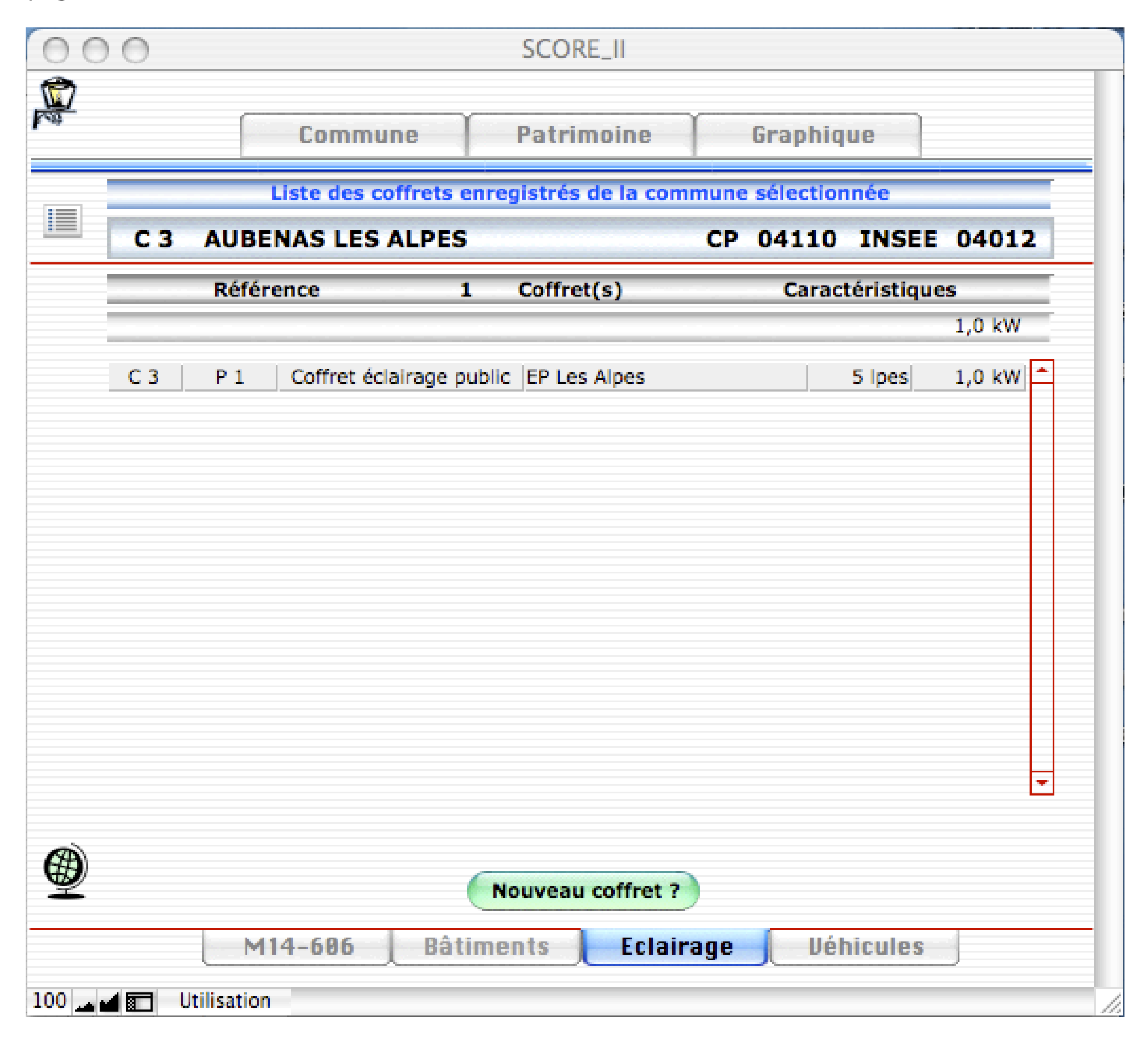
Un exemple de graphique possible :



Un autre exemple de graphique possible :



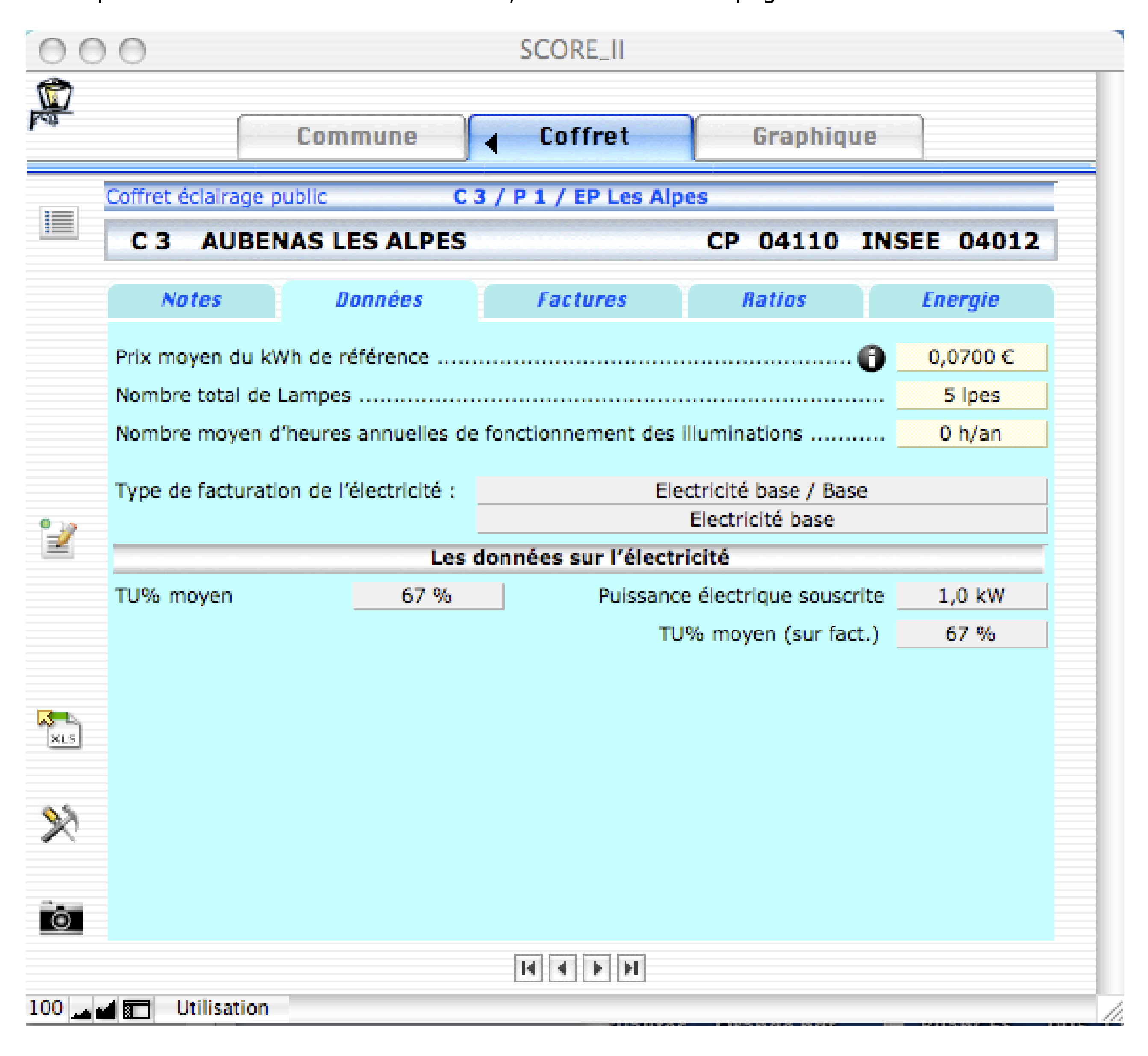
En cliquant sur l'icône représentatif du patrimoine (Coffret éclairage public), vous accédez à la page suivante :



Cette page regroupe l'ensemble des bâtiments enregistrés dans la base de données.

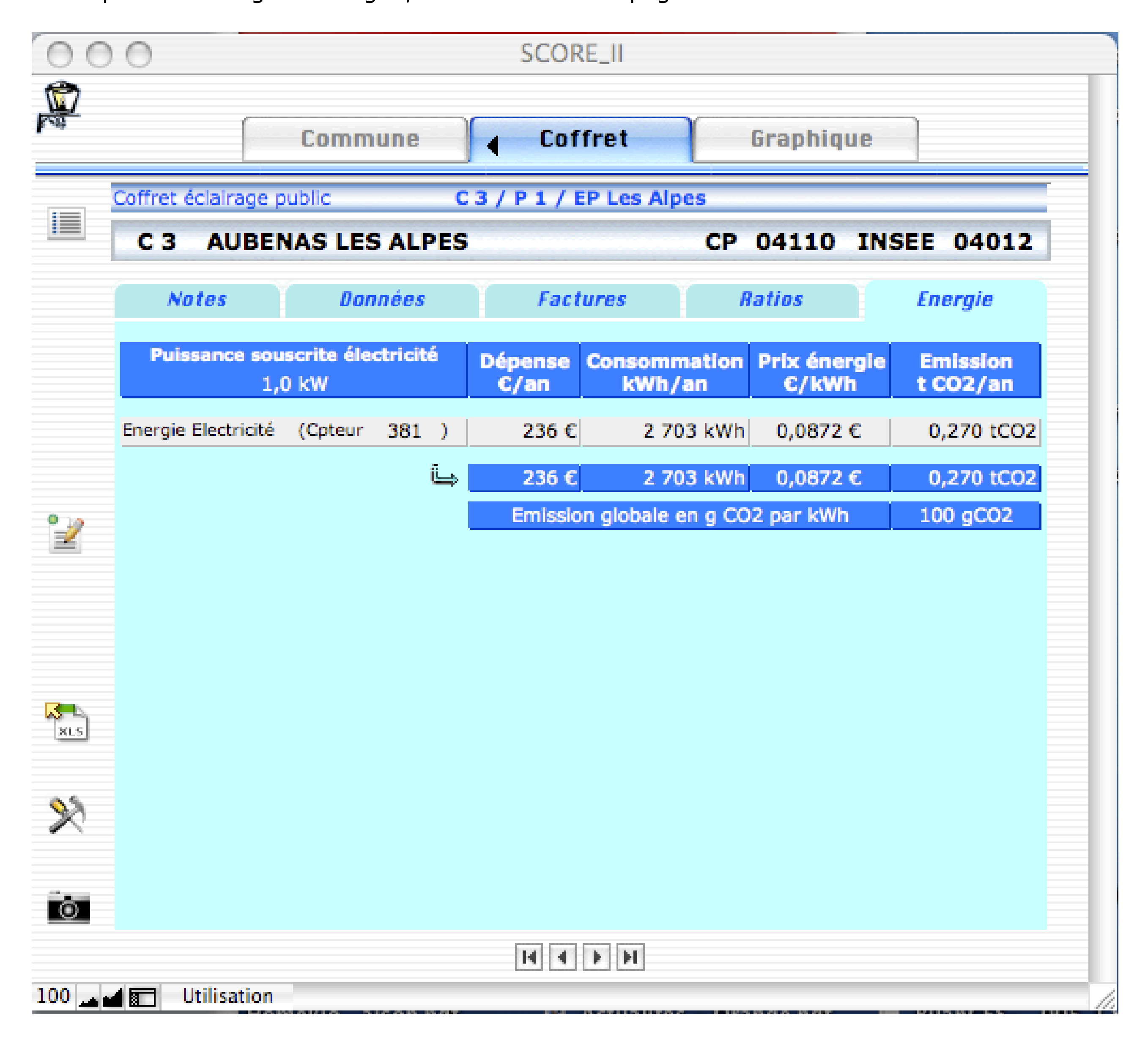
- **Il suffit de cliquer sur l'un des coffrets pour accéder à son détail.**

En cliquant sur l'un des coffrets de la liste, vous accédez à la page suivante :

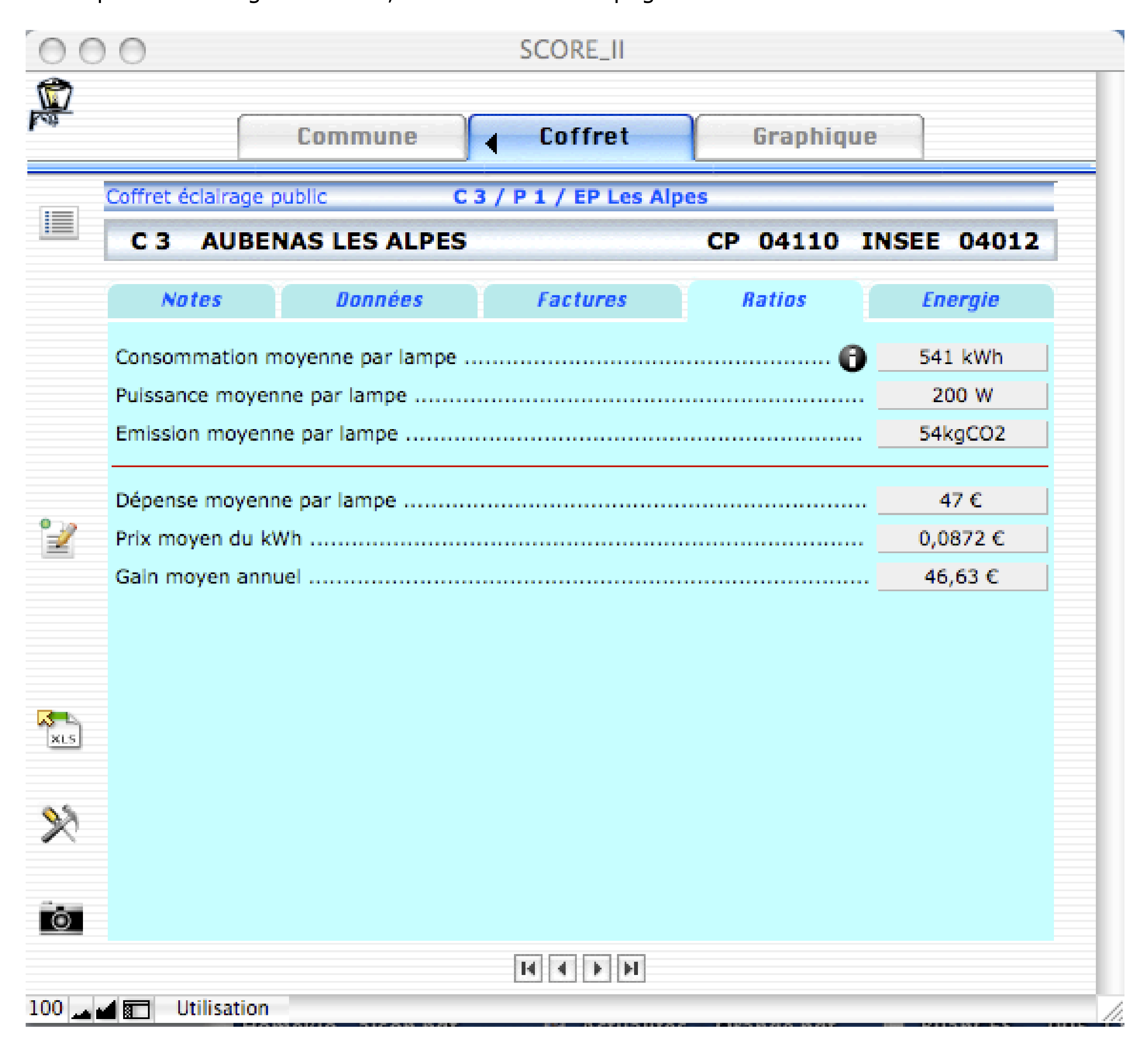


En cliquant sur les différents onglets ((Notes, Factures, Ratios, Energie), vous accédez à la fois à des pages de saisies de données et de restitution de données.

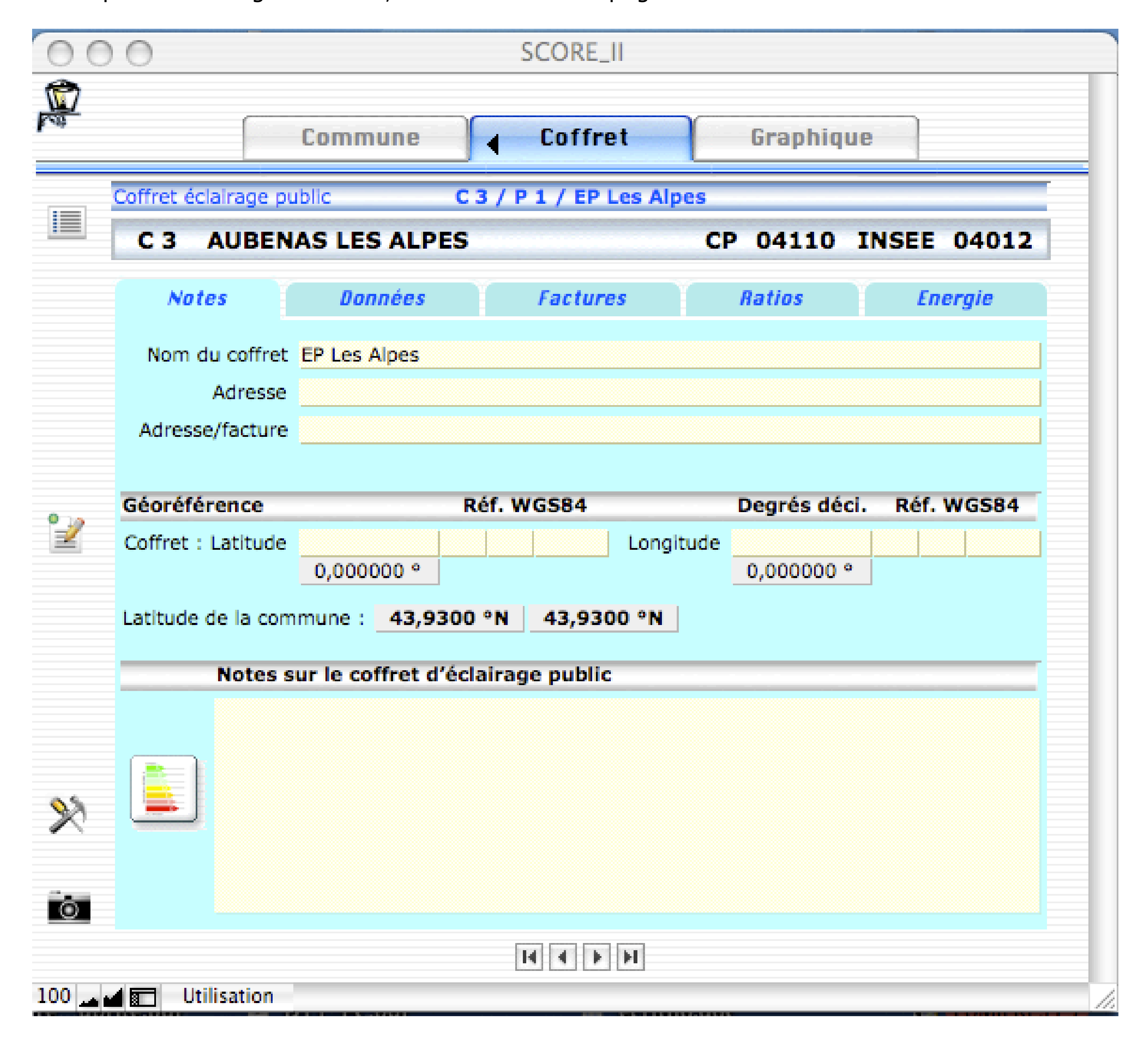
En cliquant sur l'onglet "Energie", vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l'onglet "Ratios", vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l’onglet ”Notes”, vous accédez à la page suivante :



En cliquant sur l'icône représentatif d'une étiquette énergie, vous accédez à la page suivante :

SCORE_II

Commune | Coffret | Graphique

Coffret éclairage public   C 3 / P 1 / EP Les Alpes

C 3 AUBENAS LES ALPES   CP 04110 INSEE 04012

Certificat de performance énergétique

	Energie	CO2	Puissance
	consommation	émission	puissance

Efficace
A
B
C
D
E
F
G
Peu efficace
Classification SCORE II

	541 kWh	54kgCO2	200 W
	kWh/lpe.an	kgCO2/lampe	W/lampe

100 Utilisation

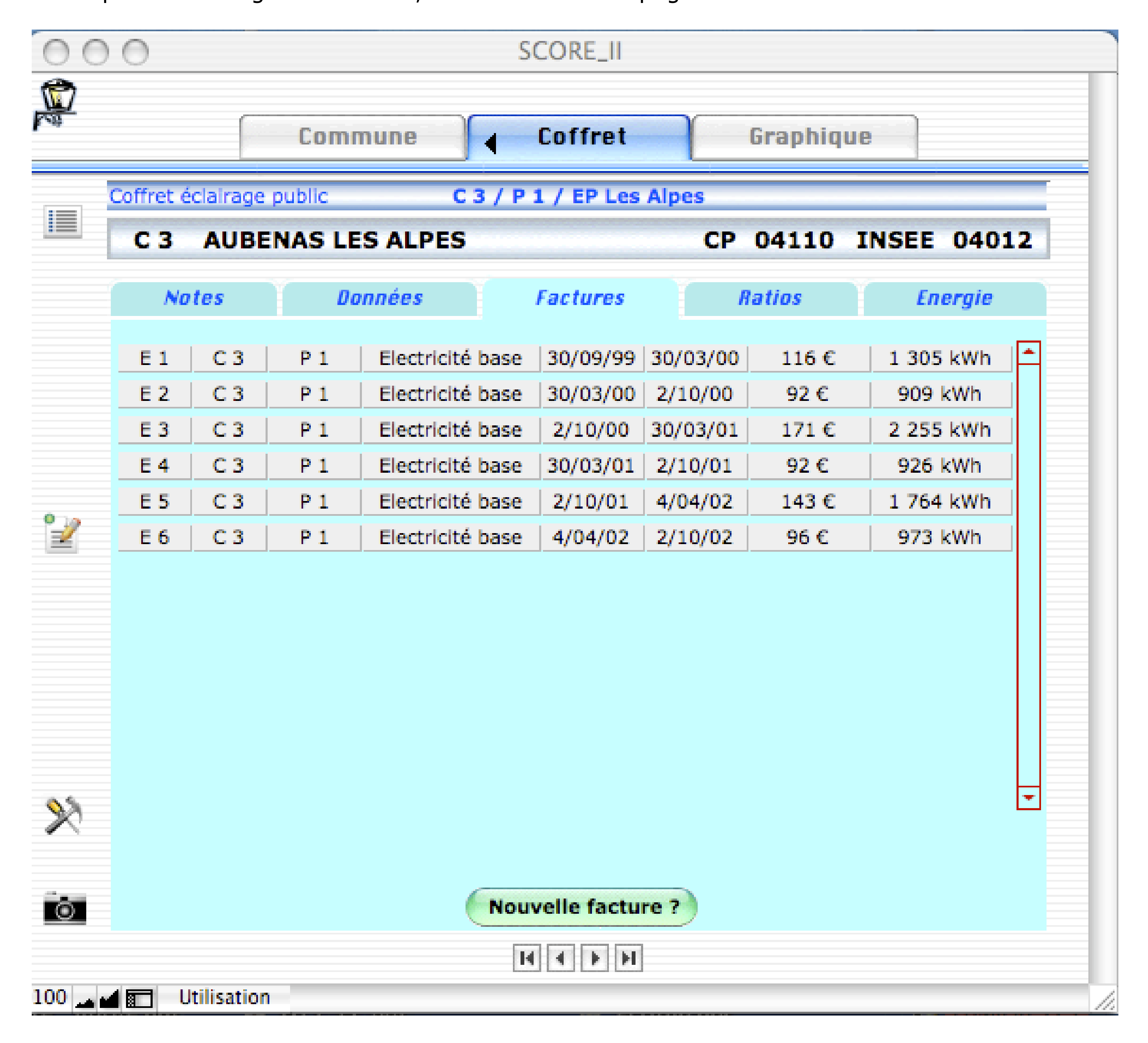
On reconnaît l'image de l'étiquette énergie caractérisant les appareils électroménagers.

Cependant ici, l'étiquette énergie concerne à la fois la consommation d'énergie moyenne par lampe, son émission de CO2 (gaz à effet de serre) et la puissance moyenne souscrite par lampe. Il n'existe pas - à notre connaissance - d'étiquette énergie sur l'éclairage public.

On peut connaître les valeurs retenues pour l'étiquette énergie en cliquant sur l'icône .

L'icône suivant permet d'accéder à la page d'établissement du rapport d'analyse sur le coffret sélectionné.

En cliquant sur l’onglet “Factures”, vous accédez à la page suivante :



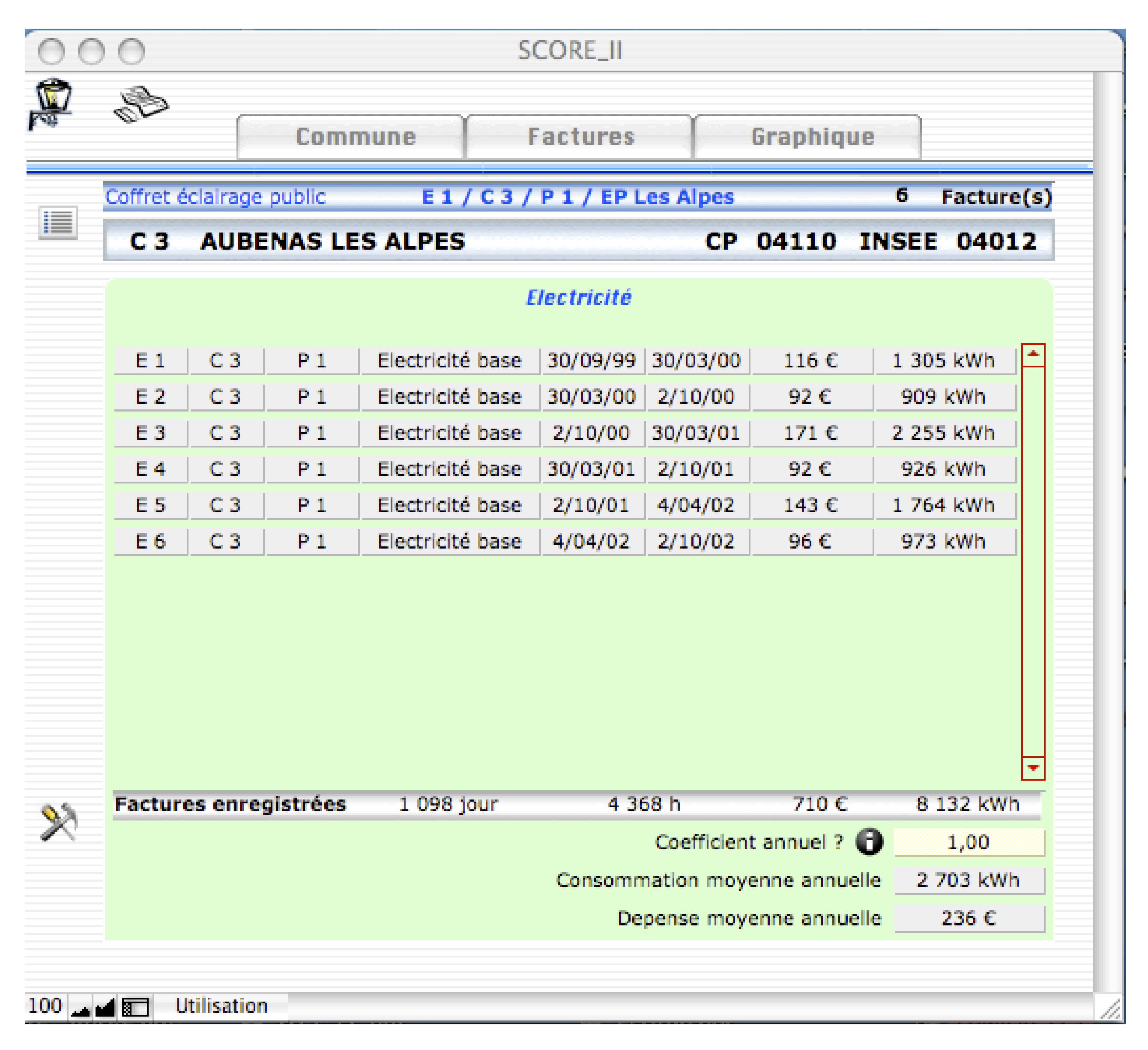
Sur cette page, figure l’ensemble des factures d’énergie saisies dans la base de données.

- **Pour toute nouvelle facture à saisir, il suffit de cliquer sur le bouton de couleur verte “Nouvelle facture ?”.**

En cliquant sur l’une des factures, on arrive à son détail.

En cliquant sur l’icône “Graphique” du haut de page, vous accédez à de nombreux graphiques de restitution des données sur les coffrets enregistrés.

En cliquant sur l'une des factures d'énergie (d'électricité), vous accédez à la page suivante :



- Il n'existe qu'un seul onglet (Electricité), et pour cause..

En cliquant à nouveau sur l'une des factures,, vous accédez à la page suivante :

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Liste des factures d'énergie enregistrées

C 3 AUBENAS LES ALPES CP 04110 INSEE 04012

6 Facture(s)

710 € 67 % 12 147 h 8 132 kWh

E 2 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes				Electricité base
jeudi 30 mars 2000	lundi 2 octobre 2000		92 €	909 kWh
Tarif appliqué	Base		Base	
Numéro compteur 381	381	Puissance souscrite électrique	1 kW	1,0 kW
E 3 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes				Electricité base
lundi 2 octobre 2000	vendredi 30 mars 2001		171 €	2 255 kWh
Tarif appliqué	Base		Base	
Numéro compteur 381	381	Puissance souscrite électrique	1 kW	1,0 kW
E 4 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes				Electricité base
vendredi 30 mars 2001	mardi 2 octobre 2001		92 €	926 kWh
Tarif appliqué	Base		Base	
Numéro compteur 381	381	Puissance souscrite électrique	1 kW	1,0 kW
E 5 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes				Electricité base
mardi 2 octobre 2001	jeudi 4 avril 2002		143 €	1 764 kWh
Tarif appliqué	Base		Base	
Numéro compteur 381	381	Puissance souscrite électrique	1 kW	1,0 kW
E 6 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes				Electricité base
jeudi 4 avril 2002	mercredi 2 octobre 2002		96 €	973 kWh
Tarif appliqué	Base		Base	
Numéro compteur 381	381	Puissance souscrite électrique	1 kW	1,0 kW

100 Utilisation

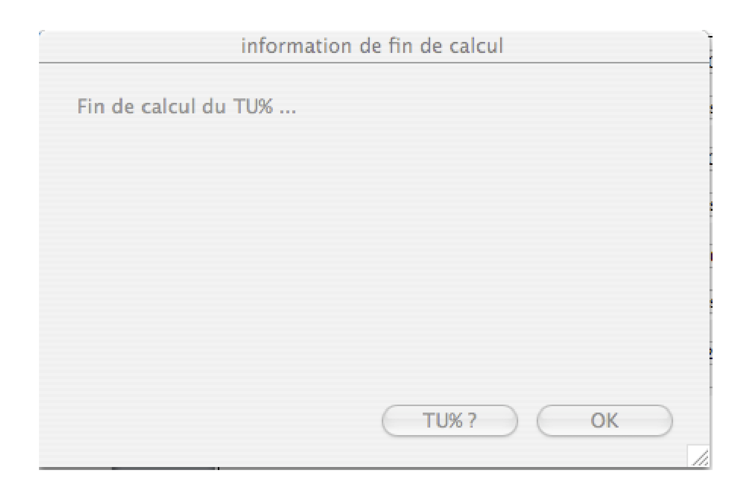
Cette page liste l'ensemble des factures d'électricité sélectionnées.

En cliquant sur l'icône "Graphique" du haut de page, vous accédez à de nombreux graphiques de restitution des données et d'analyse sur les factures d'électricité sélectionnées.

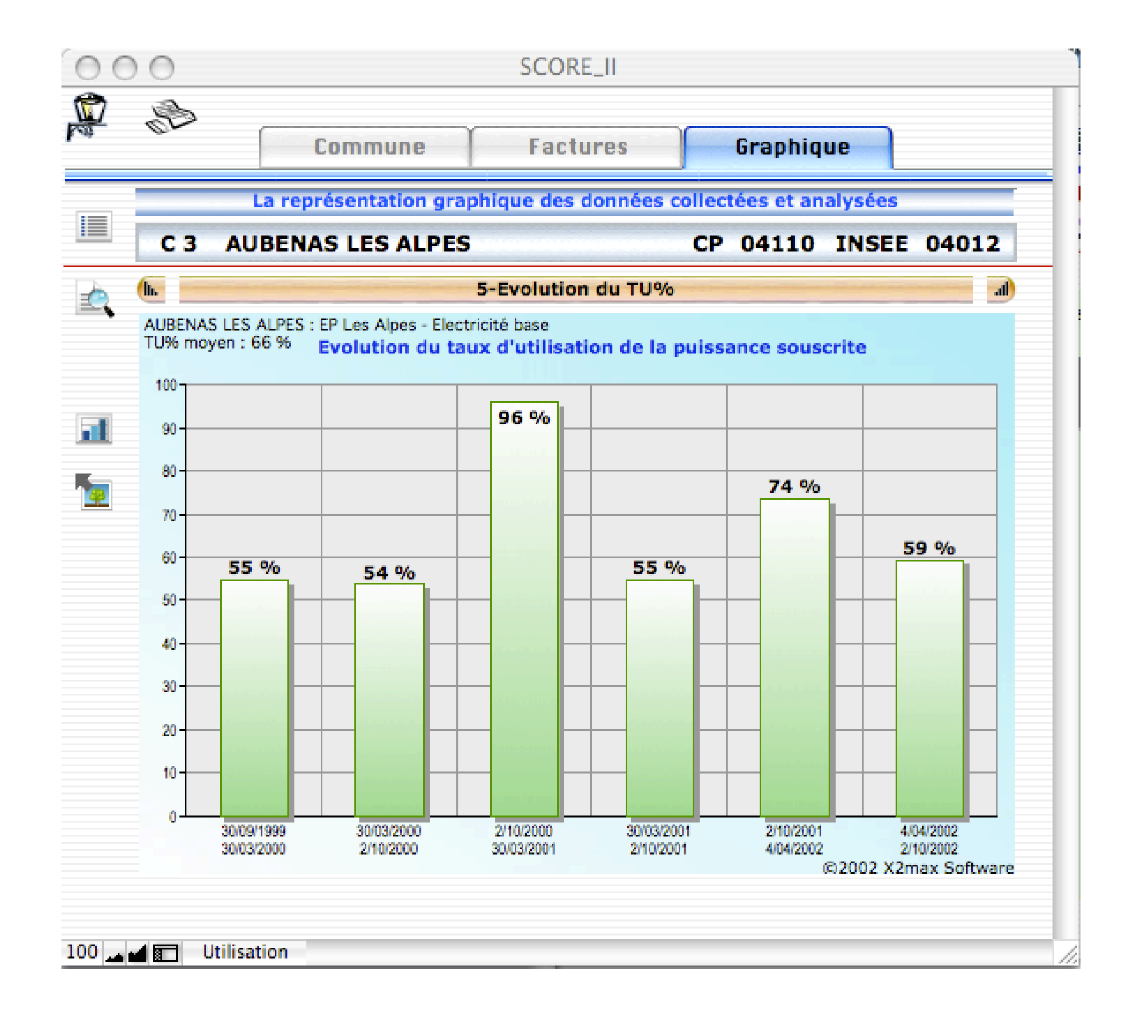
 **Il est indispensable de cliquer sur l'icône suivant** 

En cliquant sur cet icône, vous enclenchez le processus de calcul de la durée d'éclairage public par facture. Ce calcul est indispensable à l'établissement des ratios.

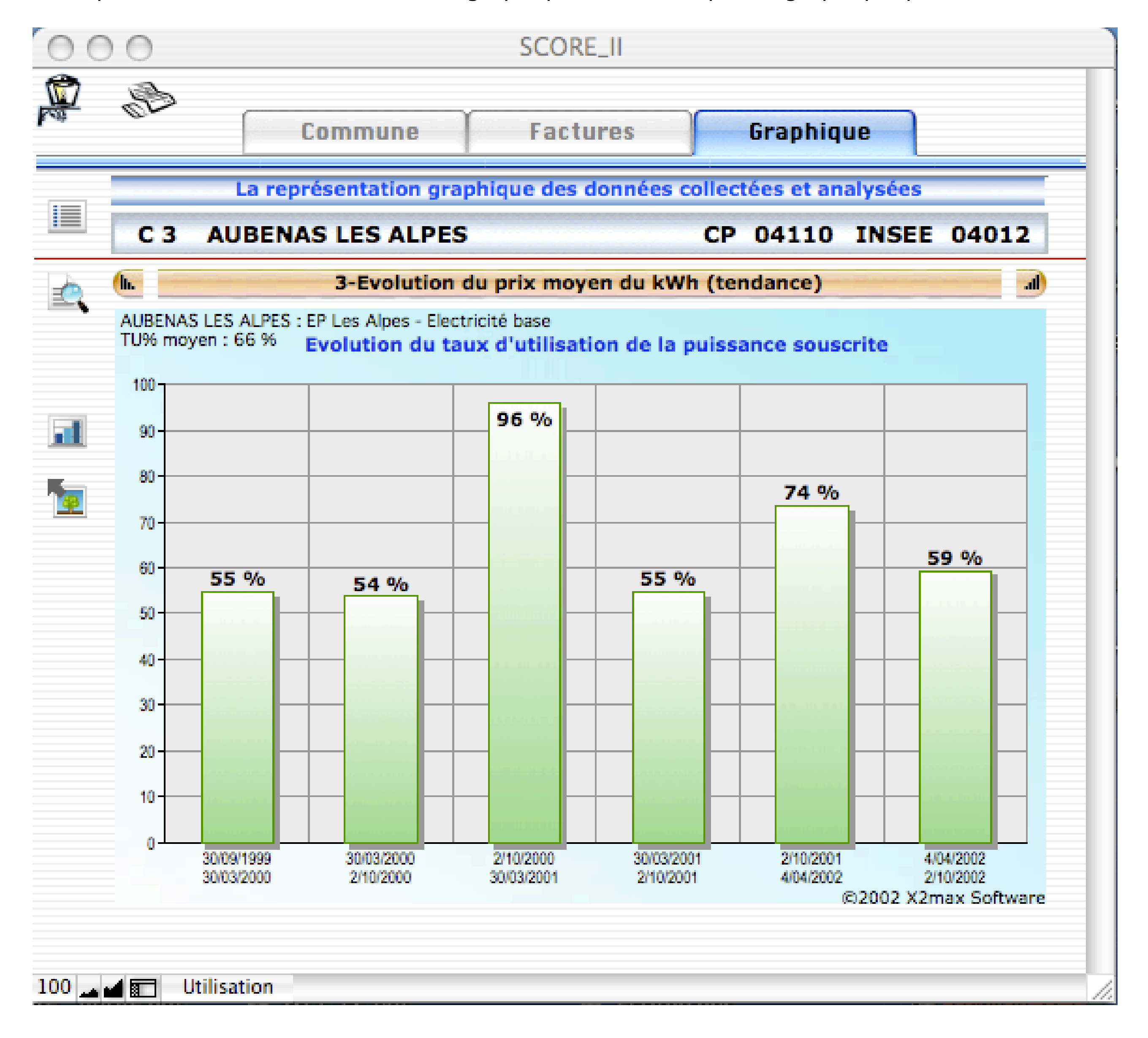
- Après avoir cliquez sur cet icône , à la fin du calcul la boite de dialogue ci-après apparaît



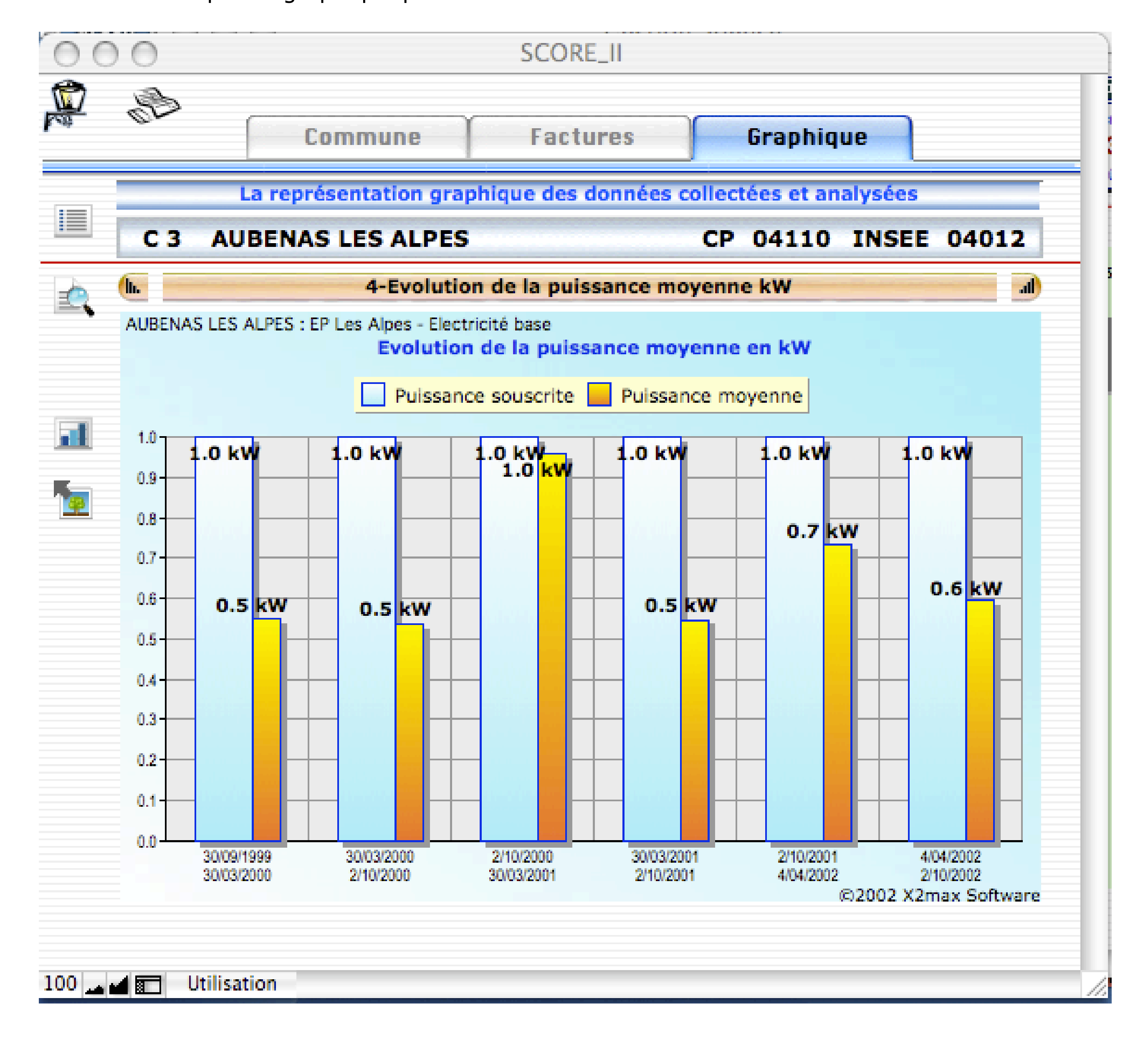
- En cliquant sur OK, vous retournez à la liste des factures de la page précédente et en cliquant sur TU%, vous accédez au graphique suivant :



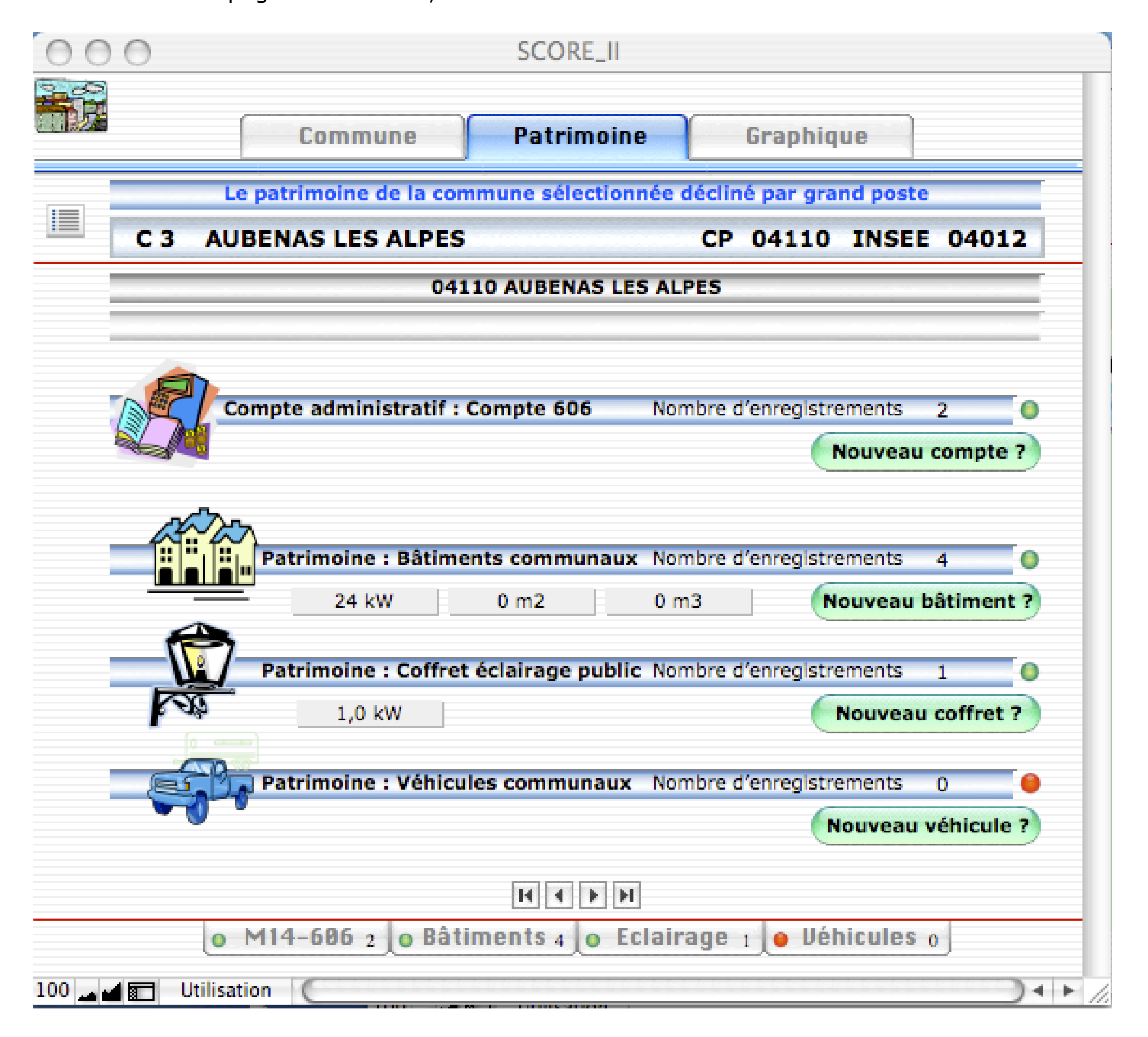
Vous pouvez ensuite afficher d'autres graphiques. Un exemple de graphique possible :



Un autre exemple de graphique possible :



En revenant à la page "Patrimoine", ci-dessous :



Vous constaterez que l'icône représentatif du patrimoine (Véhicules communaux) est inactif.

Les pages d'accès sont en cours de construction.

 Utilisation du logiciel

L'utilisation du logiciel SCORE II ne requiert pas de connaissances spécifiques.

Son utilisation est simple et apparemment logique (du moins, celle de son auteur).

SCORE_II

jean pierre moya
énergie consultant

SIRET 331 893 511 00039 - APE 742 A - ONA 021977

jean pierre moya énergie consultant
Sentier de la calade - 04110 Aubenas les Alpes
France

Téléphone 0/4 92766532
Télécopie 0/4 92766533
Courriel .... jpmoya@wanadoo.fr

SCORE II

01-2006 V.1

Suivi des Consommations et Optimisation des Ratios Energétiques

Logiciel conçu et réalisé par Jean Pierre MOYA

Pour le support technique envoyez une télécopie à Jean Pierre MOYA au 0/4 92766533

Attention : cette application est protégée par activation de l'option Supprimer définitivement les commandes, Définir les rubriques, Définir les liens, Srcipmaker et Autorisation d'accès.

©2005 Jean-Pierre MOYA. Tous droits réservés
Portions du logiciel © 1984 - 1998 FileMaker, Inc. Tous droits réservés.

Contrat | Information | Aide | A propos | OK

100 Utilisation

Création d’une nouvelle commune

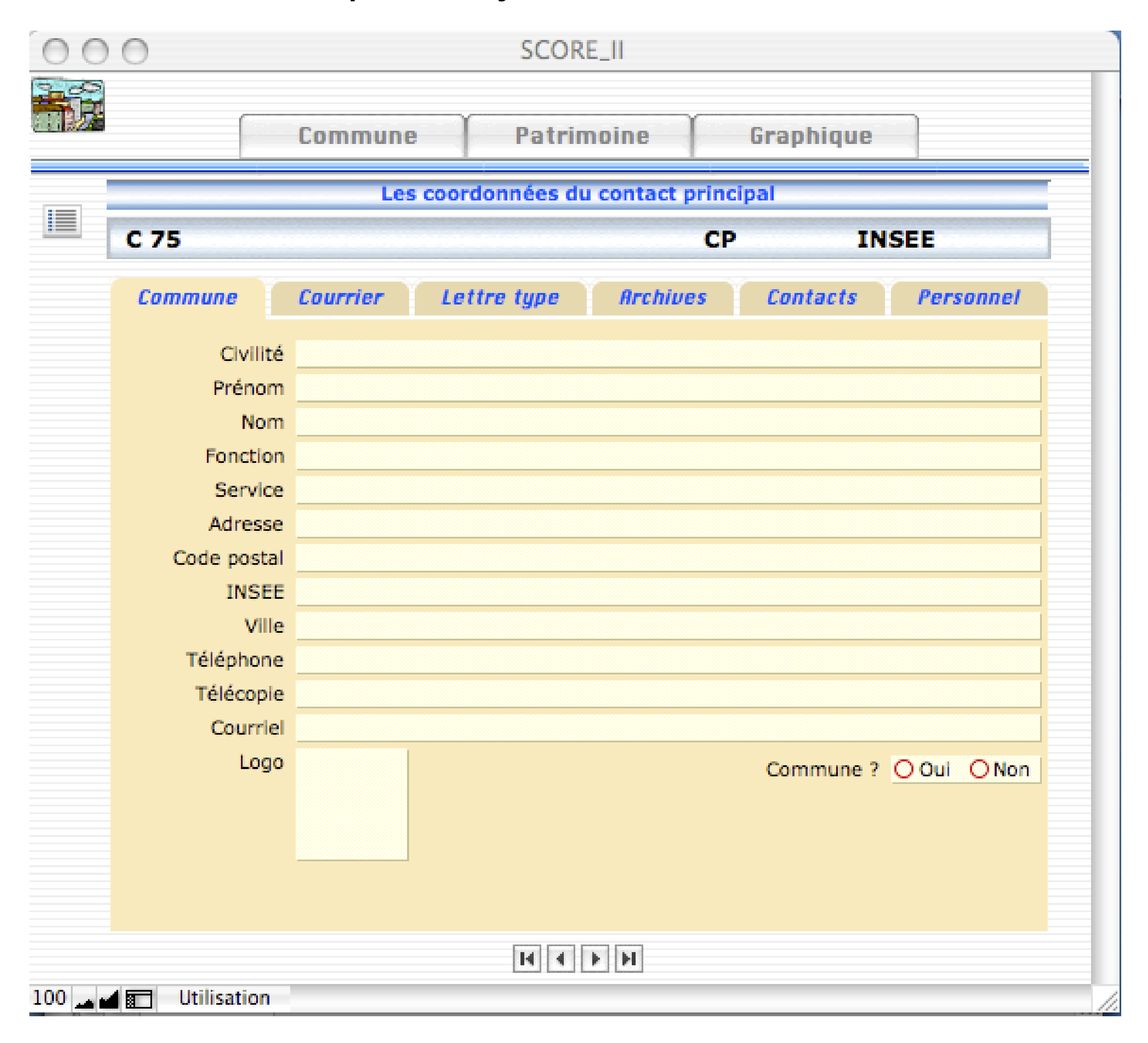
C’est simple, il suffit de cliquer sur le bouton de couleur verte “Nouvelle commune” figurant en bas de la page d’accueil (sur laquelle figure un coeur) suivante :



SCORE II vous demandera alors si vous souhaitez enregistrer une nouvelle commune. Vous avez le choix entre répondre “Non” ou “Oui”.

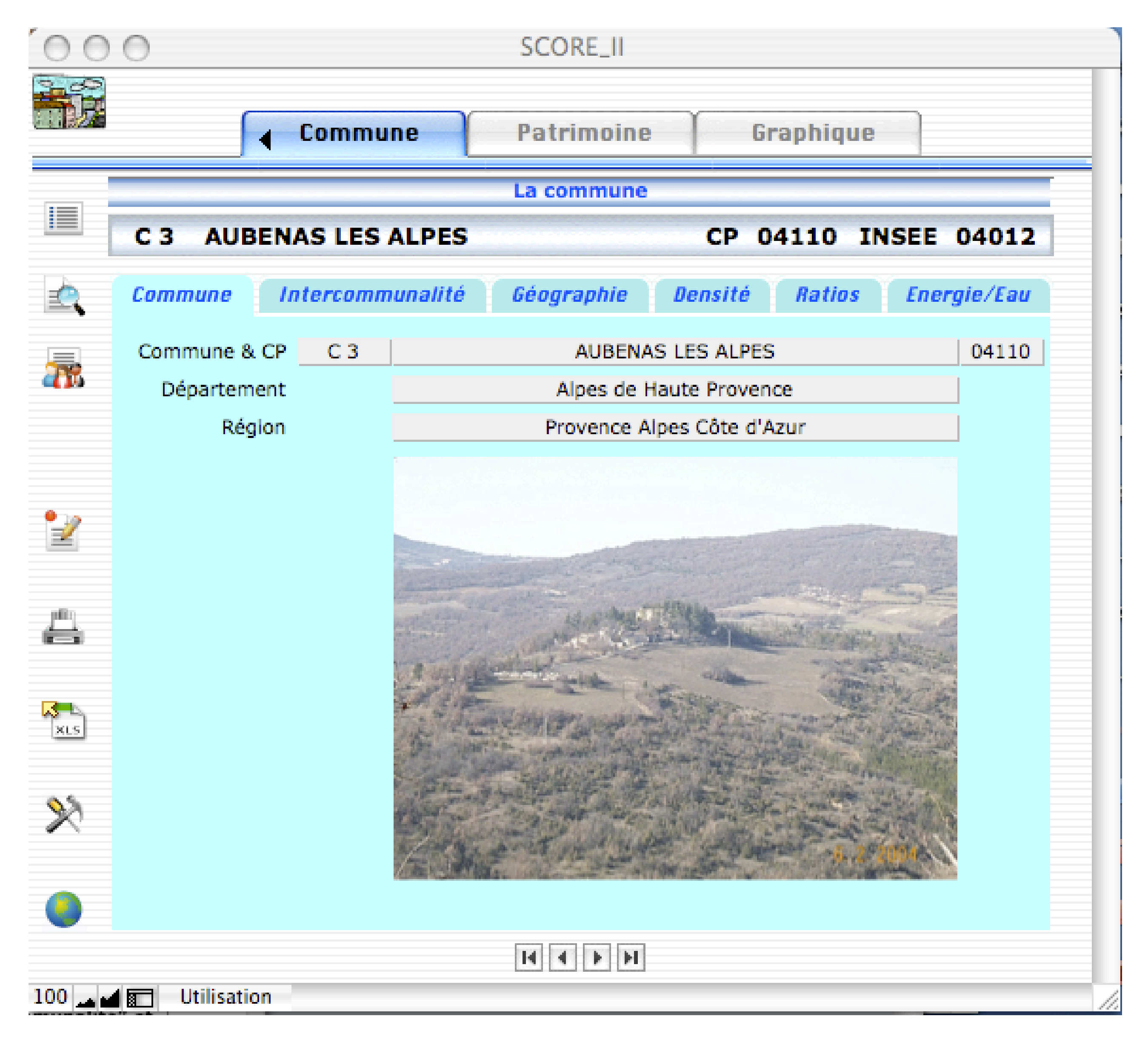
Si vous répondez “Non”, vous retournez à la page ci-dessus.

Si vous répondez "Oui", vous accédez à la page suivante, dont il faudra saisir les champs sur fond jaune.



Dès que les champs sur fond jaune sont renseignés, cliquer sur l'onglet "Commune" en haut de page.

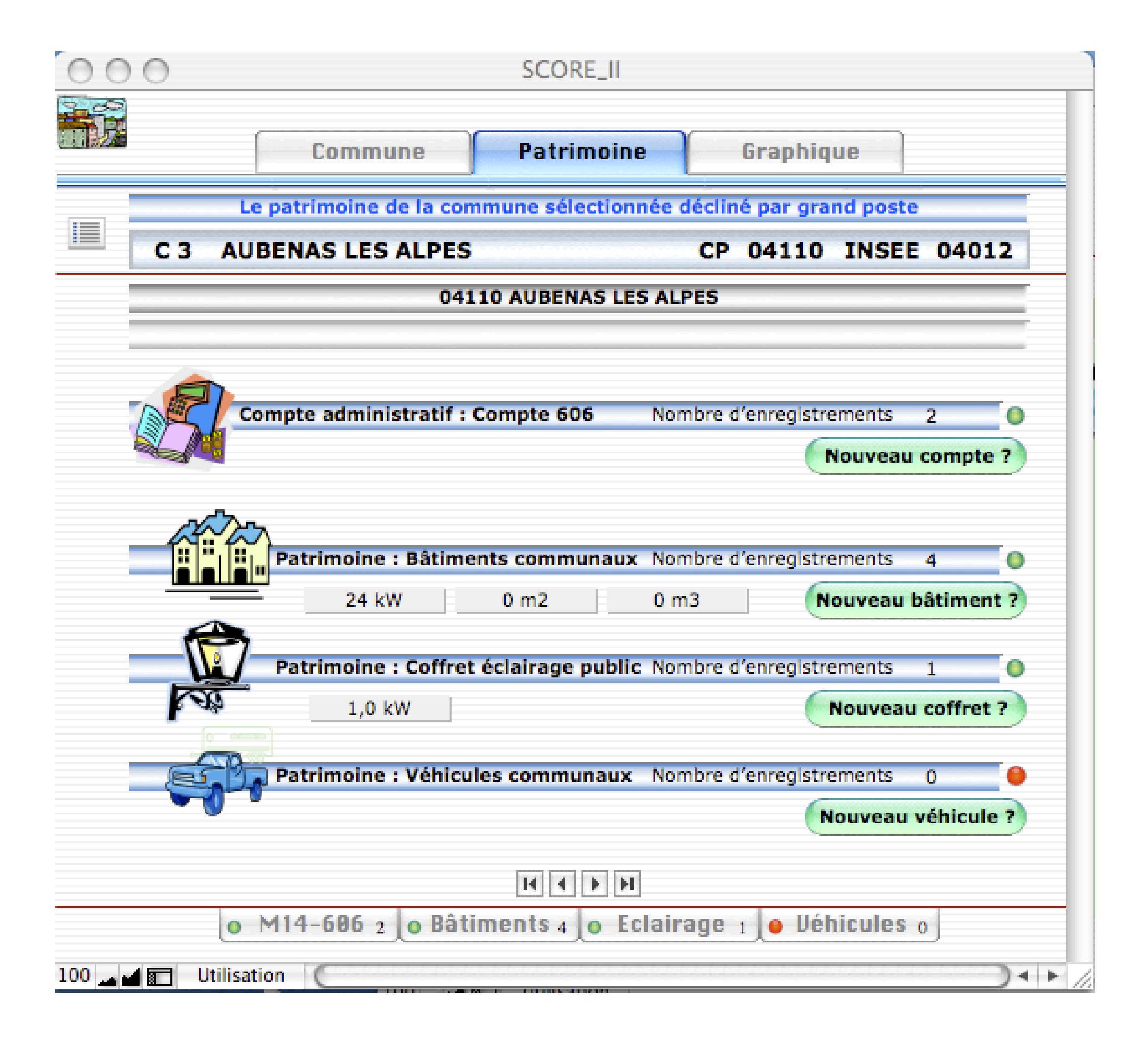
Vous accédez alors à la page suivante :



A partir de cette page, cliquez sur les deux onglets "Intercommunalité" et "Géographie" pour continuer à renseigner les champs sur fond jaune.

Pour créer un nouveau compte administratif, un nouveau bâtiment ou un nouveau coffret d'éclairage public, il suffit de cliquer sur l'onglet "Patrimoine" situé en haut et milieu de page de page.

A partir de cette page "Patrimoine", vous pouvez créer un nouveau compte administratif, un nouveau bâtiment ou un nouveau coffret d'éclairage public (pour les véhicules, il faudra patienter encore un peu ...).

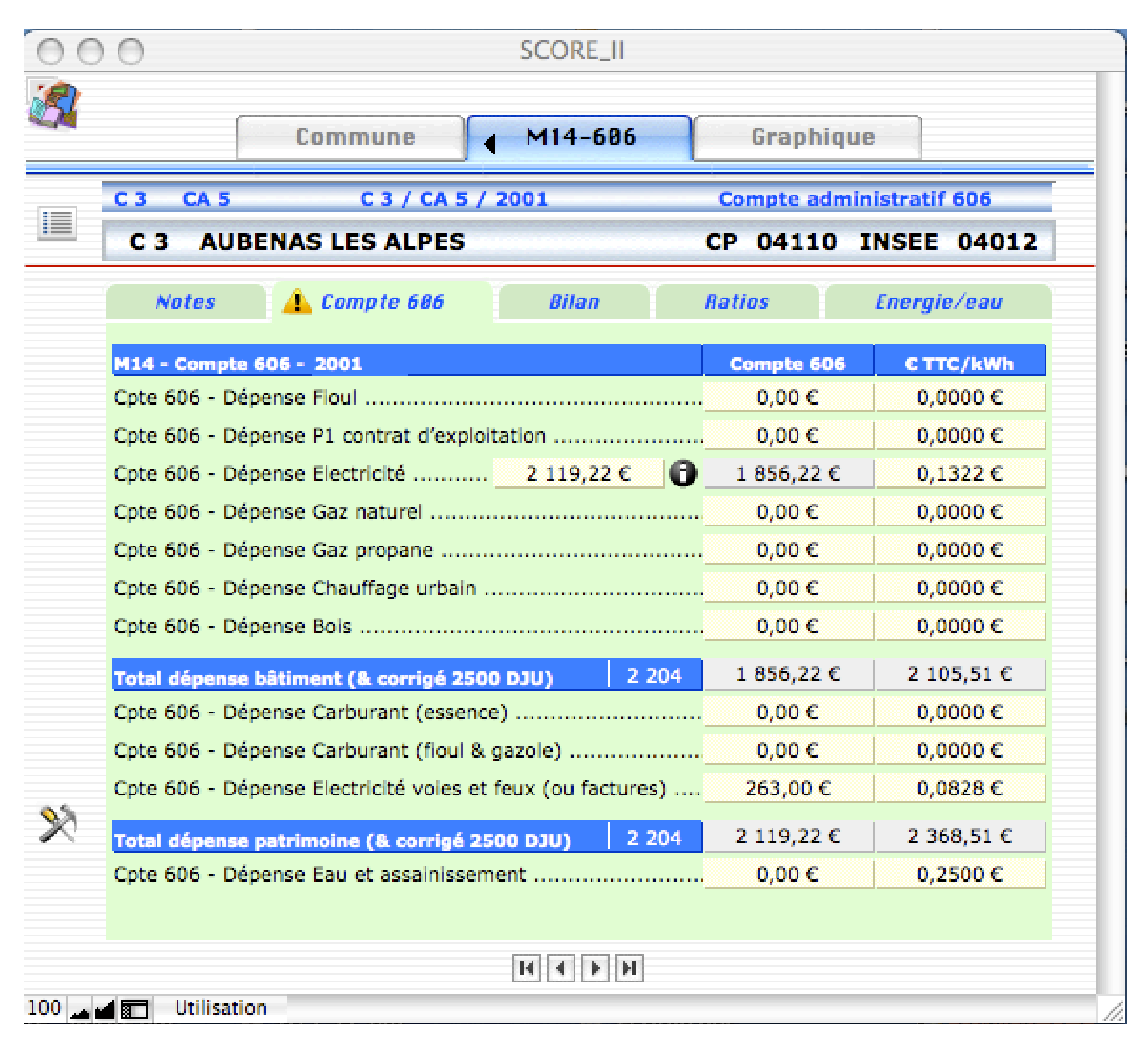


Création d’un nouveau compte administratif

En clliquant sur le bouton de couleur vert “Nouveau compte”, SCORE II vous demandera si vous souhaitez créer un nouveau compte. Vous avez le choix entre répondre “Annuler” ou “Oui”.

Si vous répondez “Annuler”, vous retournez à la page précédente.

- **Si vous répondez “Oui”, vous accédez alors à la page suivante** :



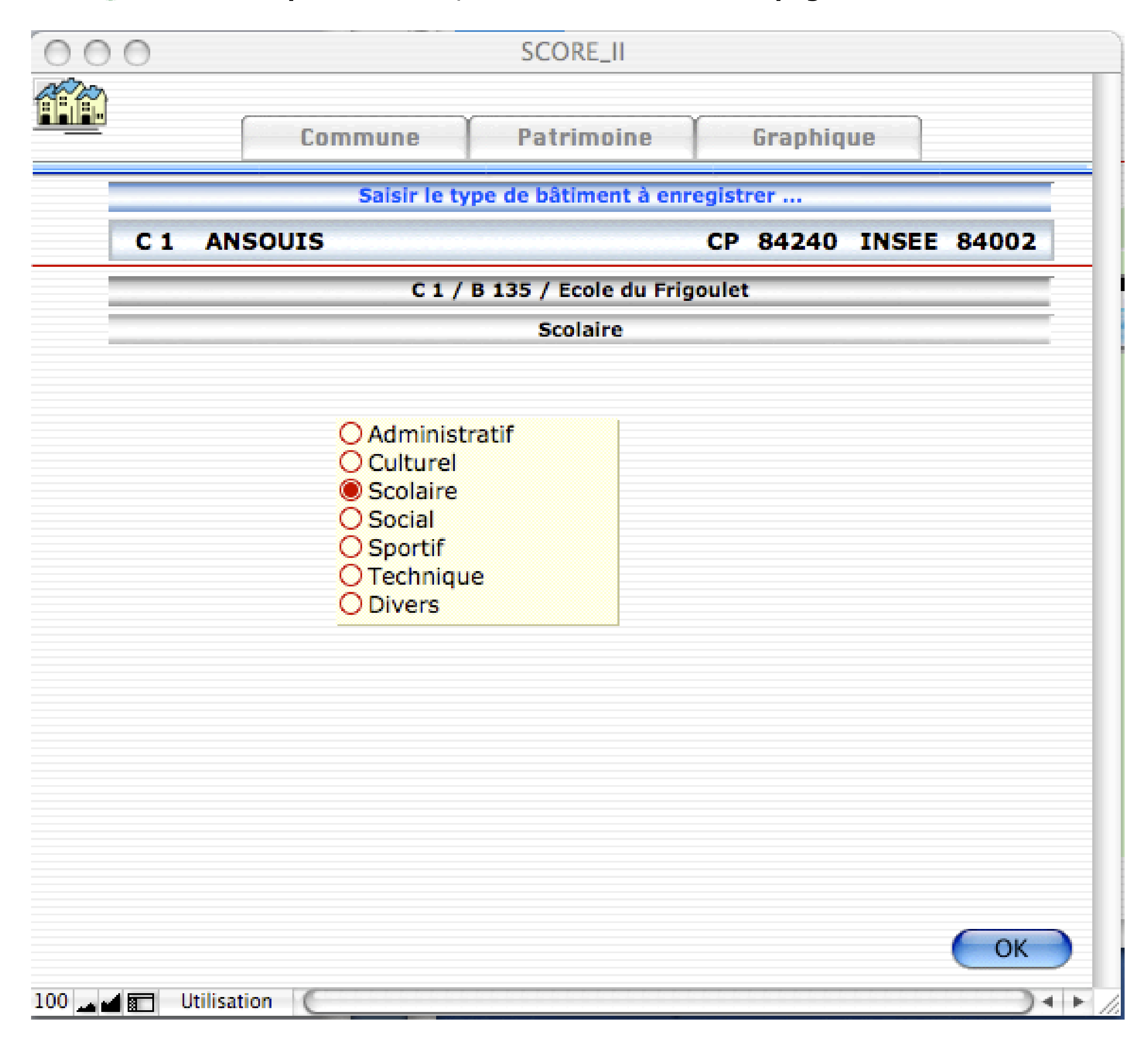
- **Il vous faudra alors renseigner tous les champs sur fond jaune, soit en saisissant la donnée réelle, soit en inscrivant la valeur 0, quand il n’y a pas de données.**

Création d'un nouveau bâtiment

Depuis la page "Patrimoine", en cliquant sur le bouton de couleur vert "Nouveau bâtiment", SCORE II vous demandera si vous souhaitez créer un nouveau bâtiment. Vous avez le choix entre répondre "Annuler" ou "Oui".

Si vous répondez "Annuler", vous retournez à la page "Patrimoine".

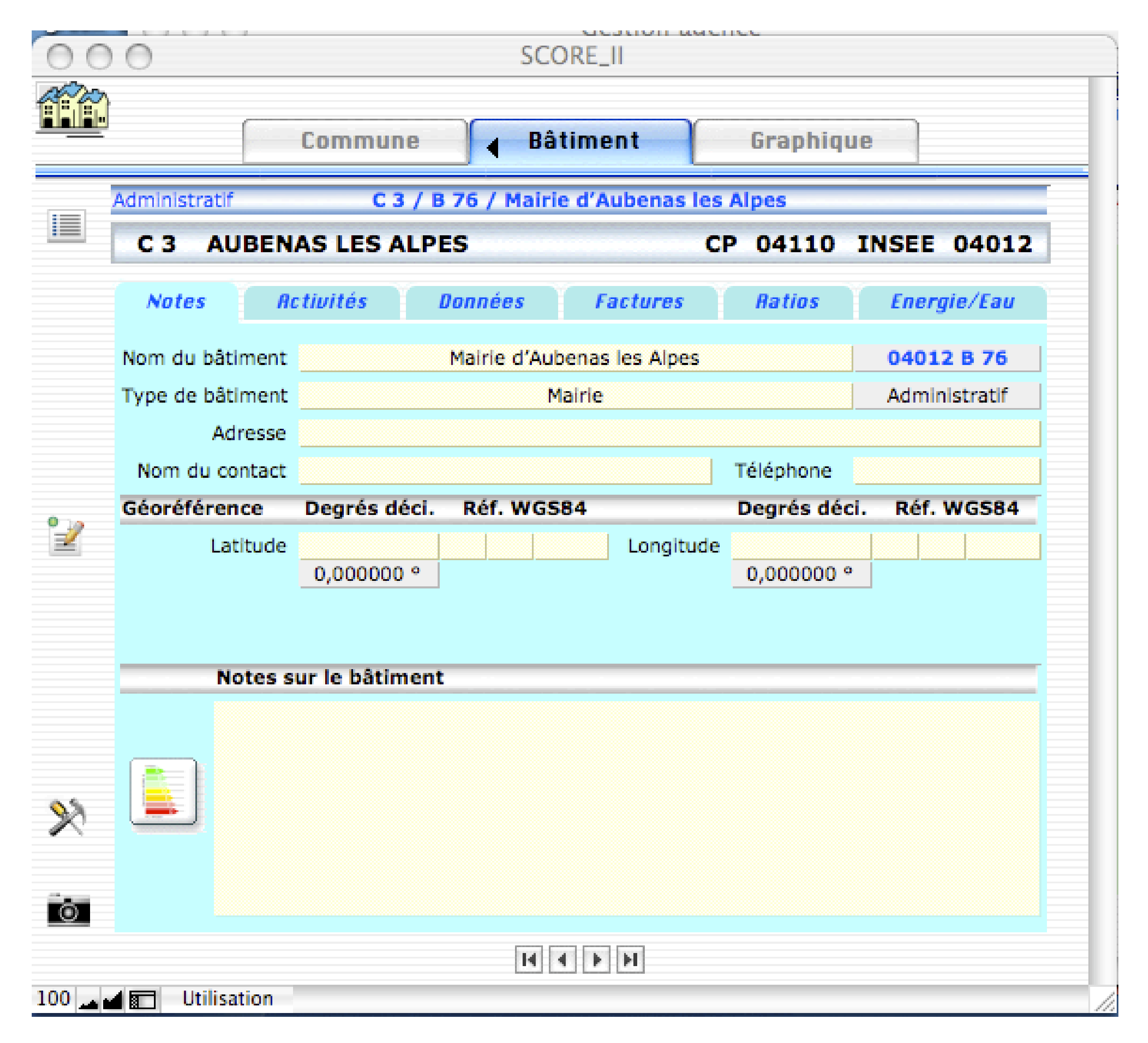
- **Si vous répondez "Oui", vous accédez alors à la page suivante** :



- **Il suffit alors de cliquer sur le bouton rouge pour renseigner le type de bâtiment qui sera saisi.**

- **Dès que le type de bâtiment est renseigné, cliquez sur OK pour poursuivre la saisie des données. D'autres informations vous seront demandées cliquez sur OK après avoir répondu.**

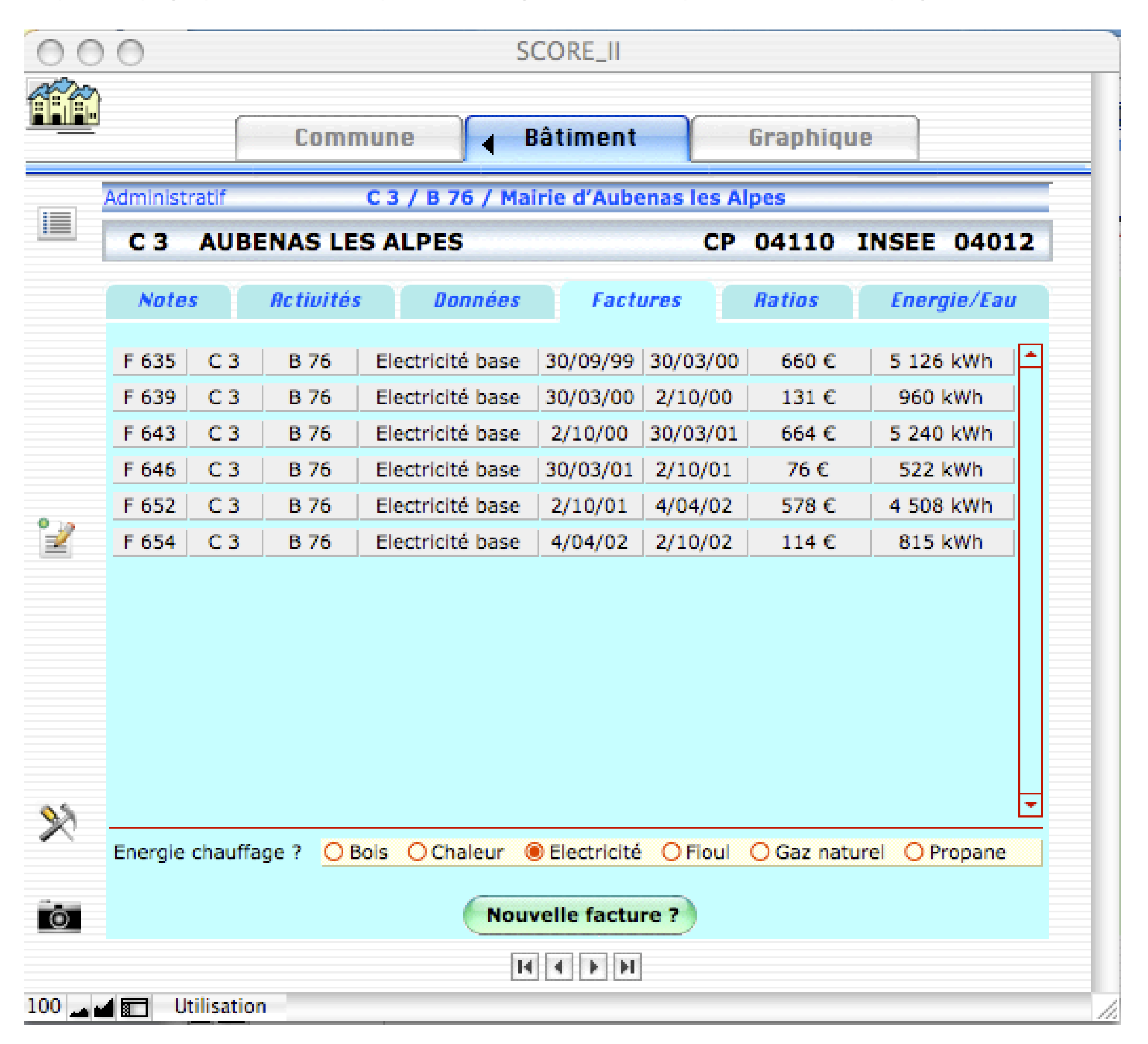
- **Dès que le type de bâtiment est renseigné, cliquez sur OK pour accéder à la fiche de saisie du bâtiment.**



- **A partir de cette page, après avoir renseigné les champs sur fond jaune, cliquez sur les deux onglets "Activités" et " Données" pour continuer à renseigner les champs sur fond jaune.**

Création d'une nouvelle facture d'énergie (bâtiment)

Depuis la page précédente, cliquez sur l'onglet "Facture" pour accéder à la page suivante :



Pour créer une nouvelle facture d'énergie (y compris d'eau), il suffit de cliquer sur le bouton de couleur verte "Nouvelle facture" en bas de page.

Vous avez le choix entre répondre "Annuler" ou "Oui".

Si vous répondez "Annuler", vous retournez à cette même page.

- **Si vous répondez "Oui", vous accédez alors à la page suivante :**

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Saisir le type de facture à enregistrer ...

C 3 AUBENAS LES ALPES CP 04110 INSEE 04012

F 649 / C 3 / B 74 / Station pompage

- Bois
- Chaleur
- Eau
- Electricité base
- Electricité 2 classes — (ex. tarif EJP / EDF)
- Electricité 4 classes — (ex. tarif JAUNE / EDF)
- Electricité 5 classes — (ex. tarif VERT A5 / EDF)
- Electricité 6 classes — (ex. tarif TEMPO / EDF)
- Electricité 8 classes — (ex. tarif VERT A8 / EDF)
- Fioul
- Gaz naturel
- Propane

OK

100 Utilisation

- **Il suffit alors de cliquer sur le bouton rouge pour renseigner le type de facture qui sera saisie.**
- **Dès que le type de facture est renseigné, cliquez sur OK pour accéder à la fiche de saisie de la facture.**

Il n'est pas très difficile de reconnaître une facture de bois, de chaleur (vente de calories - il y a toujours un compteur), d'eau, de fioul, de gaz naturel (fournisseur GDF) ou de propane.



Mais comment reconnaître les différentes factures d'électricité ?

Les différentes factures d'électricité

En tarif réglementé, on distingue chez le fournisseur - l'unique fournisseur est EDF - les tarifs d'électricité suivants :

Pour les collectivités locales :

Tarif Bleu
Tarif Bleu Eclairage public
Tarif Jaune
Tarif Vert

Tarif Bleu : Description

En ce qui concerne le tarif Bleu

3 options tarifaires possibles : 6 à 36 KVA
option Petites Fournitures : 3 kVA
option Base : 6 à 36 KVA
option Heures Creuses : 6 à 36 KVA

Tarif Bleu base : Description

Le tarif Bleu base distingue une seule période tarifaire

Tarif Bleu Heures Pleines/Heures Creuses (2 classes) : Description

Le tarif Bleu Heures Pleines/Heures Creuses distingue deux périodes horaires :

Périodes horaires	
Heures Pleines	16 heures par jour, 7 jours par semaine
Heures Creuses	8 h/jour (tous les jours de la semaine) éventuellement non contiguës dans les plages 12h00 - 17h00 et 20h00 - 8h00. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.

Le tarif Bleu Heures Pleines/Heures Creuses comprend donc deux périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8760 heures ont la durée suivante :

Heures Pleines (HP) 5840 heures/an
Heures Creuses (HC) 2920 heures/an

Tarif Bleu : Prix HT

TARIF BLEU
SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

13.1. Besoins Généraux — **Prix hors taxes au (1): 15-août-2006**

Option Base	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 kVA (Petites fournitures)	086	0	15 A	20.76	9.59
6	077	0	30 A	52.80	7.78
9	077	0	45 A	104.28	
12	077	1	60 A	149.64	
15	077	1	75 A	195.00	
18	077	1	90 A	240.36	
24	077	2	40 A	401.64	
30	077	2	50 A	562.92	
36	077	2	60 A	724.20	

Option Heures Creuses	Code Tarif	Code variante	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (Euros)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	078	0	30 A	91.56	7.78	4.58
9	078	0	45 A	164.28		
12	078	1	60 A	237.00		
15	078	1	75 A	309.72		
18	078	1	90 A	382.44		
24	078	2	40 A	640.20		
30	078	2	50 A	897.96		
36	078	2	60 A	1155.72		

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Tarif Bleu Eclairage public : Description

Le tarif bleu éclairage public, longues utilisations, est adapté aux caractéristiques particulières de l'éclairage des voies publiques dont la durée d'utilisation est importante pendant les heures de nuit.
Le coût moyen du kWh est moindre de 30% par rapport à celui des autres usages en basse tension. Il est exonéré des taxes locales sur l'électricité.
Certaines communes choisissent de diminuer l'intensité lumineuse de leur éclairage public en milieu de nuit, voire décident de l'arrêter complètement. Afin de répondre aux exigences de ce mode d'utilisation, EDF propose une version Courtes Utilisations du tarif Eclairage Public. Cette version reflète mieux le coût de ces durées réduites d'éclairage.

Tarif Bleu Eclairage public : Prix HT

TARIF BLEU - ECLAIRAGE PUBLIC

Prix hors taxes au (1): 15-août-2006

1.1. Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel en Euros/kVA	Prix de l'énergie cents/kWh
Longues Utilisations	071 (2)	0 (avec comptage) 1 (sans comptage)	108.48	3.48
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 (3)	0 (avec comptage)	75.96	4.75

1.2. Illuminations (4):

Sur réseau	Code Tarif	Code variante	Saison	Abonnement Euros/kVA/an	Energie cents/kWh
Eclairage Public	470	0	Hiver	75.96	cf. contrat
	471	0	Eté	75.96	EP existant
Distribution Publique	472	0	Hiver	75.96	4.75
	473	0	Eté	75.96	4.75

2.1. Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code Tarif	Abonnement annuel €/kVA		Prix de l'énergie cents/kWh	
SIMPLE TARIF	070	24.96		8.85	
		Terme fixe en Euros	€/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
DOUBLE TARIF	072	20.28	31.20	8.85	4.87

Abonnements en l'absence de comptage	Code Tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie cents/kWh
Eclairage matin & soir	076	1	87.00	4.87
Eclairage soir seul	076	2	74.28	4.87
Feux signalisation (5)	076	3	256.80	4.87
Illuminations été	076	7	39.96	4.87

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(2) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(3) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(4) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(5) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

Tarif jaune (4 classes) : Description

2 options tarifaires possibles : 36 à 250 KVA
option Base : 36 KVA à 250 KVA
option EJP : 36 KVA à 250 KV

Le tarif Jaune distingue deux périodes saisonnières et deux périodes horaires :

Périodes saisonnières	
Hiver (5 mois)	de novembre à mars inclus
Eté (7 mois)	de avril à octobre inclus
Périodes horaires	
Heures Pleines	16 heures par jour, 7 jours par semaine ; NB : pour le tarif Jaune UL la période Heures Pleines d'Hiver comporte 2 heures de Pointe le matin et 2 heures de Pointe le soir pendant les mois de décembre, janvier et février. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.
Heures Creuses	8 h/jour (tous les jours de la semaine) éventuellement non contiguës dans les plages 12h00 - 17h00 et 20h00 - 8h00. Ces heures sont fixées localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.

Le tarif Jaune comprend donc 4 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8760 heures ont la durée suivante :

Heures Pleines d'Hiver (HPH)	2416 heures/an
Heures Creuses d'Hiver (HCH)	1206 heures/an
Heures Pleines d'Eté (HPE)	3424 heures/an
Heures Creuses d'Eté (HCE)	1712 heures/an



Tarif jaune (4 classes) : Prix HT

BAREME DU 15/08/2006		PRIME FIXE ANNUELLE €/kVA	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)			
			HIVER		ETE	
			HPH	HCH	HPE	HCE
	UL	48.60	7.737	5.462	2.645	2.057
	UM	16.08	11.367	7.590	2.784	2.197
COEFFICIENT PUISSANCE REDUITE *			*0.52 ou 0.36 ou 0.2*			
CALCUL DES DEPASSEMENTS			10.95 €/HEURE			
HIVER	: de novembre à mars inclus					
ETE	: d'avril à octobre inclus					
POINTE EN UL	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
HEURES CREUSES	: 8h par jour tous les jours					

* UL: une seule dénivelée possible en Heures Pleines d'Hiver hors pointe : *0.52*
0.36 en Heures Creuses d' Hiver, ou *0.20* en Heures Pleines d'Eté

Tarif jaune (4 classes) : Modèle de facture, recto



Electricité de France

EDF R.C.S. PARIS B 552 081 317
N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

FACTURE

FACTURE SUR RELEVE
N°12345 67851 12 DU 01/01/03

Votre service local:
EDF GDF SERVICES
AGENCE ILE DE FRANCE
10 AVENUE LECOURBE
75007 PARIS CEDEX 06
Tél. renseignements : 0 120 345 678
Tél. dépannage ...... : 0012 345 678

MONTANT PRELEVE LE

XX XXX,XXE	01/01/03

Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique de vos factures, faites parvenir votre règlement à l'adresse indiquée sur le coupon détachable (en bas à droite) et joignez ce coupon à votre envoi.

Nom et adresse du lieu de consommation :

NOM DU CLIENT
ADRESSE DU CLIENT
96000 DEPARTEMENT

Nom et adresse du destinataire de la facture :

NOM DU DESTINATAIRE

ADRESSE DU DESTINATAIRE

96000 DEPARTEMENT

Notre référence: 123 01234 56789 00 12

CONTRAT DE FOURNITURE VENANT A ECHEANCE LE 01 MARS 2001

TARIF JAUNE VERSION UTILISATIONS MOYENNES
PUISSANCE SOUSCRITE : .. KVA

HORAIRE DES HEURES CREUSES : 03H00-07H00/12H30-14H30/20H00-22H00

DETAIL DE LA FACTURATION	Quantités	Prix unitaires	Montants hors taxes (en francs)
CONSOMMATIONS (détails au verso)			
HEURES PLEINES D HIVER	13626 KWH	11,449C/KWH	1560,04
HEURES CREUSES D HIVER	5160 KWH	7,698C/KWH	397,22
HEURES PLEINES D ETE	666 KWH	3,090C/KWH	20,58
HEURES CREUSES D ETE	306 KWH	2,451C/KWH	7,50
PUISSANCES			
PRIME FIXE 01/12 AU 31/01			124,40
PRIME FIXE FEVRIER	48,0 KVA	1,27E/KVA	61,40
TOTAL ENERGIE:	(A)		2171,14
FACTURATIONS DIVERSES (détails au verso):	(B)		62,22
MINORATION	0 , 30 % sur (A) + (B)		-6,70
TOTAL GENERAL HORS TAXES			**2226,66**

RECAPITULATION	% TVA	Montants hors taxes (en francs)	T.V.A payée sur les débits	Taxes locales 12 , 00 % (1)	Montants toutes taxes comprises (en francs)
ENERGIE :					
PRIME FIXE	5,50	185,24	10,19	6,67	202,10
CONSOMMATION	19,60	1979,38	407,75	71,26	2458,39
FACTURATIONS					
DIVERSES	19,60	62,04	12,78		74,82
TVA T.L. (1)	19,60		16,05		16,05
FACTURES A DEDUIRE		-1568,06	-315,62	-54,96	-1938,64
TOTAL FACTURE:		658,60	131,15	22,97	812,72
MONTANT PRELEVE EN EUROS				(*)	**812,72**

AUCUN ESCOMPTE N'EST ACCORDE POUR PAIEMENT ANTICIPE
(1) TAXES MUNICIP. 8 , 00 % ET DEPART. 4 , 00 % SUR 30 % TOTAL ENERGIE

(*) SOIT EN FRANCS TTC : 5331 , 09



Tarif jaune (4 classes) : Modèle de facture, verso

Electricité de France

FACTURE N° 03034 01279 24 DU 04/02/2003

CONSOMMATIONS RELEVEES DU 26/10/2000 AU 27/01/2001

	Compteur d'énergie				Compteur horaire de dépassement		
	HPH	HCH	HPE	HCE			
Nouvel index .... Ancien index	86919 80106	40490 37910	75154 74821	41893 41740	0 0		
Différence .... Coefficient de lecture ..	6813 2 , 00	2580 2 , 00	333 2 , 00	153 2 , 00	0 1 , 00		
Consommation .... Consommation sur compteur déposé .... Forfait	13626	5160	666	306	0		
Total	13626	5160	666	306	0		
TOTAL GENERAL	19758 KWH						

PUISSANCE ATTEINTE .... 41 KVA

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION (EN EUROS) *	
REDEV . LOCATION ET ENTRETIEN DU COMPTAGE	62,22
MONTANT HORS TAXES - FACTURATIONS DIVERSES	**62,22**

Tarif Vert A5 (5 classes) : Description

2 options tarifaires possibles : > 250 KVA
option Base
option EJP

Le tarif Vert A5 distingue deux périodes saisonnières et trois périodes horaires :

Périodes saisonnières	
Hiver (5 mois)	de novembre à mars inclus
Eté (7 mois)	de avril à octobre inclus
Périodes horaires	
Pointe	4 heures par jour du lundi au samedi inclus pendant les mois de décembre, janvier et février. Ces heures sont fixées par contrat localement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) en fonction des conditions d'exploitation du réseau qu'il gère.
Heures Creuses	8 heures par jour du lundi au samedi et le dimanche toute la journée ;
Heures Pleines	toutes les autres heures.

Le tarif Vert A5 comprend donc 5 périodes tarifaires qui pour une année moyenne de 8760 heures ont la durée suivante :

Pointe (P)	309 heures/an
Heures Pleines d'Hiver (HPH)	1762 heures/an
Heures Creuses d'Hiver (HCH)	1553 heures/an
Heures Pleines d'Eté (HPE)	2935 heures/an
Heures Creuses d'Eté (HCE)	2201 heures/an



Tarif Vert A5 (5 classes) : Prix HT

BAREME DU 15/08/2006		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)				
			HIVER			ETE	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
	TLU	110.16	5.330	4.075	3.104	2.390	1.480
	LU	67.68	9.552	5.453	3.659	2.548	1.619
	MU	40.32	13.664	6.825	4.233	2.772	1.816
	CU	17.04	20.079	8.947	5.105	3.014	2.019
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			1.770				
Coefficients Puissance réduite A5	TLU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	LU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	MU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	CU		1.00	0.77	0.33	0.18	0.08
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE	ELECTRONIQUE		K.N.(PMAX-P)		K.(PMAX-P)	
	(k3 k2 k1)	3.30 €/kW		1.10 €/kW		27.54 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
TARIF APPLICABLE AUX CLIENTS EN HTA INFERIEURS A 10000 kW							
HIVER	: de novembre à mars inclus						
ETE	: d'avril à octobre inclus						
POINTE	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus						
HEURES CREUSES	: 8h par jour et dimanche toute la journée						

Tarif Vert A5 (5 classes) : Modèle de facture, recto

Electricité de France EDF R.C.S. PARIS B 552 081 317 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317 **FACTURE**

FACTURE SUR RELEVE
N°12345 67851 12 DU 01/01/03

Votre service local:
EDF GDF SERVICES
AGENCE ILE DE FRANCE
10 AVENUE LECOURBE
75007 PARIS CEDEX 06
Tél. renseignements : 0 120 345 678
Tél. dépannage ...... : 0012 345 678

MONTANT PRELEVE 1 542,62 E — A PARTIR DU 01/01/03

Nom et adresse du lieu de consommation :
NOM DU CLIENT
ADRESSE DU CLIENT
96000 DEPARTEMENT

Nom et adresse du destinataire de la facture :
NOM DU DESTINATAIRE
ADRESSE DU DESTINATAIRE
96000 DEPARTEMENT

TARIF VERT A5 MOYENNES UTILISATIONS
CONTRAT SEUILS STANDARDS

Notre référence: 123 01234 56789 00 12

PRIMES FIXES REDEVANCES ET FRAIS DIVERS

PRIME FIXE AVRIL (MINOREE DE 4,0% POUR CONTRAT DE 6 ANS)	233,47
DEPASSEMENT : HH = XXkW x X,XXE	10,46
* REDEV. LOCATION ET ENTRETIEN DU COMPTAGE	
* CONTRIBUTION AUX CHARGES SERVICE PUBLIC X,XXC/ X,XXC/KWH	

ENERGIE ACTIVE

Période tarifaire	Consommation enregistrée	Consommation accessoire	Pertes fer	Pertes Joules	Consommation en décompte	Consommation à facturer	Prix unitaire en centimes	
HPH	9585		192	191		9968	6,962	693,97
HCH	7235		149	144		7528	4,487	337,78
TOTAL	16820		341	335		17496		

ENERGIE REACTIVE (en kvarh) FACTUREE SUR LA BASE TANGENTE PHI = 0,40

Energie réactive mesurée en P+HP	Energie active mesurée en P+HP	Tangente PHI au secondaire primaire	Kvarh consommes	Kvarh en franchise	Kvarh à facturer	Prix unitaires en centimes
0	9585					

MINORATION (0,12%)	0,00
TOTAL GENERAL HORS TAXES	

CALCUL DES TAXES

TAXE MUNICIP. (8,00%) ET DEPART. (4,00%) SUR 30 % DE	1261,42E	
TVA 5,50% SUR 232,77E	12,80E	
TVA 19,60% SUR 1084,49E	212,56E	
TOTAL TVA PAYEE SUR LES DEBITS		225,36
MONTANT PRELEVE EN EUROS (1)		1542,62

AUCUN ESCOMPTE N'EST ACCORDE POUR PAIEMENT ANTICIPE

(1) SOIT EN FRANCS TTC : 10118,92

Les rubriques précédées d'un * ne sont pas soumises aux taxes locales, celles précédées de ** ne sont pas taxables

Tarif Vert A5 (5 classes) : Modèle de facture, verso

Electricité de France

FACTURE N° 03034 01279 24 DU 04/02/2003

RELEVE DE VOS CONSOMMATIONS DU 01/01/03 AU 01/02/03

PUISSANCE CONTROLEE PAR INDICATEUR DE MAXIMUM

Poste horaire	Valeur relevée	Coefficient de lecture	Valeur mesurée	Forfait + ou -	Valeur retenue
P	6,00	5,0000	30,00		30,00
HP + HC	8,00	5,0000	40,00		40,00

Periode tarifaire	Puissance souscrite	Puissance en kW				Dépassement
		Retenues	Pertes	Décompte	Atteinte	
P	76					
HPH	76	40,00	1,24		41	
HCH	76					
HPE	76					
HCE	76					

PUISSANCE REDUITE SOUSCRITE (PR) : 76,0 KW

ENERGIE ACTIVE		KWH	COMPTEUR HEURES		
COMPTEURS MONOPHASES 1er compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
2e compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
3e compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
TOTAL					
COMPTEUR TRIPHASE Pointe	Nouvel index	196623	347		
	Ancien index	196138	236		
	Coefficient	5,0000	1,0000		
	Correction-forfait				
	Sous-total	2425	111		
Heures pleines	Nouvel index	605593	8251		
	Ancien index	604161	7930		
	Coefficient	5,0000	1,0000		
	Correction-forfait				
	Sous-total	7160	321		
Heures creuses	Nouvel index	485878	9176		
	Ancien index	484431	8841		
	Coefficient	5,0000	1,0000		
	Correction-forfait				
	Sous-total	7235	335		
TOTAL		16820	767		
ENERGIE REPARTIE	Pointe (P)				
	H. pleines (HP)				
	P + HP				
	H. creuses (H.C)				
TOTAL					
ENERGIE REACTIVE		**P**	**HP**		
POINTE + HEURES PLEINES	Nouvel index	450185			
	Ancien index	450185			
	Coefficient	5,0000			
	Correction-forfait				
TOTAL kvarh		0			

Tarif Vert A8 (8 classes) : Description

Le tarif Vert A8 distingue quatre périodes saisonnières et trois périodes horaires :

Périodes saisonnières	
Hiver	mois de décembre, janvier et février
Demi-Saison	mois de mars et novembre
Eté	mois d'avril, de mai, juin, septembre et octobre
Juillet et Août	mois de juillet et août
Périodes horaires	
Pointe	4 heures par jour (entre 9h et 11h et entre 18h et 20h) du lundi au vendredi inclus, jours fériés et assimilés exclus pendant toute la durée de la période d'Hiver
Heures Creuses	6 heures par jour du lundi au vendredi plus la totalité des journées tarifaires des samedis, dimanches, jours fériés nationaux et assimilés et la totalité des mois de juillet et août.
Heures Pleines	toutes les autres heures.

Le tarif Vert A8 comprend donc 8 périodes tarifaire qui pour une année moyenne de 8760 heures ont la durée suivante :

Pointe (P)	249 heures/an
Heures Pleines d'Hiver (HPH)	872 heures/an
Heures Pleines Demi-Saison (HPD)	745 heures/an
Heures Creuses d'Hiver (HCH)	1039 heures
Heures Creuses Demi_saison (HCD)	719 heures/an
Heures Pleines d'Eté (HPE)	1870 heures/an
Heures Creuses d'Eté (HCE)	1778 heures/an
Juillet-Août (JA)	1488 heures/an

Tarif Vert A8 (8 classes) : Prix HT

BAREME DU 15/08/2006		PRIME FIXE ANNUELLE €/kW	PRIX DE L'ENERGIE (c €/kWh)							
			HIVER ET DEMI-SAISON					ETE		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	**110.16**	**5.543**	**4.908**	**3.470**	**3.709**	**2.159**	**2.716**	**1.422**	**1.793**
	LU	**67.68**	**10.288**	**7.059**	**4.245**	**4.308**	**2.583**	**2.891**	**1.587**	**1.875**
	MU	**40.32**	**14.870**	**9.162**	**5.022**	**4.917**	**3.017**	**3.131**	**1.819**	**1.986**
	CU	**17.04**	**22.047**	**12.446**	**6.231**	**5.865**	**3.690**	**3.409**	**2.058**	**2.133**
ENERGIE REACTIVE (cent €/kvarh)			**1.770**							
Coefficients Puissance réduite	TLU		*1.00*	*0.78*	*0.43*	*0.32*	*0.21*	*0.15*	*0.09*	*0.02*
	LU		*1.00*	*0.78*	*0.43*	*0.32*	*0.21*	*0.15*	*0.09*	*0.02*
	MU		*1.00*	*0.78*	*0.43*	*0.32*	*0.21*	*0.15*	*0.09*	*0.02*
	CU		*1.00*	*0.78*	*0.44*	*0.34*	*0.22*	*0.18*	*0.10*	*0.05*
CALCUL DEPASSEMENT	COMPTAGE		ELECTRONIQUE			KN.(PMAX-P)			K.(PMAX-P)	
	(k3 k2 k1)		**3.30** €/kW			**1.10** €/kW			**27.54** €/kW	
	Coefficients par poste		*1.00*	*0.78*	*0.43*	*0.32*	*0.21*	*0.15*	*0.09*	*0.02*
HIVER	: de décembre à février inclus									
DEMI-SAISON	: novembre et mars									
ETE	: d'avril à octobre inclus									
POINTE	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
HEURES CREUSES	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée									

(1) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Tarif Vert A8 (8 classes) : Modèle de facture, recto

EDF Electricité de France — Electricité de France — EDF R.C.S. PARIS B 552 081 317 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317 — **FACTURE**

FACTURE SUR RELEVE
N°12345 67851 12 DU 01/01/03

Votre service local:
EDF GDF SERVICES
AGENCE ILE DE FRANCE
10 AVENUE LECOURBE
75007 PARIS CEDEX 06
Tél. renseignements : 0 120 345 678
Tél. dépannage ...... : 0012 345 678

Nom et adresse du lieu de consommation :
NOM DU CLIENT
ADRESSE DU CLIENT
96000 DEPARTEMENT

Nom et adresse du destinataire de la facture :
NOM DU DESTINATAIRE
ADRESSE DU DESTINATAIRE
96000 DEPARTEMENT

MONTANT PRELEVE	A PARTIR DU
43 066,82 E	01/01/03

TARIF VERT A8 LONGUES UTILISATIONS
CONTRAT SEUILS STANDARDS

Notre référence: 123 01234 56789 00 12

PRIMES FIXES REDEVANCES ET FRAIS DIVERS	
PRIME FIXE MAI (MINOREE DE 4,0% POUR CONTRAT DE 6 ANS)	11124,96
DEPASSEMENT : HPE = 515kW x 0,47E	242,05
* REDEV. LOCATION ET ENTRETIEN DU COMPTAGE	40,57
* CONTRIBUTION AUX CHARGES SERVICE PUBLIC X,XXC/ X,XXC/KWH	

ENERGIE ACTIVE

Période tarifaire	Consommation enregistrée	Consommation accessoire	Pertes fer	Pertes Joules	Consommation en décompte	Consommation à facturer	Prix unitaire en centimes	
HPE	625070					625070	3,207	20045,99
HCE	304711					304711	1,961	5975,38
TOTAL	929781					929781		

ENERGIE REACTIVE (en kvarh) FACTUREE SUR LA BASE TANGENTE PHI = 0,40

Energie réactive mesurée en P+HP	Energie active mesurée en P+HP	Tangente PHI au secondaire primaire		Kvarh consommes	Kvarh en franchise	Kvarh à facturer	Prix unitaires en centimes
123456	123456	1,2345	1,234	12345	123456	0	1,2345

MINORATION	(0,30%)	-122,29
TOTAL GENERAL HORS TAXES		**37316,66**

CALCUL DES TAXES

TVA	5,50%	SUR	11091,58E	610,04E	
TVA	19,60%	SUR	26225,08E	5140,12E	
TOTAL TVA PAYEE SUR LES DEBITS					5750,16

MONTANT PRELEVE EN EUROS	**(1)**	**43066,82**

AUCUN ESCOMPTE N'EST ACCORDE POUR PAIEMENT ANTICIPE
(1) SOIT EN FRANCS TTC : 282499,82

Les rubriques précédées d'un * ne sont pas soumises aux taxes locales, celles précédées de ** ne sont pas taxables

Tarif Vert A8 (8 classes) : Modèle de facture, verso

Electricité de France

FACTURE N° 03034 01279 24 DU 04/02/2003

RELEVE DE VOS CONSOMMATIONS DU 01/01/03 AU 01/02/03

PUISSANCE CONTROLEE PAR COMPTEUR ELECTRONIQUE

Poste horaire	Valeur relevée	Coefficient de lecture	Valeur mesurée	Forfait + ou -	Valeur retenue
P	0 , 00	1 , 0000	0 , 00		0 , 00
HP	2298 , 00	1 , 0000	2298 , 00		2298 , 00
HC	2092 , 00	1 , 0000	2092 , 00		2092 , 00

Période tarifaire	Puissance souscrite	Puissance en kW : Retenues	Puissance en kW : Pertes	Puissance en kW : Décompte	Puissance en kW : Atteinte	Dépassement QUADRA
P	2150					
HPH	2150					
HPD	2150					
HCH	2150					
HCD	2150					
HPE	2150					
HCE	2150	2298 , 00			2298	515
J - A	2150	2092 , 00			2092	

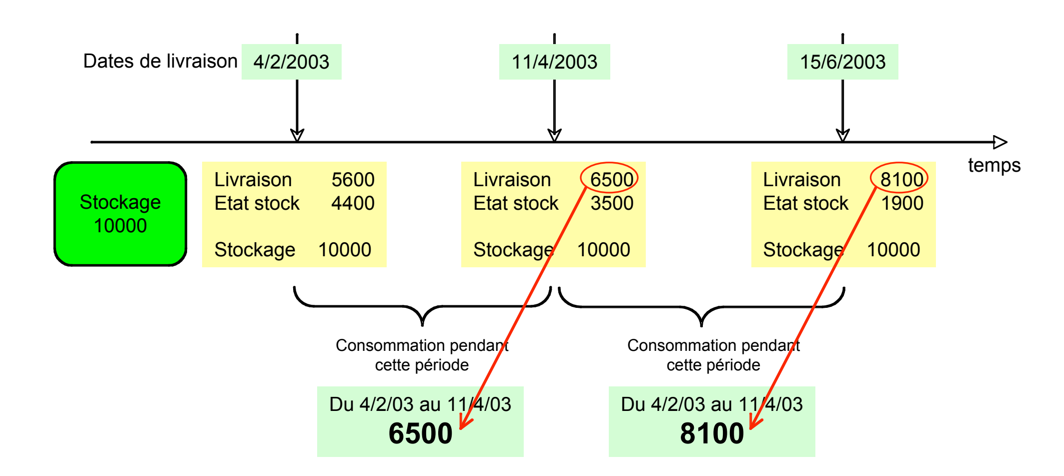
PUISSANCE REDUITE SOUSCRITE (PR) : 2150, 0 KW

ENERGIE ACTIVE		KWH	HEURES		
COMPTEURS MONOPHASES 1er compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
2e compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
3e compteur	Nouvel index				
	Ancien index				
	Coefficient				
	Correction-forfait				
	Sous-total				
TOTAL					
COMPTEUR TRIPHASE Pointe	Nouvel index	218342			
	Ancien index	216959			
	Coefficient	1 , 0000			
	Correction-forfait				
	Sous-total	1383			
Heures pleines	Nouvel index	5274694			
	Ancien index	5148881			
	Coefficient	1 , 0000			
	Correction-forfait				
	Sous-total	125813			
Heures creuses	Nouvel index	2783725			
	Ancien index	2694068			
	Coefficient	1 , 0000			
	Correction-forfait				
	Sous-total	89657	280		
TOTAL		216853	743		
ENERGIE REPARTIE	Pointe (P)				
	H. pleines (HP)				
	P + HP				
	H. creuses (H.C)				
TOTAL					
ENERGIE REACTIVE		P	HP		
POINTE + HEURES PLEINES	Nouvel index	99590	2414890		
	Ancien index	98918	2380100		
	Coefficient	1 , 0000	1 , 0000		
	Correction-forfait				
TOTAL kvarh		672	34790		

La saisie des différentes factures d'énergie

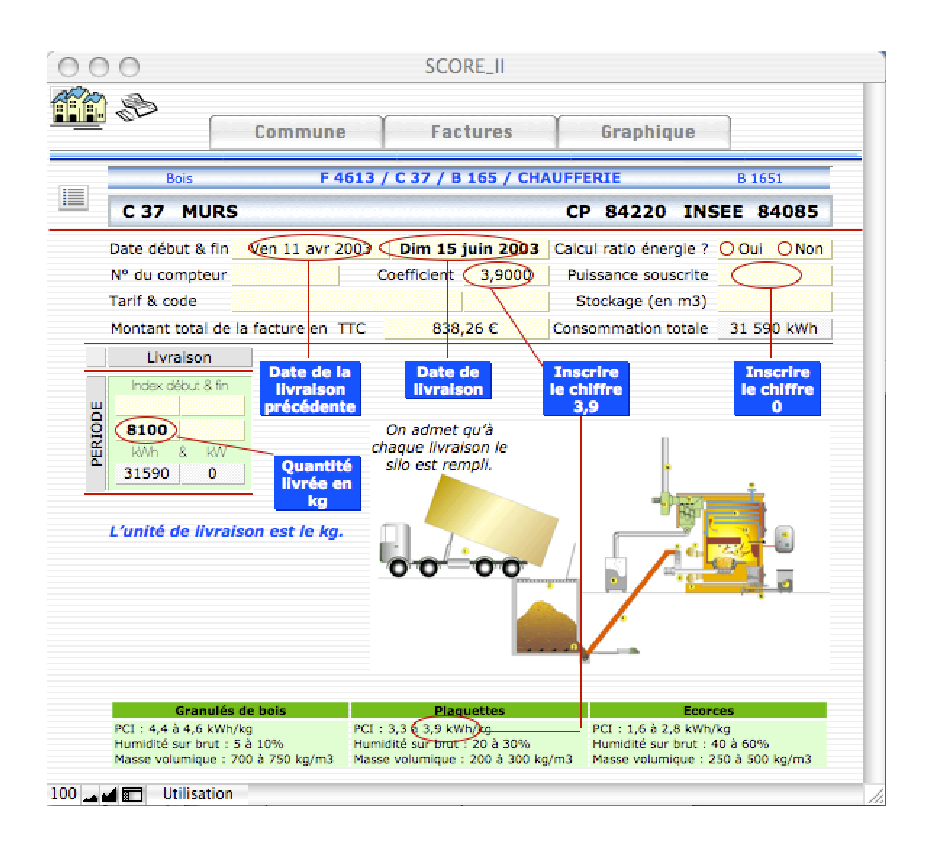
Un unique modèle pour la saisie des factures, qu'elles soient énergies de stock (Bois, Fioul et Propane) ou énergies de réseau (Chaleur, Eau, Electricité et Gaz naturel).

Pour les énergies de stock : Description



Les fournisseurs devront vous fournir des informations précises selon votre modèle de bon de remplissage par cuve.

Pour les énergies de stock : Explication



 **Pour les énergies de stock : Modèle de saisie de facture d'énergie**

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Bois — F 4613 / C 37 / B 165 / CHAUFFERIE — B 1651

C 37 MURS — **CP 84220 INSEE 84085**

Date début & fin	Ven 11 avr 2003	**Dim 15 juin 2003**	Calcul ratio énergie ?	○ Oui ○ Non
N° du compteur		Coefficient 3,9000	Puissance souscrite	
Tarif & code			Stockage (en m3)	
Montant total de la facture en TTC		838,26 €	Consommation totale	31 590 kWh

Dupliquer Période

PERIODE

Index début & fin	
8100	
kWh &	kW
31590	0

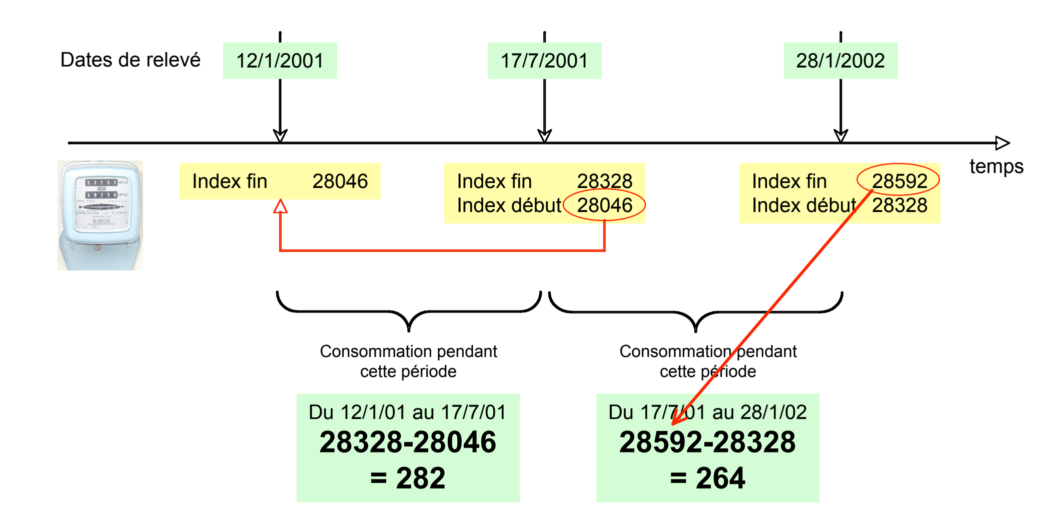
L'unité de livraison est le kg.

Période	65 j	1 560 h	DJU & TEm & kWh/DJU	135	15,9 °C
					0,00 kWh°

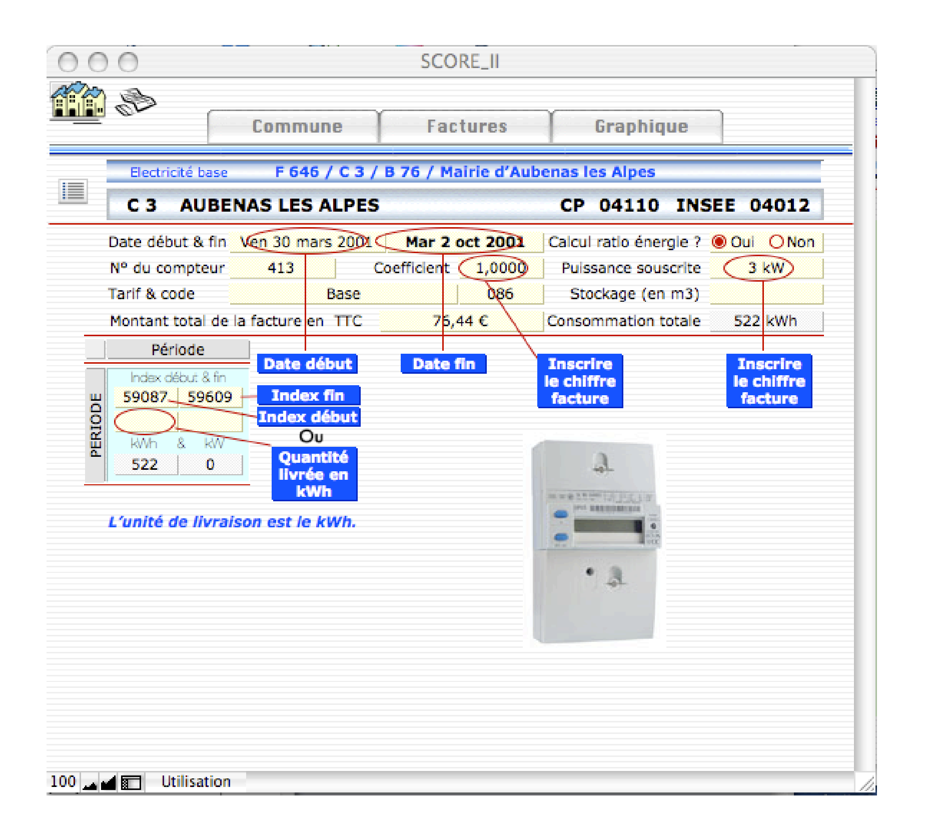
Prix kWh	0,0265 €TTC	kWh/Jour	486 kWhj	kW moyen	20,25 kW	TU%	0 %

100 Utilisation

Pour les énergies de réseau : Description



Pour les énergies de réseau : Explication



 **Pour les énergies de réseau : Modèle de saisie de facture d'énergie**

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Electricité base — F 1149 / C 37 / B 163 / EGLISE - MURS — B 1633

C 37 MURS — **CP 84220 INSEE 84085**

Date début & fin	Mar 17 juil 2001	**Lun 28 jan 2002**	Calcul ratio énergie ?	○ Oui ○ Non
N° du compteur	749	Coefficient 1,0000	Puissance souscrite	6 kW
Tarif & code	Base	077	Stockage (en m3)	
Montant total de la facture en TTC	56,35 €		Consommation totale	264 kWh

Dupliquer Période

PERIODE

Index début & fin	
28328	28592
kWh &	kW
264	0

Energie réactive		tgt phi	0,00	Pertes fer		Pertes Joule	
Pénalités Energie réactive HT				Pénalités Dépassement puissance HT			
Coût Abonnement & énergie HT				Coût acheminement HT			
Période	195 j	4 680 h	DJU & TEm & kWh/DJU	1247	11,6 °C	0,00 kWh°	
Prix kWh	0,2134 €TTC	kWh/Jour	1 kWhj	kW moyen	0,06 kW	TU%	1 %

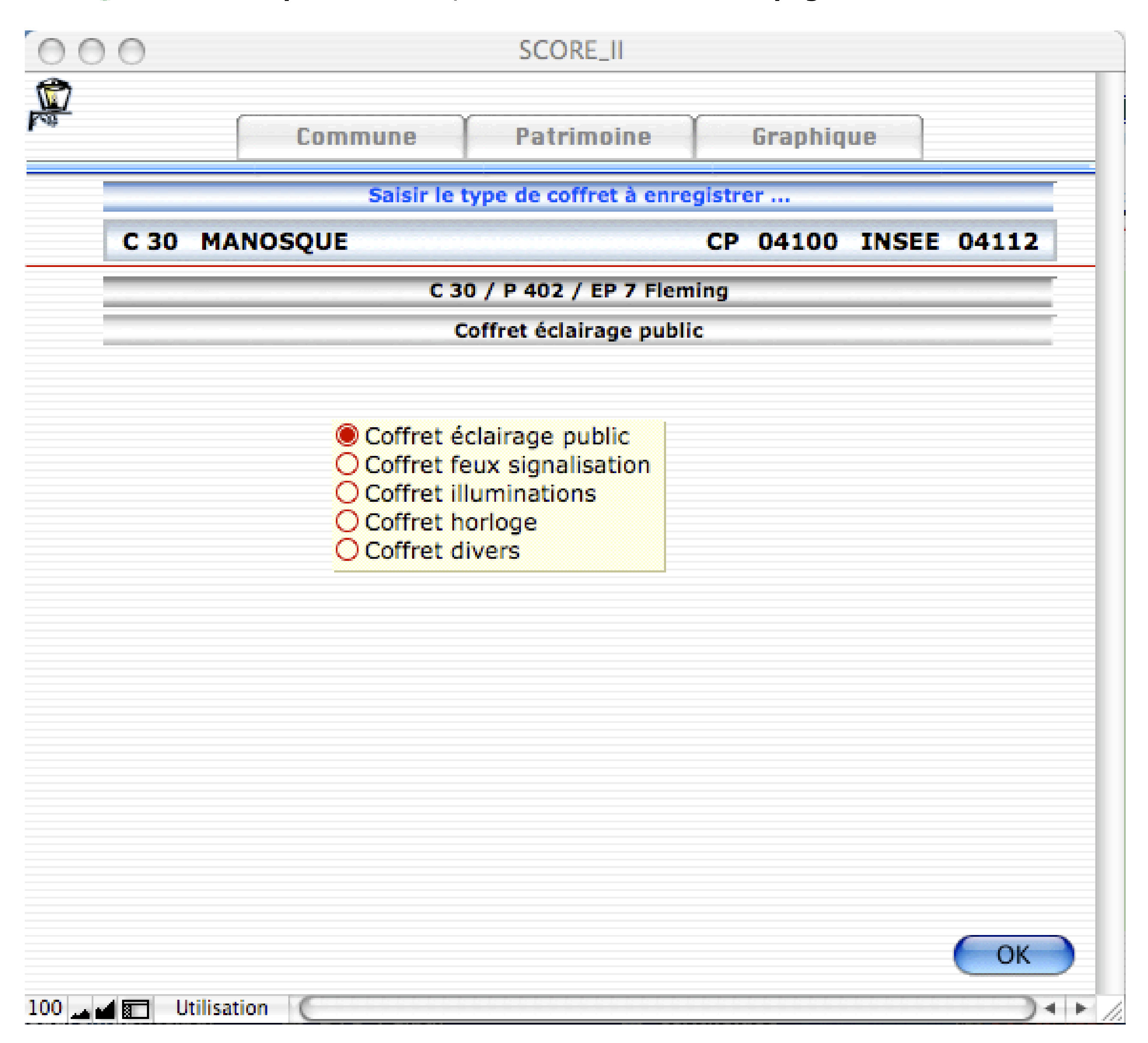
100 Utilisation

Création d'un nouveau coffret d'éclairage public

Depuis la page "Patrimoine", en cliquant sur le bouton de couleur vert "Nouveau coffret", SCORE II vous demandera si vous souhaitez créer un nouveau coffret. Vous avez le choix entre répondre "Annuler" ou "Oui".

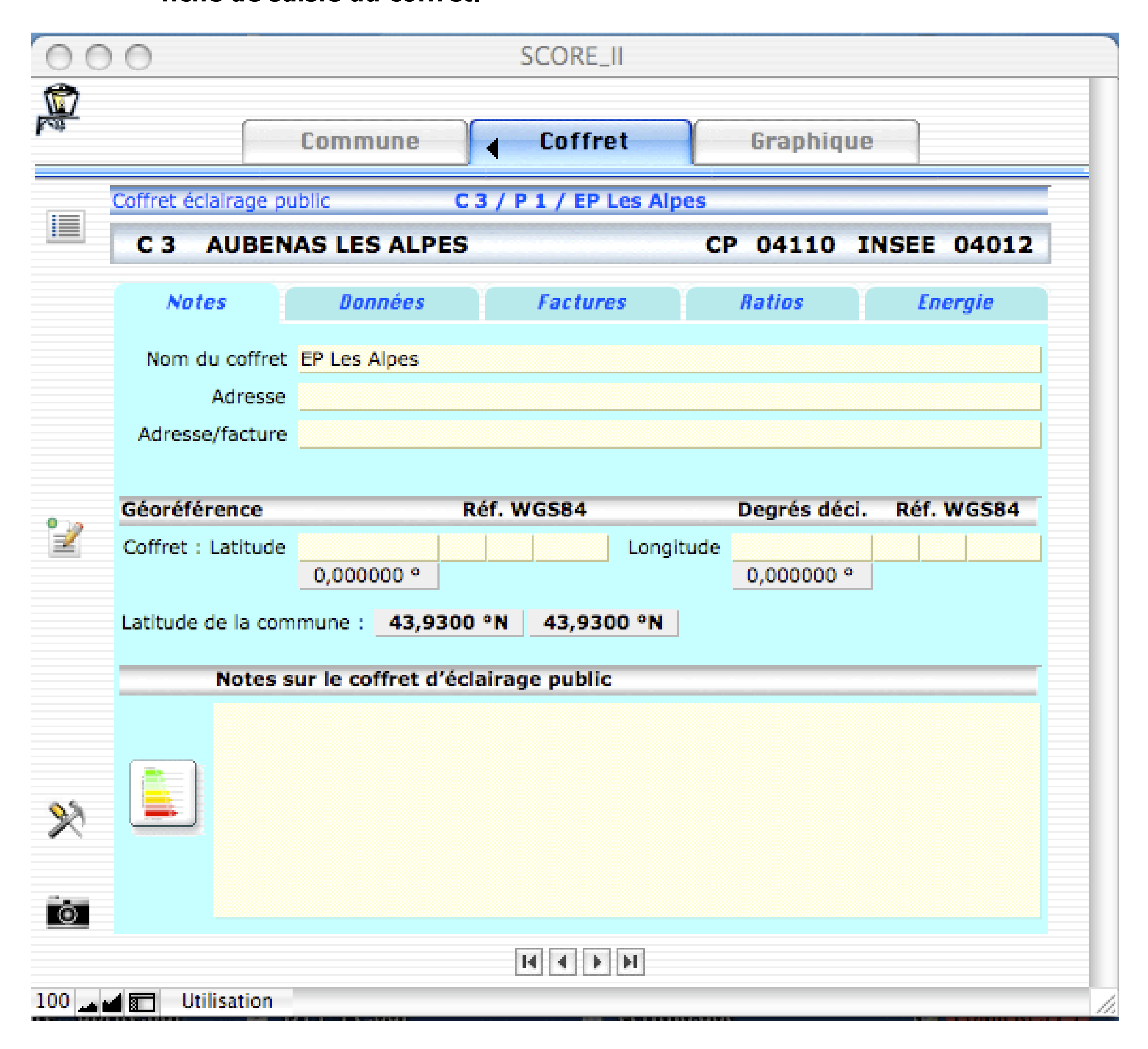
Si vous répondez "Annuler", vous retournez à la page "Patrimoine".

- **Si vous répondez "Oui", vous accédez alors à la page suivante** :



- **Il suffit alors de cliquer sur le bouton rouge pour renseigner le type de coffret qui sera saisi.**

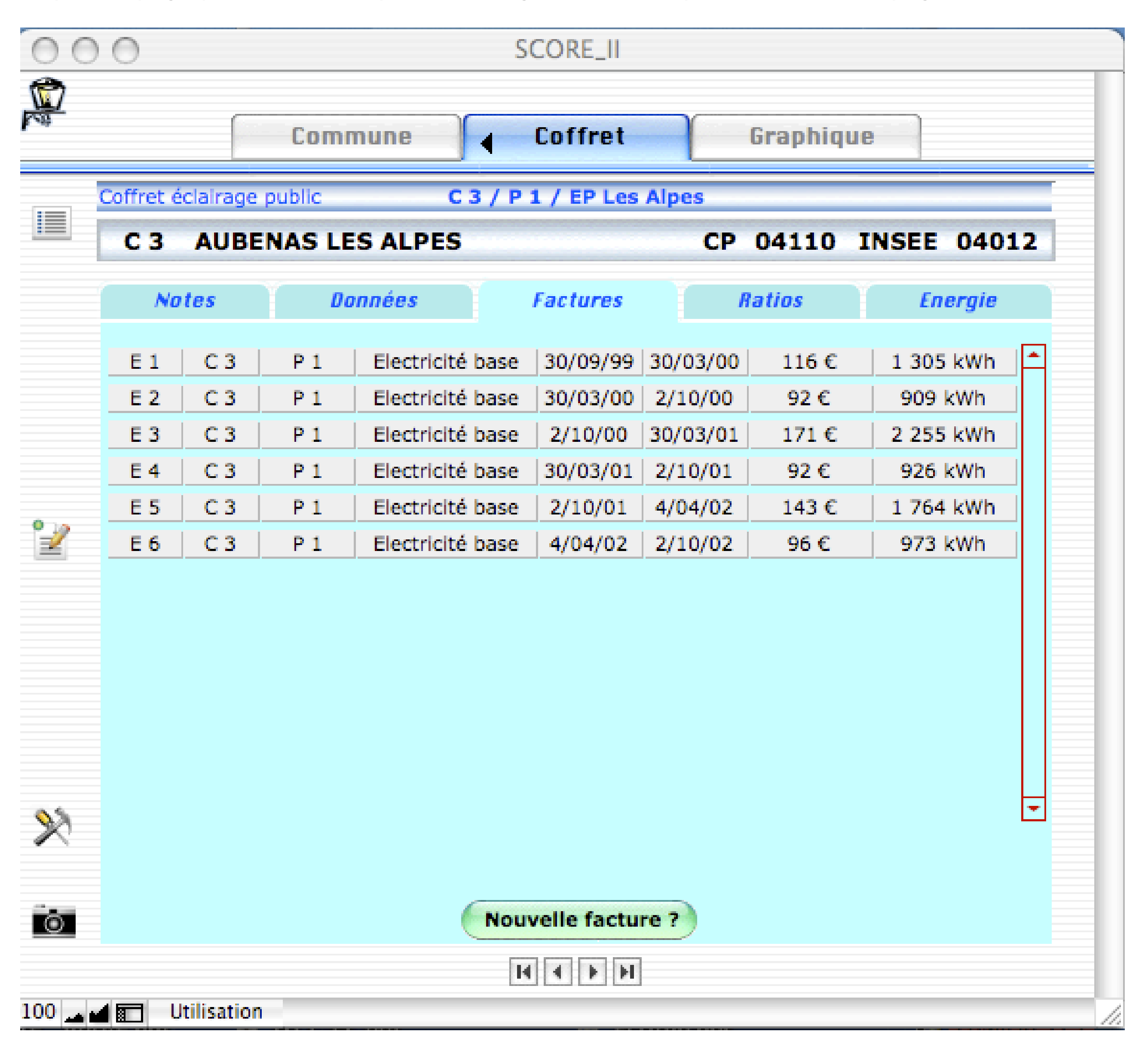
- **Dès que le type de coffret est renseigné, cliquez sur OK pour accéder à la fiche de saisie du coffret.**



- **A partir de cette page après avoir renseigné les champs sur fond jaune, cliquez sur l'onglet " Données" pour continuer à renseigner les champs sur fond jaune.**

Création d’une nouvelle facture d’électricité

Depuis la page précédente, cliquez sur l’onglet “Facture” pour accéder à la page suivante :



Pour créer une nouvelle facture d’électricité, il suffit de cliquer sur le bouton de couleur verte “Nouvelle facture” en bas de page.

Vous avez le choix entre répondre “Annuler” ou “Oui”.

Si vous répondez “Annuler”, vous retournez à cette même page.

- **Si vous répondez "Oui", vous accédez alors à la page suivante :**

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Saisir le type de facture à enregistrer ...

C 3 AUBENAS LES ALPES CP 04110 INSEE 04012

E 6 / C 3 / P 1 / EP Les Alpes

- Electricité base — (ex. tarif EP / EDF)
- Electricité 2 classes — (ex. tarif double / EDF)
- Electricité 4 classes — (ex. tarif JAUNE / EDF)
- Electricité 5 classes — (ex. tarif VERT A5 / EDF)

OK

100 Utilisation

- **Il suffit alors de cliquer sur le bouton rouge pour renseigner le type de facture d'électricité qui sera saisie.**

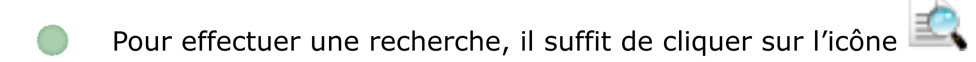
- **Dès que le type de facture est renseigné, cliquez sur OK pour accéder à la fiche de saisie de la facture.**



Mais comment reconnaître les différentes factures d'électricité ?

C'est comme pour les factures d'électricité des bâtiments

Comment effectuer une recherche ?



- Pour effectuer une recherche, il suffit de cliquer sur l'icône

Nous allons, par exemple, rechercher toutes les factures d'éclairage public de la commune d'Aubans les Alpes dont la date de début de facturation est comprise entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2002.

- Dans le fichier des factures éclairage public, nous cliquons sur l'icône , la page suivante apparaît :

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Saisissez l'un ou plusieurs des critères suivants pour votre recherche

Commune ? | Commune ? Oui Non
Code postal ? | Code INSEE ?
Population ? | Superficie ?

Syndicat Eau ? | Type ?
Syndicat Electrification ? | Type ?
Syndicat Assainissement ? | Type ?
Nom de la communauté ?
Type de communauté ? | Oui Non
Pays ?
Parc naturel ? | Oui Non

Début début facturation ? | Fin facturation ?
Facture type ? | N° compteur ?
Tarif appliqué ?
Puissance souscrite ? | ID facture ?

Nom du coffret ?
Type de coffret ?

Pour annuler la recherche | OK

100 | Rech.

- Après avoir saisi les critères de recherche, cliquez sur OK :

SCORE_II

Commune | Factures | Graphique

Saisissez l'un ou plusieurs des critères suivants pour votre recherche

Commune ? AUBENAS LES ALPES — Commune ? Oui Non
Code postal ? — Code INSEE ?
Population ? — Superficie ?

Syndicat Eau ? — Type ?
Syndicat Electrification ? — Type ?
Syndicat Assainissement ? — Type ?
Nom de la communauté ?
Type de communauté ? — Oui Non
Pays ?
Parc naturel ? — Oui Non

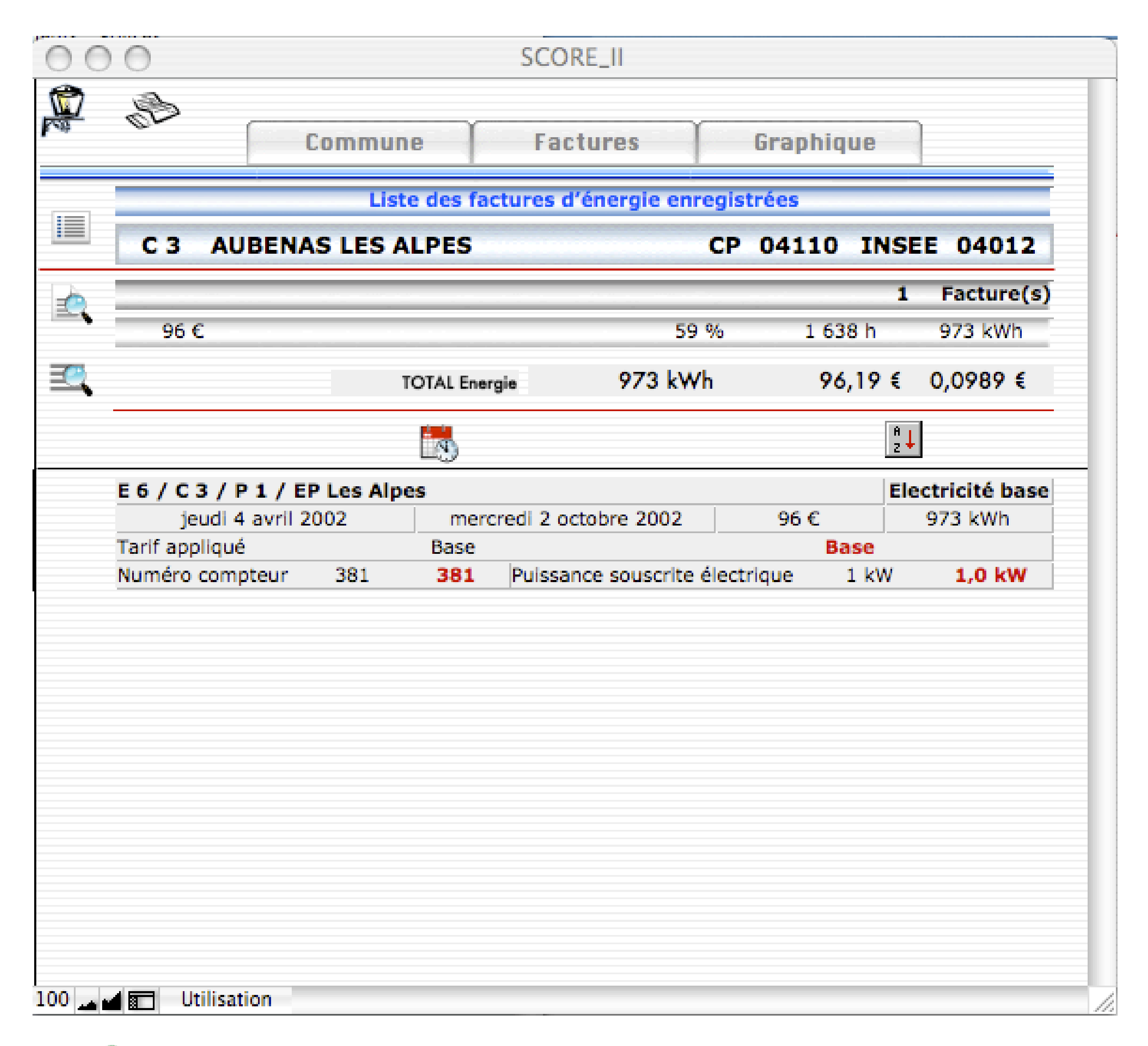
Début début facturation ? 1/1/2002...31/12/2002 — Fin facturation ?
Facture type ? — N° compteur ?
Tarif appliqué ?
Puissance souscrite ? — ID facture ?

Nom du coffret ?
Type de coffret ?

Pour annuler la recherche — OK

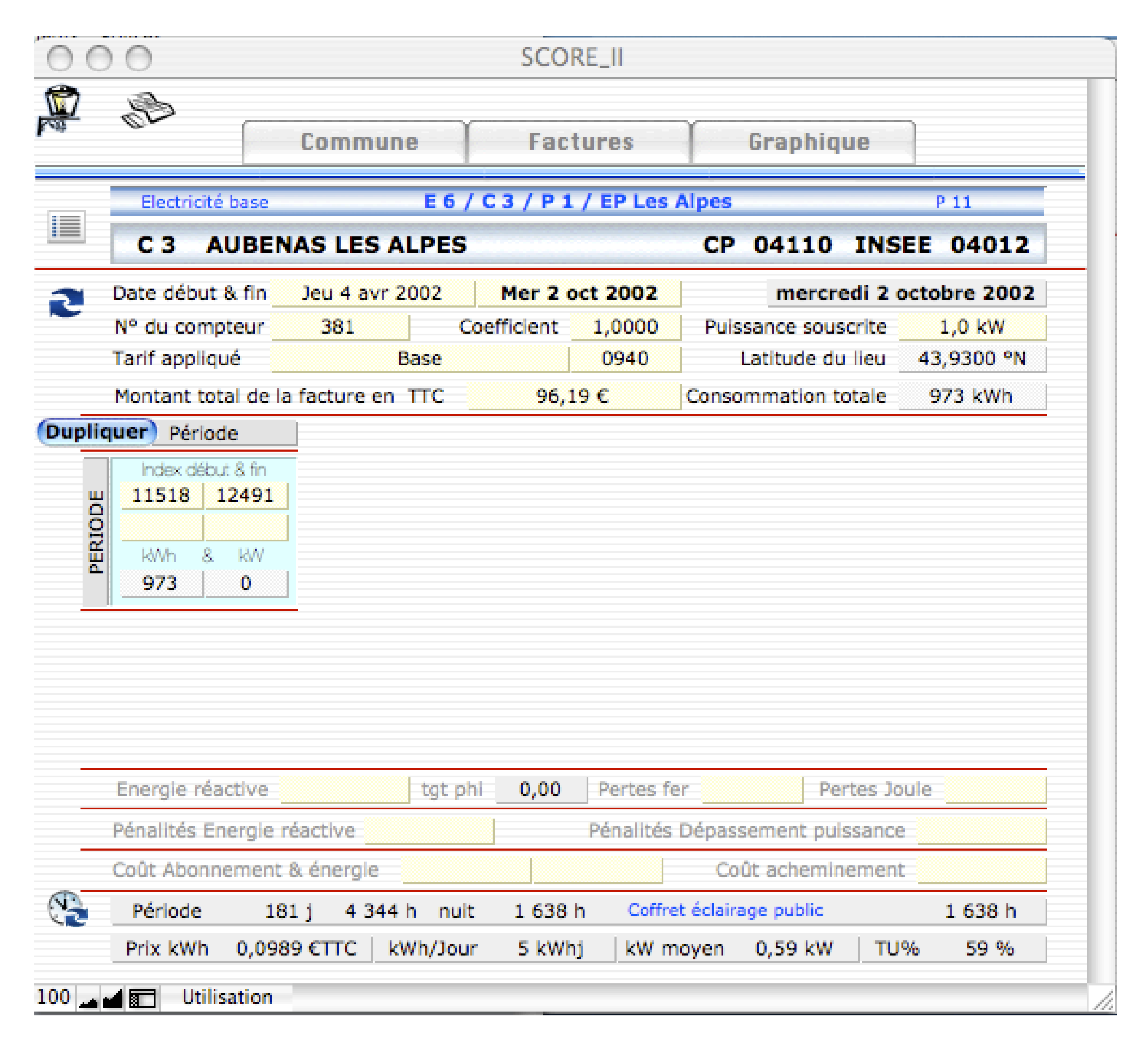
100 — Rech.

- Après avoir cliqué sur OK, la liste suivante apparaît :



- Le résultat obtenu est une seule facture représentant une consommation de 973 kWh pour une dépense de 96 €.

- En cliquant sur la facture, on obtient son détail ci-après :



- Le prix moyen du kWh est de 0,00989 € TTC (c'est cher !) et le TU% est de 59%, ce qui signifie que la puissance souscrite est supérieure aux besoins (du moins pour cette facture).

Comment mettre à jour les DJU ?

Les DJU (Degrés Jours Unifiés) sont utilisés pour caractériser la rigueur climatique et ainsi il est possible de comparer la consommation d'énergie pour le chauffage. Le ratio établi est un indicateur de l'efficacité des équipements de régulation du chauffage.

Les DJU sont obtenus auprès de la SEDIT (par abonnement) et transmis régulièrement (tous les 10 jours) par courriel au format Excel.

Afin de faciliter à chacun la tâche de mise à jour des DJU, Jean Pierre MOYA transmettra à chacun des utilisateurs un fichier Excel organisé spécialement pour la mise à jour des données DJU.



- Pour faire la mise à jour, cliquez sur l'icône **DJU** 

SCORE_II

Commune | Patrimoine | Graphique

La commune

C 1 ANSOUIS CP 84240 INSEE 84002

Commune | Intercommunalité | Géographie | Densité | Ratios | Energie/Eau

Distance mer: < 3 km / > 3 km & < 25 km / > 25 km — TE base (niveau mer) -6 °C

Altitude 232 m — TE base (corrigée de l'altitude) -7 °C

Station météo G14_MONTELIMAR

Géoréférence — Degrés déci. — Réf. WGS84 — Degrés déci. — Réf. WGS84

Latitude 43,930000 ° — 43,930000 ° — Longitude

Superficie 1 761,512 hect — 17,62 km2

Population 1 033 hbts

du ...	... au	DJU an
1/01/00	31/12/00	1 890
1/01/02	31/12/02	1 827
1/01/01	31/12/01	1 999

DJU moyens 1 905

DJU trentenaire

100 Utilisation



- Après avoir cliqué sur l'icône **DJU**  , vous accédez au logiciel suivant :

DJU_II

jean pierre moya
énergie consultant

SIRET 331 893 511 00039 - APE 742 A - ONA 021977

jean pierre moya énergie consultant
Sentier de la calade - 04110 Aubenas les Alpes
France

Téléphone 0/4 92766532
Télécopie 0/4 92766533
Courriel .... jpmoya@wanadoo.fr

DJU II

V.1 - 01/2006

Degrés Jours Unifiés

Pour le support technique envoyez une télécopie à Jean Pierre MOYA au 0/4 92766533

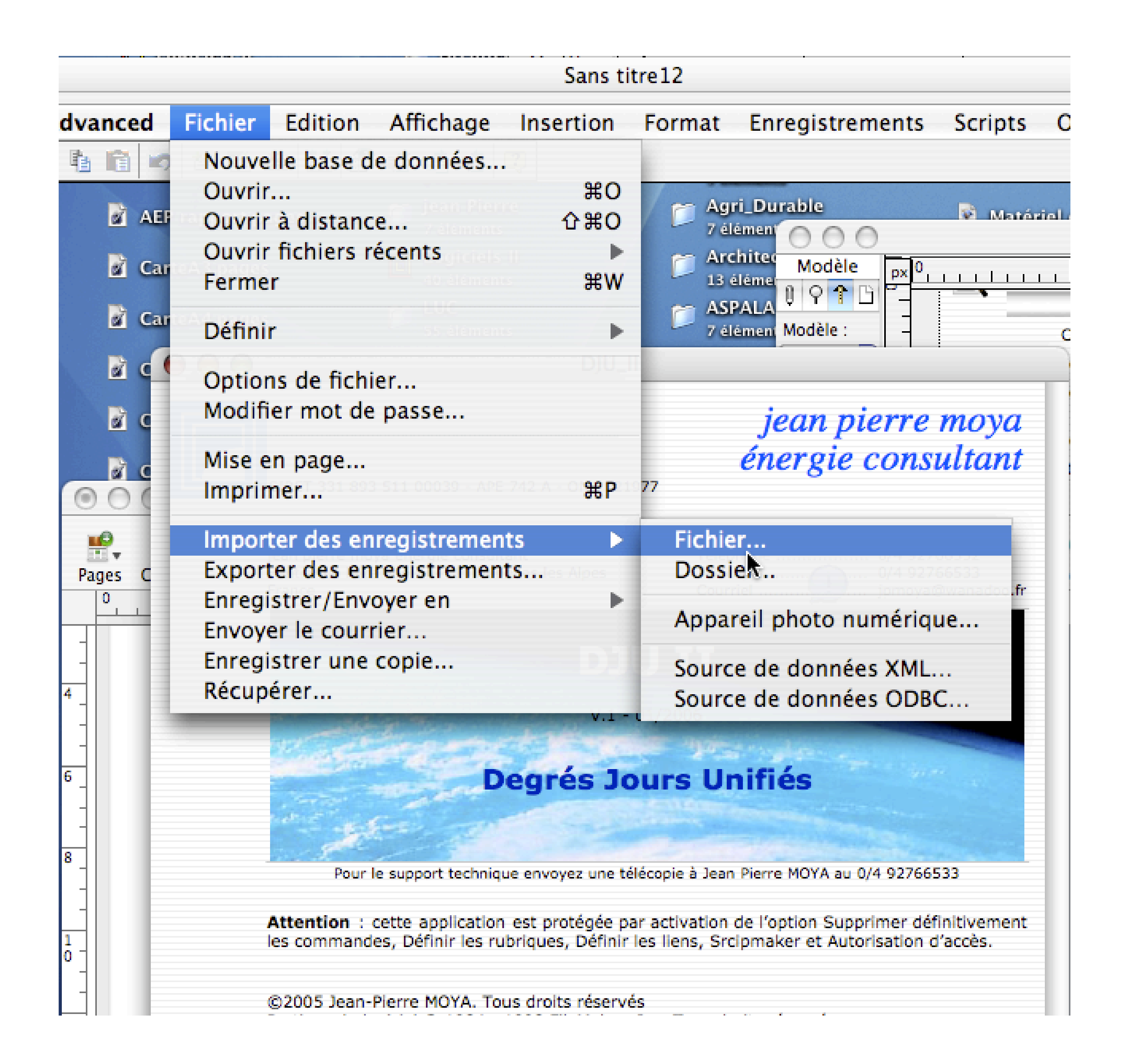
Attention : cette application est protégée par activation de l'option Supprimer définitivement les commandes, Définir les rubriques, Définir les liens, Srcipmaker et Autorisation d'accès.

©2005 Jean-Pierre MOYA. Tous droits réservés
Portions du logiciel © 1984 - 1998 FileMaker, Inc. Tous droits réservés.

OK

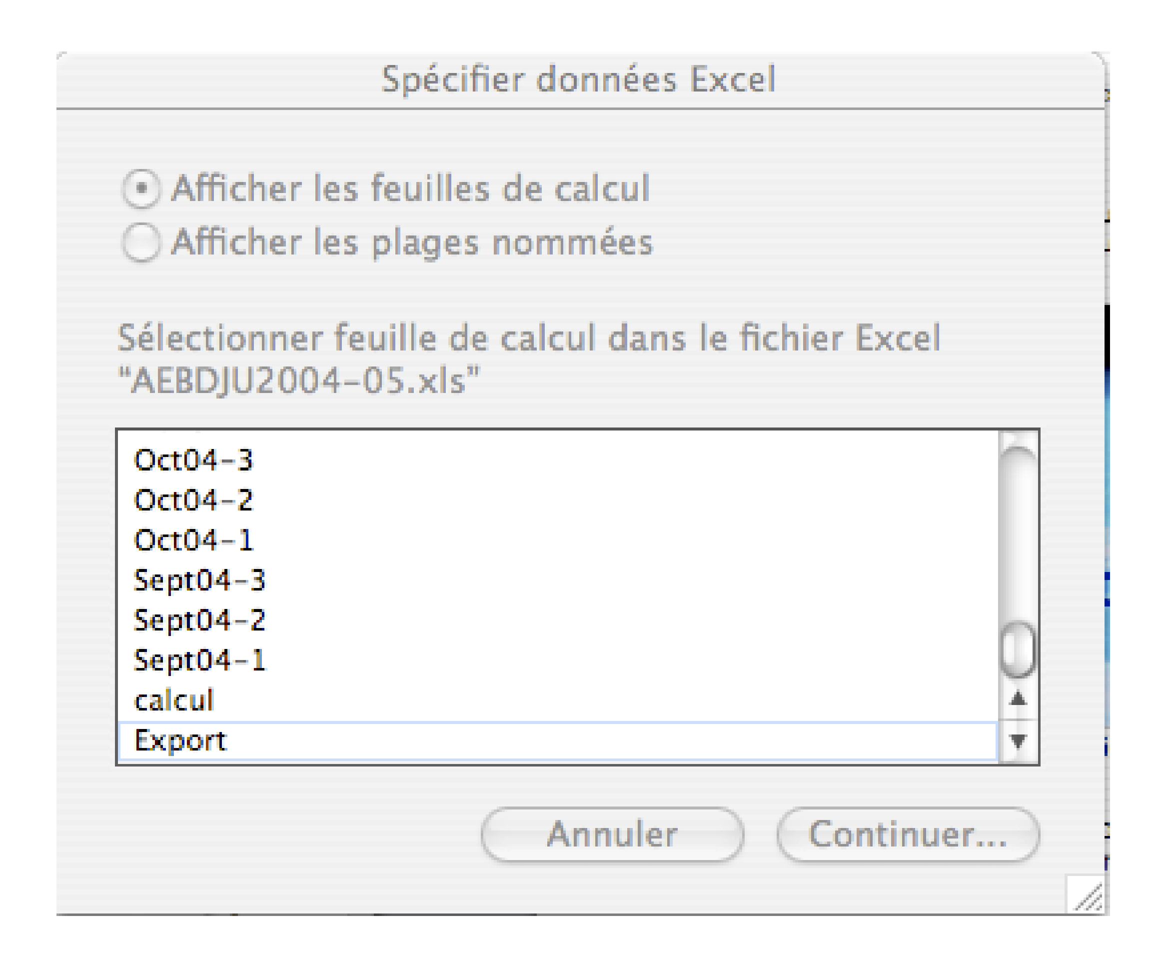
100 Utilisation

- Depuis la barre des menus, cliquez sur “Fichier”, puis sur “Importer des enregistrements” et puis enfin sur “Fichier ...”



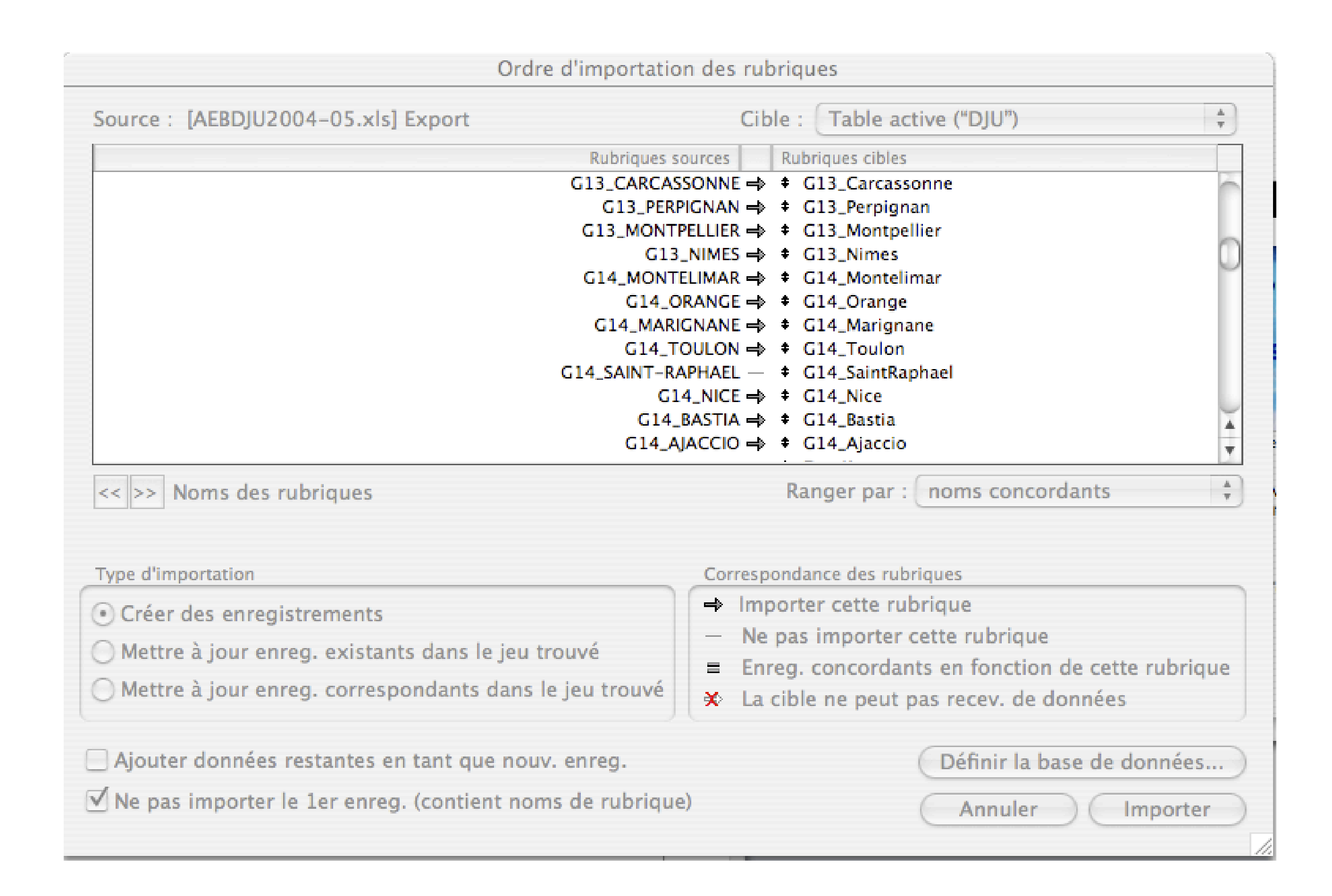
- Une boite de dialogue vous demandera alors quel fichier rechercher (ce sera le fichier Excel transmis par Jean Pierre MOYA), il suffira ensuite de cliquer sur ce fichier ou sur le bouton “Ouvrir”.

- Dès que vous avez cliqué sur “Ouvrir”, la boite de dialogue suivante apparaît :



- Cliquez sur “**Export**”, puis sur “**Continuer ...**”

- Après avoir cliqué sur “Continuer ...”



Vérifiez le fichier **Source**, le fichier **Cible**, **Ranger par noms concordants**, **Créer des enregistrements**, **Ne pas importer le 1er rang**, **Importer cette rubrique**, ... Si tout est OK, Cliquez alors sur “**Importer**”.

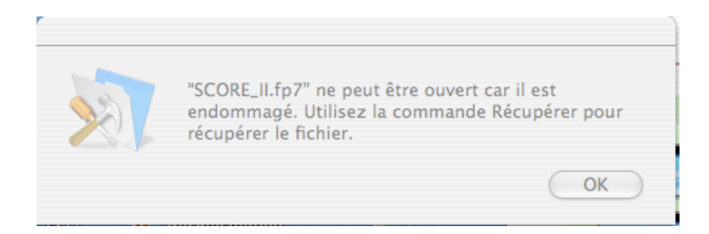
- Quelques secondes après, la base de données DJU sera à jour.



Recommandation

Sauvegarde des données

Il arrive parfois, suite à une mauvaise manipulation ou à une coupure de courant, que l'application FileMaker Pro (et donc SCORE II) soit endommagée. Il devient alors impossible d'ouvrir le fichier, le message suivant apparaît :





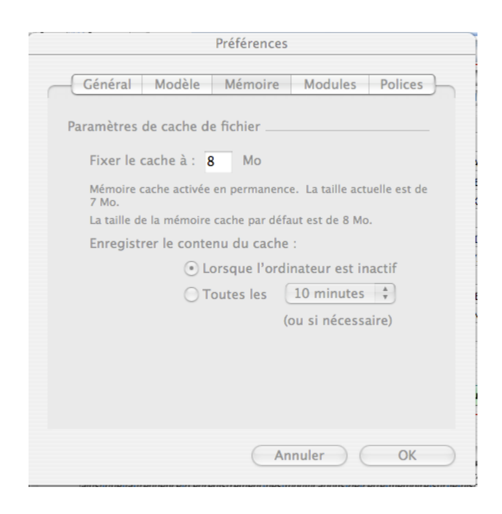
Une copie de sauvegarde du fichier est indispensable.

Par défaut, FileMaker Pro enregistre automatiquement les modifications apportées à vos données au fur et à mesure de votre travail ; il n'existe donc pas de commande Enregistrer.

Ces modifications sont temporairement stockées dans une zone de mémoire vive (RAM) de votre ordinateur appelée mémoire cache. Vous pouvez définir la taille de la mémoire cache ainsi que la fréquence d'enregistrement des modifications de cette mémoire sur le disque dur.

Windows : Choisissez le menu Edition > Préférences.
Mac OS : Choisissez le menu FileMaker Pro > Préférences.

Dans la boîte de dialogue Préférences, cliquez sur l'onglet Mémoire, puis définissez les options à utiliser.



Des enregistrements peu fréquents permettent d'économiser les batteries des ordinateurs portables. En revanche, plus les enregistrements sont rapprochés, plus le risque de perte de données est réduit en cas de défaillance du système.



Si le fichier est gravement endommagé, votre travail sera perdu à jamais.

La détérioration des fichiers n'est pas inévitable, mais il est fortement recommandé de prendre des mesures préventives et de veiller à ce que la base de données soit correctement sauvegardée.



Il faut donc régulièrement enregistrer une copie de votre travail.

Vous devez sauvegarder :

➡ aussi souvent que nécessaire pour être sûr de pouvoir restaurer toutes vos données en cas d'urgence,

➡ avant d'effectuer une modification importante ou irréversible telle que la suppression d'enregistrements ou le remplacement de données,

Effectuez toujours une sauvegarde sur un disque différent. Vous devez disposer de plusieurs sauvegardes différentes.

Il faut moins de temps pour sauvegarder un fichier que pour recréer un fichier altéré.

Toutefois, la commande "**Récupérer**" peut vous sauver !

- Dans la barre des menus, Cliquez sur "Fichier", puis en bas du menu déroulant, cliquez sur la commande "Récupérer ...".
- Il vous faudra alors désigner le fichier à récupérer, à savoir **Solution SCORE II**.
- S'il est récupérable, le nouveau fichier sera désigné **Solution Score II Récupéré**.



Notez, ci dessus, la commande "Enregistrer une copie ..."

Maintenance des fichiers

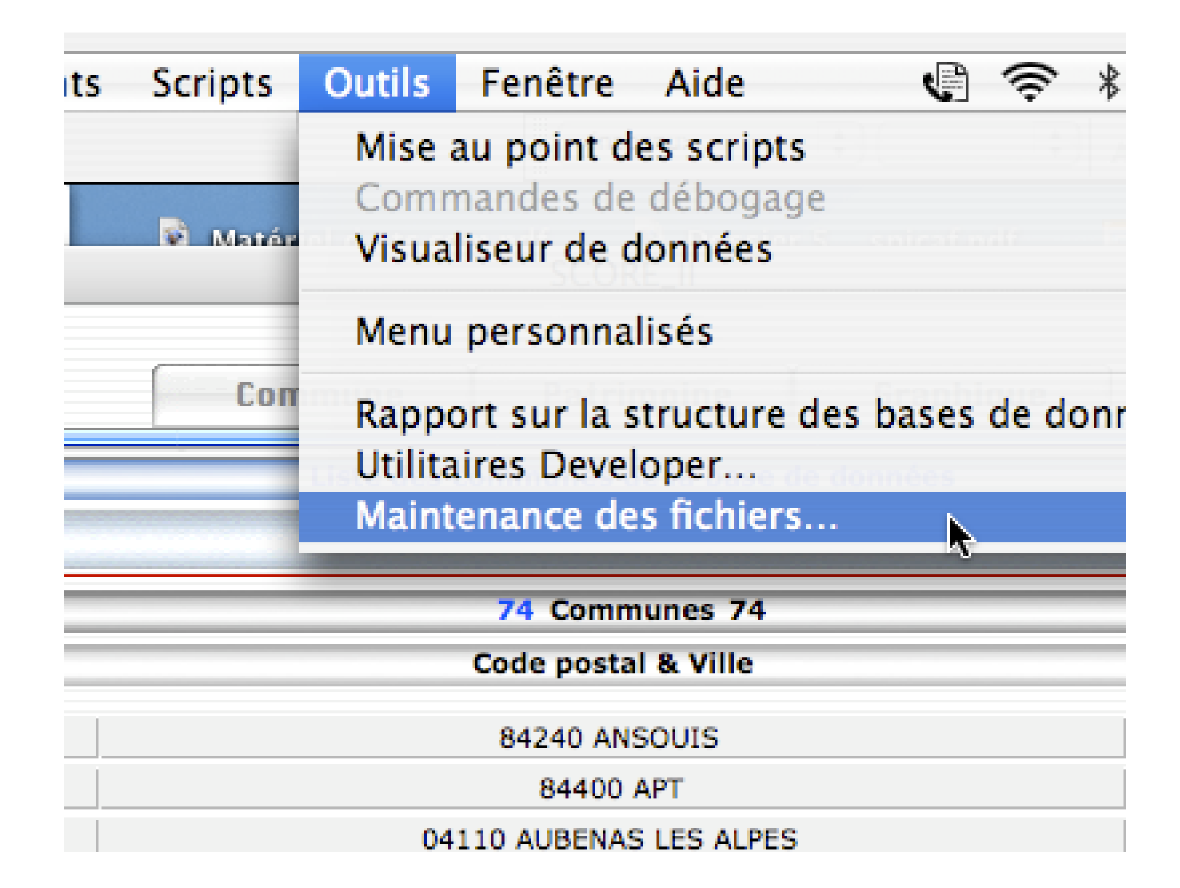
Les outils de Maintenance des fichiers vous permettent d'améliorer les performances de vos fichiers de bases de données.

- Vous pouvez utiliser l'outil Compacter le fichier pour retrouver de l'espace disque en réduisant la taille du fichier et en optimisant l'accès aux données.
- Utilisez l'outil Optimiser le fichier pour améliorer la rapidité d'accès aux fichiers en rapprochant les données qui ont un lien logique.

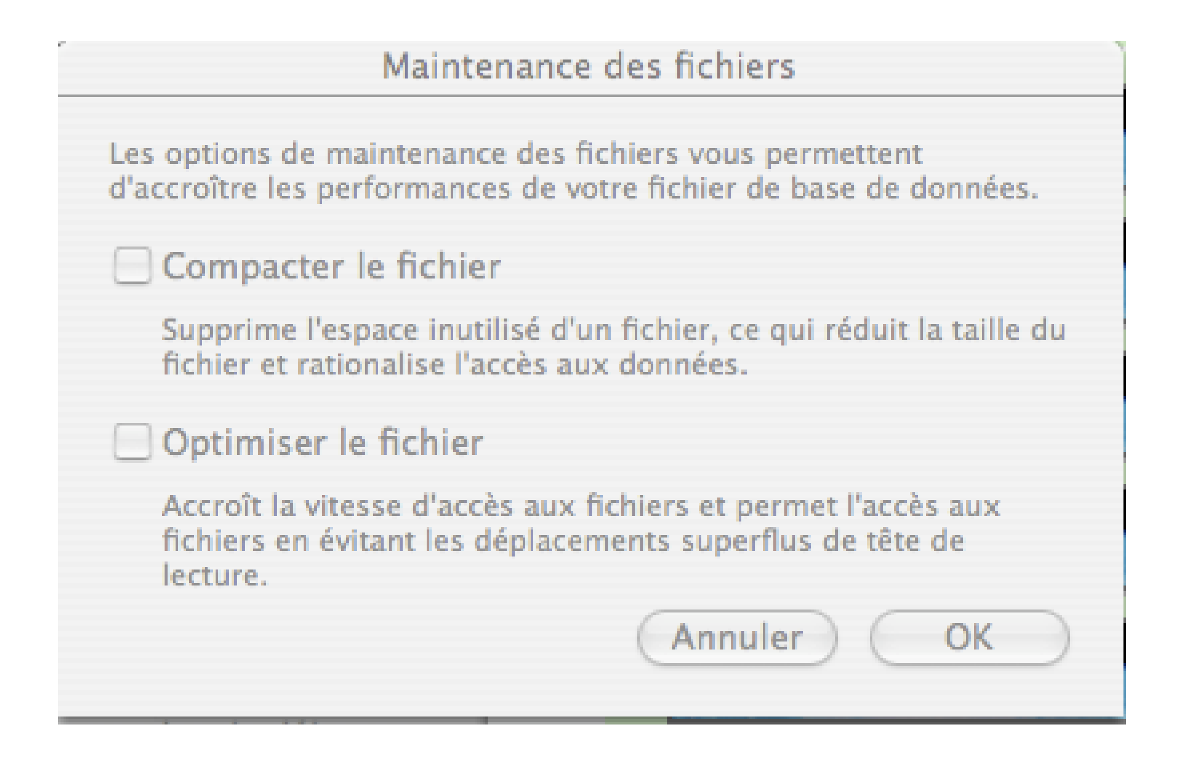
Ces deux outils réduisent les déplacements des têtes du disque dur. Les améliorations sont particulièrement visibles quand le fichier employé est volumineux et quand vous effectuez des requêtes ou des tris.

- Nous vous conseillons d'utiliser l'outil Compacter le fichier uniquement avec des bases de données auxquelles de faibles quantités de données seront ajoutées car la compression peut augmenter la fragmentation lors de l'ajout de données.
- Vous pouvez utiliser l'outil Optimiser le fichier à tout moment, même avec des bases de données auxquelles vous ajouterez des données.

- Dans la barre des menus, Cliquez sur "Outils", puis en bas du menu déroulant, cliquez sur la commande "Maintenance des fichiers ...".



- Sélectionnez l'une des deux options ou les deux, puis cliquez sur OK.



Une boite de dialogue d'état de maintenance des fichiers présente la progression des fonctions.

Une autre boite de dialogue vous signalera la fin de l'opération.

